NCC CCN

Ontario

Québec

INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONRENTAL ASSESSMENT

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES

Évaluation environnementale des liaisons interprovinciales

Utilisation du sol Ontario

Finale

Février 2008

ROCHE NCE

Table des matières

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES IMPORTANTES .1

1.0 INTRODUCTION 2

1.1 La méthodologie 2
1.2 L'aire d'étude..... 3

2.0 LIAISONS 1 ET 2 - RIDDELL/MARCH/AUTOROUTE 417 3

2.1 L'utilisation du sol actuelle..... 4
2.1.1 Promenade Riddell..... 4
2.1.2 Chemin March 5
2.2 Affectations du Plan officiel 7
2.2.1 Le secteur rural 7
2.2.2 Le secteur urbain 7
2.3 Plan directeur des espaces verts 8
2.3.1 Secteurs naturels urbains..... 8
2.3.2 Secteurs de loisirs urbains..... 8
2.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure..... 9
2.5 Possibilité agricole des sols 10
2.6 Évaluation visuelle..... 10
2.7 Services publics 10
2.8 Possibilités 10

3.0 LIAISON 3 - BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES -MOODIE/417.....11

3.1 L'utilisation du sol actuelle..... 11
3.1.1 La communauté de Crystal Bay 11
3.1.2 L'avenue Carling 11
3.1.3 La promenade Moodie..... 11
3.2 Affectations du Plan officiel 12
3.1 Plan directeur des espaces verts 12
3.1.1 Secteurs naturels urbains..... 12
3.1.2 Secteurs de loisirs urbains..... 13
3.2 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure..... 13
3.3 Possibilité agricole des sols 13
3.4 Évaluation visuelle..... 13
3.5 Services publics 13
3.6 Possibilités 14

4.0 LIAISON 4 - BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES – HOLLY ACRES - 416/417 15

4.1 L'utilisation du sol actuelle..... 15
4.1.1 Le parc Andrew Haydon..... 15
4.1.2 Le parc Dick Bell..... 15
4.1.3 L'avenue Carling et le chemin Holly Acres 15
4.2 Affectations du Plan officiel 16
4.3 Plan directeur des espaces verts 16
4.3.1 Secteurs naturels urbains..... 16
4.3.2 Secteurs de loisirs urbains..... 16

4.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure 17
4.5 Possibilité agricole des sols 17
4.6 Évaluation visuelle 17
4.7 Services publics 17
4.8 Possibilités 17
5.0 LIAISON 5 – ÎLE KETTLE – 50 À 174/417 18
5.1 L'utilisation du sol actuelle 18
5.1.1 La promenade Rockcliffe 18
5.1.2 La promenade de l'Aviation 18
5.2 Affectations du Plan officiel 19
5.3 Plan directeur des espaces verts 19
5.3.1 Secteurs naturels urbains 19
5.3.2 Secteurs de loisirs urbains 20
5.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure 20
5.5 Possibilité agricole des sols 20
5.6 Évaluation visuelle 20
5.7 Services publics 20
5.8 Possibilités 20
6.0 LIAISON 6 – ÎLE LOWER DUCK – 50 À 174/417 21
6.1 L'utilisation du sol actuelle 21
6.1.1 L'Île Lower Duck 21
6.1.2 La promenade Rockcliffe 21
6.1.3 Route Ottawa 174 – promenade Rockcliffe jusqu'à l'autoroute 417 21
6.2 Affectations du Plan officiel 22
6.3 Plan directeur des espaces verts 22
6.3.1 Secteurs naturels urbains 23
6.3.2 Secteurs de loisirs urbains 23
6.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure 23
6.5 Possibilité agricole des sols 23
6.6 Évaluation visuelle 23
6.7 Services publics 24
6.8 Possibilités 24
7.0 LIAISON 7 – BAIE MCLAURIN – 50 À 174/417 25
7.1 L'utilisation du sol actuelle 25
7.1.1 Les terrains de la Ceinture de verdure 25
7.1.2 La route Ottawa 174 – promenade Rockcliffe jusqu'à l'autoroute 417 25
7.2 Affectations du Plan officiel 26
7.3 Plan directeur des espaces verts 27
7.3.1 Secteurs naturels urbains 27
7.3.2 Secteurs de loisirs urbains 27
7.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure 27
7.5 Possibilité agricole des sols 28
7.6 Évaluation visuelle 28
7.7 Services publics 28
7.8 Possibilités 28
8.0 LIAISON 8 – 10TH LINE – 50 À 174/417 29
8.1 L'utilisation du sol actuelle 29

8.1.1 Les Îles Petrie 29
8.1.2 Le chemin 10th Line 29
8.1.3 La route Ottawa 174 – 10th Line à l'autoroute 417 29
8.2 Affectations du Plan officiel 30
8.3 Plan directeur des espaces verts 31
8.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure 32
8.5 Possibilité agricole des sols 32
8.6 Évaluation visuelle 32
8.7 Services publics 32
8.8 Possibilités 33
9.0 CORRIDOR 9 – ÎLE PETRIE – 50 À 174/417 ..34
9.1 L'utilisation du sol actuelle 34
9.1.1 L'Île Petrie 34
9.1.2 De la route Ottawa 174 à « la jonction » de l'autoroute 417 34
9.1.3 Du chemin Trim au chemin Frank Kenny 35
9.2 Affectations du Plan officiel 36
9.3 Plan directeur des espaces verts 37
9.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure 37
9.5 Possibilité agricole des sols 38
9.6 Évaluation visuelle 38
9.7 Services publics 38
9.8 Possibilités 38
10.0 LIAISON 10 – MASSON-ANGERS - CUMBERLAND – 50 À 174/417 40
10.1 L'utilisation du sol actuelle 40
10.1.1 Cumberland 40
10.1.2 La route Ottawa 174 – de Cumberland au chemin Trim 40
10.1.3 Route Ottawa 174 – chemin Trim jusqu'à « la jonction » de l'autoroute 417 40
10.2 Affectations du Plan officiel 41
10.2.1 Village de Cumberland 41
10.2.2 Le secteur rural 42
10.2.3 Le secteur urbain 42
10.3 Plan directeur des espaces verts 43
10.3.1 Secteurs naturels urbains 43
10.3.2 Secteurs de loisirs urbains 43
10.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure 44
10.5 Possibilité agricole des sols 44
10.6 Évaluation visuelle 44
10.7 Services publics 45
10.8 Possibilités 45
11.0 BIBLIOGRAPHIE 46

Annexes

Annexe A Utilisations du sol actuelles
Annexe B Affectations du Plan officiel
Annexe C Plan directeur de la Ceinture de verdure
Annexe D Panoramas
Annexe E Information contextuelle fournie par les organismes (à ce jour)

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES IMPORTANTES

Le but du présent rapport est de présenter les zones affichant certaines vulnérabilités ou faisant l'objet de préoccupations en matière d'utilisation du sol, à l'intérieur des limites des dix (10) corridors des liaisons, et des routes associées, retenus à la suite de l'examen préalable préliminaire de la longue liste des solutions de rechange jugées raisonnables. Les conclusions de cette revue contribueront à identifier les secteurs présentant des préoccupations à prendre en compte lors de l'élaboration des options de design et de l'évaluation des emplacements de liaisons. Les conclusions du présent rapport reflètent les approches utilisées au moment de l'élaboration de ce rapport.

Liaisons 1 et 2 - Riddell/March/autoroute 417

Utilisations du sol actuelles

- Communautés de Harwood Plains, Morgan's Grant, Briarbrook et Beaverbrook;
- Parc d'affaires de Kanata Nord;
- Propriété du champ de tir Connaught, y compris les bornes géodésiques canadiennes de Ressources naturelles Canada, le long du côté sud de la promenade Riddell;
- Complexes des terres humides de Mud Pond et de Shirley's Brook;
- Caserne d'incendie n° 45 de la Ville d'Ottawa, centre communautaire et école privée sur la promenade Riddell;
- Église catholique et cimetière St-Isidore sur le chemin March;
- Clinique médicale sur le chemin March, au nord de Klondike;
- Église de la Fraternité Baptiste sur le chemin Klondike;
- Poste de la PPO situé sur la promenade Campeau.

Plan officiel de la Ville d'Ottawa

- L'affectation « grand espace vert » qui comprend les grands parcs et les couloirs d'espaces verts le long de la rivière des Outaouais;
- La affectation « terres humides d'importance » du côté nord de la promenade Riddell, représente les complexes des terres humides de Mud Pond et de Shirley's Brook qui sont des milieux humides d'intérêt provincial;
- L'affectation « zone rurale générale » comprend une variété d'utilisations du sol, comme des exploitations agricoles, de l'habitation rurale, des terres à bois et des forêts, des petites industries, des terrains de golf et des aménagements résidentiels et commerciaux de petite envergure;

- L'affectation « zone urbaine générale » comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire, comme les secteurs d'emplois et de commerces de détail, les parcs et les espaces naturels, les utilisations industrielles, culturelles, récréatives, institutionnelles et de divertissement;
- Les terrains de la Ceinture de verdure sont affectés « zone de ressources agricoles »;
- Les affectations « secteur d'emploi » et la bordure ouest d'un « secteur d'entreprises » autorisent des bureaux commerciaux et des utilisations industrielles.

Secteurs naturels urbains

- Promenade Riddell des deux côtés de l'emprise, entre le chemin March Valley (4th Line) et le chemin 6th Line, et du côté sud de la promenade Riddell, entre le chemin March Valley et la voie ferrée du CN;
- Shirley's Brook et le ruisseau Watt.

Secteurs de loisirs urbains

- Le long de la rivière des Outaouais, au parc Riverain, incluant le club de voile Kanata, le club de canotage d'Ottawa et le camp du YW-YMCA;
- Le réseau de sentiers du ruisseau Watt.

Plan directeur de la Ceinture de verdure

- Aire naturelle du secteur central (complexes des milieux humides de Mud Pond et de Shirley's Brook);
- Aire tampon naturelle;
- Terrains au nord de la promenade Riddell identifiés comme ajouts au Plan directeur de la Ceinture de verdure;
- L'affectation « paysage cultivé » protège les terres pour les produits de la ferme et de la forêt.

Potentiel agricole des sols

- Potentiel agricole des sols de classe 2 et 3.

Évaluation visuelle

- Vues panoramiques vers l'amont ou l'aval de la rivière et en direction de la rive québécoise et des collines au loin.

Services publics

- Bâtiment de service de Bell;
- Couloir important de pylônes de transmission hydroélectrique traversant le chemin March au nord du chemin Herzberg.

Liaison 3 - Boulevard des Allumettières - Moodie/417

Utilisations du sol actuelles

- Quartier de Crystal Bay;
- Nortel Networks et commerces;
- Centre d'éducation de l'enfance en difficulté de Crystal Bay.

Affectations du Plan officiel

- L'affectation « zone urbaine générale » comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire comme les secteurs d'emplois et de commerces de détail, les parcs et les espaces naturels, les utilisations industrielles, culturelles, récréatives, institutionnelles et de divertissement;
- L'affectation « secteur d'entreprises » comprend le Campus Carling de Nortel Networks;
- L'affectation « zone rurale générale » comprend une variété d'utilisations du sol comme des fermes agricoles, de l'habitation rurale, des terres à bois et des forêts, des petites industries, des terrains de golf, et des aménagements résidentiels et commerciaux de petite envergure;
- L'affectation « zone de ressources agricoles » comprend des terres agricoles à fort rendement et limite les utilisations du sol permises et la création de lotissements.

Secteurs naturels urbains

- Rivage de la rivière des Outaouais;
- Terres humides Still Water;
- Ruisseau Still Water.

Secteurs de loisirs urbains

- Sentiers récréatifs le long de la promenade Moodie et du ruisseau Still Water;
- Parc équestre national de Nepean;
- Pistes cyclables sur l'avenue Carling.

Plan directeur de la Ceinture de verdure

- Secteur de paysage rural, incluant le parc équestre national de Nepean;
- Secteur de sites aménageables, dont le Campus Carling de Nortel Networks.

Potentiel agricole des sols

- Sols de classe 3.

Évaluation visuelle

- L'édifice principal du campus Carling de Nortel Networks est un point de repère visuel;
- Vues de paysages ruraux.

Services publics

- Aucun couloir de services publics.

Liaison 4 - Boulevard des Allumettières – Holly Acres - 416/417

Utilisations du sol actuelles

- Baie Britannia candidate au titre de zone d'intérêt naturel et scientifique;
- Installations des services de la police communautaire de Bayshore sur le croissant Woodridge;
- Parc Andrew Haydon;
- Parc Dick Bell;
- Communautés de Stonehedge et Lakeview.

Affectations du Plan officiel

- Affectation « grand espace vert » le long de la rivière des Outaouais;
- L'affectation « zone urbaine générale » comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire comme les secteurs d'emplois et de commerces de détail, les parcs et les espaces naturels, les utilisations industrielles, culturelles, récréatives, institutionnelles et de divertissement;
- L'affectation « zone rurale générale » comprend une variété d'utilisations du sol comme des fermes agricoles, de l'habitation rurale, des terres à bois et des forêts, des petites industries, des terrains de golf, et des aménagements résidentiels et commerciaux de petite envergure.

Secteurs naturels urbains

- Rivage de la rivière des Outaouais;
- Ravin du ruisseau Graham.

Secteurs de loisirs urbains

- Parc Andrew Haydon;
- Baie Britannia;
- Club de voile de Nepean;
- Pistes cyclables le long du chemin Holly Acres et de l'avenue Carling;
- Sentiers récréatifs de la rivière des Outaouais;

Plan directeur de la Ceinture de verdure

- Secteur de paysage rural.

Potentiel agricole des sols

- Classe 3.

Évaluation visuelle

- Les vues importantes comprennent la forêt urbaine du parc Andrew Haydon;
- Vues panoramiques de la rivière des Outaouais.

Services publics

- Des stations de pompage municipales sont situées dans le parc Andrew Haydon (2) et du côté ouest du chemin Holly Acres (1);
- Poste de transformateurs électriques.

Liaison 5 – Île Kettle – 50 à 174/417

Utilisations du sol actuelles

- Étables du carrousel de la GRC;
- Musée canadien de l'Aviation;
- Pistes de l'aéroport de Rockcliffe;
- Hôpital Montfort;
- Bureaux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Affectations du Plan officiel

- Les promenades Rockcliffe et de l'Aviation sont affectées « grand espace vert »;
- La base de la Force aérienne canadienne a été affectée « zone urbaine future »;
- Affectation « zone urbaine générale » comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire comme les secteurs d'emplois et de commerces de détail, les parcs et les espaces naturels, les utilisations industrielles, culturelles, récréatives, institutionnelles et de divertissement.

Secteurs naturels urbains

- Rivage sud de la rivière des Outaouais;
- Terrains situés au nord du chemin Ogilvie, des deux côtés de la promenade de l'Aviation.

Secteurs de loisirs urbains

- Sentiers récréatifs le long des promenades Rockcliffe et de l'Aviation;
- Parc London Terrace;
- Parc Ken Steele.

Évaluation visuelle

- Vues importantes, incluant les vues panoramiques de la rivière des Outaouais offertes à partir de la promenade Rockcliffe;

- Les aires naturelles le long de la promenade de l'Aviation atténuent les vues des éléments construits des environs.

Services publics

- Aucun couloir de services publics.

Liaison 6 – Île Lower Duck – 50 à 174/417

Utilisations du sol actuelles

- Centre environnemental Robert O. Pickard (à l'ouest de l'aire d'étude);
- Zone d'intérêt naturel et scientifique du secteur du ruisseau Green;
- Activités agricoles;
- Terrain de golf Pineview;
- École secondaire de Gloucester;
- Bibliothèque de Gloucester nord.

Affectations du Plan officiel

- Affectation « zone écologique naturelle » qui s'étend en direction sud, incluant le ravin du ruisseau Green et les secteurs adjacents non aménagés;
- L'affectation « zone de ressources agricoles » comprend des terres agricoles à fort rendement;
- L'affectation « zone rurale générale » comprend une variété d'utilisations du sol comme des fermes agricoles, de l'habitation rurale, des terres à bois et des forêts, des petites industries, des terrains de golf, et des aménagements résidentiels et commerciaux de petite envergure;
- L'affectation « zone urbaine générale » comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire comme les secteurs d'emplois et de commerces de détail, les parcs et les espaces naturels, les utilisations industrielles, culturelles, récréatives, institutionnelles et de divertissement;
- L'affectation « grand espace vert » de la promenade de l'Aviation du côté nord de « la jonction ».

Secteurs naturels urbains

- Les aires naturelles du ruisseau Green et les champs en régénération.

Secteurs de loisirs urbains

- Sentiers récréatifs le long de la promenade Rockcliffe et du ruisseau Green;
- Terrain de golf Pineview;
- Parcs importants du côté nord de la 174, dont les parcs Jasmine et Trillium.

Plan directeur de la Ceinture de verdure

- Le plan directeur de la Ceinture de verdure identifie l'Île Lower Duck et le ravin du ruisseau Green comme des aires naturelles du secteur central avec zones tampons naturelles adjacentes;
- Terrain de golf Pineview affecté paysage rural.

Potentiel agricole des sols

- Classe 3 et 4.

Évaluation visuelle

- Vues panoramiques de la rivière des Outaouais offertes le long de la promenade Rockcliffe.

Services publics

- Deux grands collecteurs traversent le couloir de la 174 entre le chemin de Montréal et le chemin Blair jusqu'au centre environnemental Robert O. Pickard, en provenance des secteurs sud d'Ottawa;
- Un couloir important d'alimentation électrique.

Liaison 7 – Baie McLaurin – 50 à 174/417

Utilisations du sol actuelles

- Communauté de Convent Glen;
- Utilisations du sol agricoles de la Ceinture de verdure;
- Terrain de golf Pineview;
- École secondaire de Gloucester;
- Bibliothèque de Gloucester nord.

Affectations du Plan officiel

- L'affectation « grand espace vert » comprend les grands parcs et les couloirs d'espaces verts le long de la rivière des Outaouais;
- L'affectation « zone écologique naturelle » identifie les secteurs vulnérables protégés et préservés pour restauration et amélioration de leurs fonctions et caractéristiques naturelles;
- L'affectation « zone de ressources agricoles » comprend des terres agricoles à fort rendement;
- L'affectation « zone urbaine générale » comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire comme les secteurs d'emplois et de commerces de détail, les parcs et les espaces naturels, les utilisations industrielles, culturelles, récréatives, institutionnelles et de divertissement;
- L'affectation « zone rurale générale » comprend une variété d'utilisations du sol comme des fermes agricoles, de l'habitation rurale, des terres à bois et des forêts, des petites industries, des terrains de golf, et des aménagements résidentiels et commerciaux de petite envergure.

Secteurs naturels urbains

- Rivière des Outaouais;
- Ravin du ruisseau Green;
- Champs de régénération.

Secteurs de loisirs urbains

- Sentiers récréatifs de la Ville d'Ottawa et de la CCN le long de la rivière des Outaouais et du ruisseau Green;
- Terrain de golf Pineview.

Plan directeur de la Ceinture de verdure

- Le rivage de la rivière des Outaouais et le ravin du ruisseau Green à titre d'aires naturelles du secteur central avec zones tampons naturelles adjacentes;
- Terrain de golf Pineview affecté paysage rural.

Potentiel agricole des sols

- Classe 3 et 4;
- Les pentes du ravin du ruisseau Green font l'objet d'une érosion très sévère et sont de classe 7.

Évaluation visuelle

- Vues panoramiques de la rivière des Outaouais offertes le long du rivage;
- Vue panoramique de la ville en direction ouest sur la 174 dans les limites de ce corridor et à partir de l'escarpement le long du boulevard St-Joseph.

Services publics

- Deux grands collecteurs traversent le couloir de la 174 entre le chemin de Montréal et le chemin Blair jusqu'au centre environnemental Robert O. Pickard en provenance des secteurs sud d'Ottawa;
- Un couloir important d'alimentation électrique.

Liaison 8 – 10th Line – 50 à 174/417

Utilisations du sol actuelles

- L'Île Petrie est un milieu humide d'intérêt provincial et une candidate au titre de zone d'intérêt naturel et scientifique;
- Services de la police d'Ottawa;
- Le Centre-ville comprend des Services à la Clientèle de la Ville d'Ottawa, un YMCA, un centre d'art et de petits commerces, dont une garderie sur le boulevard Centrum;
- Centre commercial Place d'Orléans;
- Aréna du complexe récréatif d'Orléans;

- Police d'Ottawa - Centre de la police communautaire de l'est.

Affectations du Plan officiel

- Affectation « terres humides d'importance » des Îles Petrie;
- L'affectation « zone écologique naturelle » identifie les secteurs vulnérables protégés et préservés pour restauration et amélioration de leurs fonctions et caractéristiques naturelles;
- L'affectation « zone urbaine générale » comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire comme les secteurs d'emplois et de commerces de détail, les parcs et les espaces naturels, les utilisations industrielles, culturelles, récréatives, institutionnelles et de divertissement;
- L'affectation « centre polyvalent » du centre-ville d'Orléans et du centre commercial Place d'Orléans comprend des secteurs voués à des aménagements compacts et polyvalents;
- L'affectation « zone de ressources agricoles » comprend des terres agricoles à fort rendement;
- L'affectation « zone rurale générale » comprend une variété d'utilisations du sol comme des fermes agricoles, de l'habitation rurale, des terres à bois et des forêts, des petites industries, des terrains de golf, et des aménagements résidentiels et commerciaux de petite envergure.

Secteurs naturels urbains

- Île Petrie;
- Rivage de la rivière des Outaouais;
- Vestiges de terres boisées et de terres humides;
- Ravin du ruisseau Green.

Secteurs de loisirs urbains

- Sentiers récréatifs de la Ville d'Ottawa et de la CCN le long de la rivière des Outaouais, du ruisseau Green, du ruisseau Bilberry et du boulevard St-Joseph;
- Terrain de golf Pineview;
- Parcs importants du côté nord de la 174.

Plan directeur de la Ceinture de verdure

- Le rivage de la rivière des Outaouais et le ravin du ruisseau Green à titre d'aires naturelles du secteur central avec zones tampons naturelles adjacentes;
- Terrain de golf Pineview affecté paysage rural.

Potentiel agricole des sols

- Classe 3 et 4;
- Les pentes du ravin du ruisseau Green font l'objet d'une érosion très sévère et sont de classe 7.

Évaluation visuelle

- L'escarpement du chemin 10th Line offre des vues panoramiques de la rivière, des points de repère de la ville de Gatineau et des collines de la Gatineau;
- Le Plan directeur de la Ceinture de verdure a identifié une vue panoramique de la ville en direction ouest sur la 174 dans les limites de ce couloir et à partir de l'escarpement le long du boulevard St-Joseph.

Services publics

- Deux grands collecteurs supplémentaires, l'un sur le chemin North Service et l'autre sur le chemin 10th Line;
- Couloir important d'alimentation électrique.

Corridor 9 – Île Petrie – 50 à 174/417

Utilisations du sol actuelles

- L'Île Petrie est un milieu humide d'intérêt provincial et une candidate au titre de zone d'intérêt naturel et scientifique;
- Parc Stuemer de l'Île Petrie;
- Sentier de la réserve écologique William A. Holland;
- Parc d'affaires du ruisseau Taylor;
- Le centre-ville comprend des Services à la Clientèle de la Ville d'Ottawa, un YMCA, un centre d'art et de petits commerces, dont une garderie sur le boulevard Centrum;
- Centre commercial Place d'Orléans;
- Aréna du complexe récréatif d'Orléans;
- Police d'Ottawa - Centre de la police communautaire de l'est;
- Une église est située dans les limites du parc du ruisseau Taylor;
- Adjacentes à la 174, des écoles et installations communautaires, dont l'école secondaire de Gloucester et l'école secondaire de Gloucester nord.

Affectations du Plan officiel

- Affectation « terres humides d'importance » des Îles Petrie;
- Affectation « zone écologique naturelle » des berges de la rivière;
- Affectation « grand espace vert » de l'Île Petrie;
- L'affectation « secteur d'emploi » autorise des bureaux commerciaux et des utilisations industrielles et comprend le parc d'affaires du ruisseau Taylor et le parc industriel du ruisseau Cardinal;
- L'affectation « zone urbaine générale » comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire comme les secteurs d'emplois et de

commerces de détail, les parcs et les espaces naturels, les utilisations industrielles, culturelles, récréatives, institutionnelles et de divertissement;

- L'affectation « centre polyvalent » du centre-ville d'Orléans et du centre commercial Place d'Orléans comprend des secteurs voués à des aménagements compacts et polyvalents;
- L'affectation « zone de ressources agricoles » comprend des terres agricoles à fort rendement;
- L'affectation « zone rurale générale » comprend une variété d'utilisations du sol comme des fermes agricoles, de l'habitation rurale, des terres à bois et des forêts, des petites industries, des terrains de golf, et des aménagements résidentiels et commerciaux de petite envergure.

Secteurs naturels urbains

- Île Petrie;
- Rivage de la rivière des Outaouais;
- Ruisseau Cardinal;
- Ruisseau Bilberry;
- Ruisseau Taylor;
- Escarpement du boulevard St-Joseph.

Secteurs de loisirs urbains

- Sentiers récréatifs de la Ville d'Ottawa et de la CCN le long de la rivière des Outaouais, du ruisseau Green, du ruisseau Bilberry Creek, du boulevard St-Joseph et du ruisseau Cardinal;
- Terrain de golf Pineview;
- Parcs importants du côté nord de la 174.

Plan directeur de la Ceinture de verdure

- Le rivage de la rivière des Outaouais et le ravin du ruisseau Green à titre d'aires naturelles du secteur central avec zones tampons naturelles adjacentes;
- Terrain de golf Pineview affecté paysage rural.

Potentiel agricole des sols

- Classe 3 et 4;
- Les pentes du ravin du ruisseau Green font l'objet d'une érosion très sévère et sont de classe 7.

Évaluation visuelle

- Des vues panoramiques de la rivière des Outaouais s'offrent le long du rivage du parc Stuemer de l'Île Petrie;
- Vue panoramique des collines de la Gatineau à partir du chemin Trim;

- Le Plan directeur de la Ceinture de verdure a identifié une vue panoramique de la ville en direction ouest sur la 174 dans les limites de ce couloir et à partir de l'escarpement le long du boulevard St-Joseph.

Services publics

- Deux grands collecteurs supplémentaires, l'un sur le chemin North Service et l'autre sur le chemin 10th Line;
- Couloir important d'alimentation électrique le long de la 174;
- Couloir important de pylônes de transmission hydroélectrique sur le chemin Trim.

Liaison 10 – Masson-Angers - Cumberland – 50 à 174/417

Utilisations du sol actuelles

- Village de Cumberland;
- Club de curling Cumberland;
- Traversier Masson-Cumberland;
- Cercle sportif et terrain de golf Camelot;
- Parc d'affaires du ruisseau Taylor;
- Le Centre-ville comprend des Services à la Clientèle de la Ville d'Ottawa, un YMCA, un centre d'art et de petits commerces, dont une garderie sur le boulevard Centrum;
- Centre commercial Place d'Orléans;
- Aréna du complexe récréatif d'Orléans;
- Dans les limites du village de Cumberland, il y a deux églises et une caserne de pompiers;
- Police d'Ottawa - Centre de la police communautaire de l'est;
- Une église est située dans les limites du parc du ruisseau Taylor;
- Adjacentes à la 174, des écoles et installations communautaires, dont l'école secondaire de Gloucester et l'école secondaire de Gloucester nord.

Affectations du Plan officiel

- Le village de Cumberland est considéré comme un village historique, au caractère historique et architectural distinctif;
- Affectation « commerce communautaire de village »;
- Affectation « centre polyvalent de village » qui autorise un mélange de petites entreprises commerciales, d'appartements et de maisons unifamiliales qui sont considérés comme compatibles et qui ont coexisté côte à côte au cours de toute l'histoire du village;

- Affectation « zone écologique naturelle » le long d'un petit ruisseau sans nom dans la partie ouest du village et le long des berges de la rivière des Outaouais;
- L'affectation « zone urbaine générale » comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire comme les secteurs d'emplois et de commerces de détail, les parcs et les espaces naturels, les utilisations industrielles, culturelles, récréatives, institutionnelles et de divertissement;
- Affectation « centre polyvalent » du centre-ville d'Orléans et du centre commercial Place d'Orléans qui comprend des secteurs voués à des aménagements compacts et polyvalents;
- Affectation « zone de ressources agricoles » qui comprend des terres agricoles à fort rendement;
- Affectation « zone rurale générale » qui comprend une variété d'utilisations du sol comme des fermes agricoles, de l'habitation rurale, des terres à bois et des forêts, des petites industries, des terrains de golf, et des aménagements résidentiels et commerciaux de petite envergure.

Secteurs naturels urbains

- Ruisseau Cardinal;
- Ruisseau Bilberry;
- Ruisseau Taylor;
- Escarpement du boulevard St-Joseph.

Secteurs de loisirs urbains

- Sentiers récréatifs de la Ville d'Ottawa et de la CCN le long de la rivière des Outaouais, du ruisseau Green, du ruisseau Bilberry Creek, du boulevard St-Joseph et du ruisseau Cardinal;
- Terrain de golf Pineview;
- Parcs importants du côté nord de la 174.

Plan directeur de la Ceinture de verdure

- Le rivage de la rivière des Outaouais et le ravin du ruisseau Green à titre d'aires naturelles du secteur central avec zones tampons naturelles adjacentes;
- Terrain de golf Pineview affecté paysage rural.

Potentiel agricole des sols

- Classe 3 et 4;
- Les pentes du ravin du ruisseau Green font l'objet d'une érosion très sévère et sont de classe 7.

Évaluation visuelle

- Des vues magnifiques de la rivière des Outaouais s'offrent le long du couloir de la 174 entre le chemin Trim et Cumberland;

- Le Plan directeur de la Ceinture de verdure a identifié une vue panoramique de la ville en direction ouest sur la 174 dans les limites de ce corridor et à partir de l'escarpement le long du boulevard St-Joseph.

Services publics

- Couloir important d'alimentation électrique le long de la 174;
- Deux couloirs importants de pylônes de transmission hydroélectrique sont situés à l'ouest de Cumberland;
- Couloir hydroélectrique est–ouest situé du côté sud de la 174.

1.0 INTRODUCTION

L'inventaire des conditions existantes constitue une base de données permettant d'identifier les aires de contrainte, qu'il est essentiel de documenter, avant de préciser le tracé des alignements dans chacun des corridors identifiés. Une fois les alignements définis, les options seront comparés. Aux fins du présent projet, une largeur raisonnable de corridor d'environ 600 mètres est proposée, s'étendant le long des alignements définis. Les inventaires des utilisations du sol actuelles et futures sont décrits dans les sections qui suivent.

1.1 La méthodologie

L'inventaire des utilisations du sol actuelles comprend un examen des affectations du Plan officiel, du Plan directeur des espaces verts de la Ville d'Ottawa et du Plan directeur de la Ceinture de verdure de la Commission de la capitale nationale, ainsi que des visites des lieux entreprises à l'automne de 2007 pour chacun des dix emplacements des liaisons et des liens routiers permettant les raccordements aux autoroutes ou aux artères routières majeures.

Le but du présent rapport est de présenter les utilisations du sol actuelles et futures des dix emplacements de liaisons interprovinciales du côté ontarien de la rivière des Outaouais. Ces inventaires et considérations fournissent l'information contextuelle nécessaire à l'évaluation des options, permettant l'identification des caractéristiques importantes des parties est et ouest de l'aire d'étude et assurent la souplesse requise pour raffiner chacun des alignements à partir des données recueillies sur le terrain. Sont jointes au présent rapport, l'**Annexe A – Cartographie de l'utilisation du sol actuelle**, l'**Annexe B - A**ffectation**s du Plan officiel,** l'**Annexe C - Plan directeur de la Ceinture de verdure** (pour les corridors situés dans la Ceinture de verdure seulement) pour chacun des corridors. L'**Annexe D** propose un inventaire photographique des vues. L'**Annexe E** propose de l'information contextuelle fournie à ce jour par les organismes touchés.

La **Section 4.6.3 – Corridors fluviaux** du Plan officiel de la Ville d'Ottawa[1] propose des lignes directrices générales en matière de politiques de planification et d'aménagement futur des terrains longeant la rivière des Outaouais, la rivière Rideau et le canal Rideau. Il est de l'intention du Plan de protéger et d'améliorer ces cours d'eau aux fins d'accès public et de protéger le paysage, le patrimoine culturel, la qualité des panoramas et les avantages économiques et récréatifs des rivières.

En plus des utilisations du sol, les conditions actuelles en ce qui concerne l'environnement naturel, le patrimoine construit, les activités marines, le bruit et la qualité de l'air, etc. sont documentées séparément.

[1] Plan officiel 2020 de la Ville d'Ottawa, adopté par le Conseil en mai 2003 et amendé en novembre 2006

1.2 L'aire d'étude

L'aire d'étude a été divisée en deux parties désignées sous le nom de zones urbaines de la région de la capitale nationale; ces parties sont les suivantes :

La partie ouest de l'aire d'étude comprend trois (3) corridors :

- Riddell/March/autoroute 417 (deux corridors du côté du Québec)
- Chemin Moodie/autoroute 417
- Chemin Holly Acres/autoroute 417

La partie est de l'aire d'étude comprend six (6) corridors :

- Île Kettle (promenade de l'Aviation/autoroute 417)
- Île Lower Duck (promenade Rockcliffe/174/autoroute 417)
- Baie McLaurin (nouvelle route/174/autoroute 417)
- Chemin 10th Line/174/autoroute 417
- Île Petrie (chemin Trim/174/autoroute 417)
- Quai du traversier de Cumberland à la route 174/autoroute 417

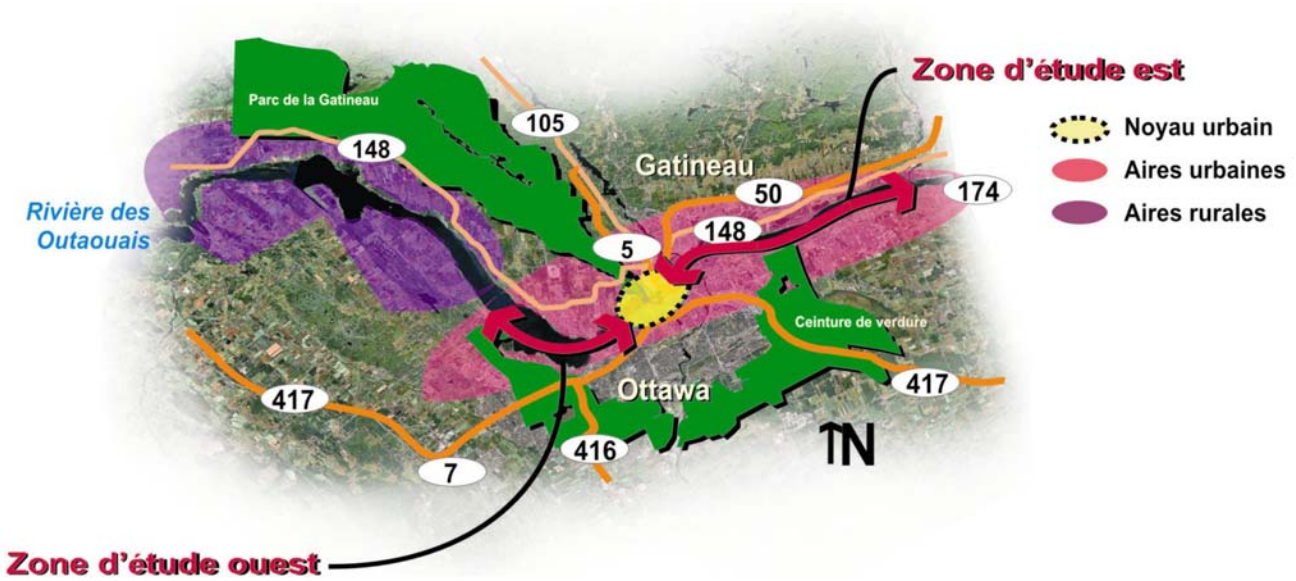

2.0 LIAISONS 1 ET 2 - RIDDELL/MARCH/AUTOROUTE 417

Le chapitre qui suit fournit une description du corridor 1 – Pink/148 à Riddell/March/autoroute 417 et du corridor 2 - Boulevard des Allumettières à Riddell/March/autoroute 417. Ces deux corridors partagent le même alignement du côté de l'Ontario, situé à la frange nord de la partie ouest de l'aire d'étude.

2.1 L'utilisation du sol actuelle

Les utilisations du sol actuelles le long de ce corridor sont décrites dans les deux sections qui suivent : promenade Riddell et chemin March.

2.1.1 Promenade Riddell

La promenade Riddell est une route rurale à 2 voies orientée d'est en ouest. L'intersection ouest comprend un court tronçon du chemin Dunrobin reliant le chemin March par une intersection équipée de signalisations. L'intersection du chemin Dunrobin et de la promenade Riddell est une intersection non signalisée qui comprend la cour Campbell Reid située immédiatement à l'est de l'intersection, dans le quadrant sud-est.

2.1.1.1 Chemin Dunrobin

Des résidences unifamiliales bordent le chemin Dunrobin des deux côtés de la route à partir de la promenade Riddell en direction nord. Le lotissement du domaine de Harwood Plains est situé dans le quadrant nord-est de l'intersection de la promenade Riddell et du chemin Dunrobin. La rue Moran relie ce lotissement à la promenade Riddell. À l'intérieur du lotissement, il y a des résidences unifamiliales et un petit parc appelé Green Briar.

2.1.1.2 La cour Campbell Reid

Le long de la cour Campbell Reid il y a une mixité d'utilisations du sol qui comprend des résidences unifamiliales, une ferme abandonnée et des usages commerciaux, dont un atelier de réparation de silencieux, un bâtiment de service et un garage. Cette route était à l'origine l'alignement du chemin Dunrobin jusqu'à ce qu'il soit réaligné pour qu'il croise le chemin March.

2.1.1.3 Promenade Riddell

Les utilisations du sol actuelles le long de la promenade Riddell sont principalement rurales, avec des résidences unifamiliales dispersées, des boisés et des terres humides. À l'ouest de la voie ferrée du CN, il y a six (6) résidences situées sur le côté nord de l'emprise et deux (2) du côté sud. Les autres utilisations du sol comprennent la caserne de pompiers n° 45 de la Ville d'Ottawa, une ancienne école publique utilisée actuellement comme centre communautaire central de March et centre d'art de Kanata et le parc central de March situé à l'arrière des bâtiments. Ce bâtiment abrite également des installations préscolaires et scolaires élémentaires privées. Immédiatement à l'est de la voie ferrée, il y a une propriété non aménagée du côté nord qui a été désignée pour un futur aménagement résidentiel de 60 acres.

Le reste des terrains adjacents sont des aires naturelles et font partie du vaste réseau des zones humides associé au complexe des terres humides Mud Pond et au complexe des terres humides Shirley's Brook. Ces terres humides sont classées comme zones humides d'intérêt provincial et zones d'intérêt naturel et scientifique.

Le côté sud de la promenade Riddell, à l'est du chemin March Valley jusqu'à la rivière des Outaouais, est occupé par le Polygone de Connaught et le centre d'entraînement élémentaire du ministère de la Défense nationale (MDN). Le chemin March Valley (chemin 4th Line) est la limite ouest du Polygone de Connaught le long duquel sont dispersées des résidences unifamiliales et une ferme d'agrément dans la partie nord.

La propriété du champ de tir Connaught couvre environ 1 058 hectares et 5 kilomètres de rivage le long de la rivière des Outaouais. Il est aussi un refuge de gibier de l'État depuis 1929.

Connaught est le centre d'instruction du secteur du Détachement d'Ottawa, un détachement des Cadets de l'Armée de la région du Centre, et le centre de voile no 2 des Cadets de la Marine. C'est aussi le port d'attache de l'administration centrale de l'Association de tir Dominion du Canada (ATDC) ainsi que de l'Association de tir de la région de la capitale nationale (ATRCN) et de plusieurs organismes voués à la conservation de la faune. C'est le lieu de présentation annuelle de la Compétition de tir aux armes légères des Forces canadiennes (CTALFC) et des Championnats canadiens de fusils de gros calibre. C'est également le Centre de commandement du MDN en cas d'urgence. La limite nord du champ de tir Connaught est aussi la limite externe de la zone de danger du champ de tir pour la pratique des tireurs d'élite.

Dans les limites de l'emprise de la promenade Riddell, le long du côté sud, il y a Ressources naturelles Canada et les bornes des Levées géodésiques du Canada. Les tours de communications de Recherches radio Canada sont également situées à l'intérieur des limites des champs de tir Connaught : une tour est située sur la rive de la rivière des Outaouais et sur l'emprise de la promenade Riddell.

2.1.1.4 Chemin 6th Line

La promenade Riddell se termine à une intersection avec le chemin 6th Line; son emprise non ouverte à la circulation se prolonge vers l'est jusqu'à la rivière des Outaouais. Les principales utilisations du sol ici comprennent les installations du club de voile Kanata, du club de canotage de la rivière des Outaouais et du parc Riverain (camp du YMCA). Ces installations de loisirs donnent accès à la rivière à partir de chemins d'entrée donnant sur le chemin 6th Line.

2.1.2 Chemin March

Le chemin March est une artère nord-sud importante de Kanata Nord. À son extrémité nord, le chemin March est une route rurale à 2 voies à partir de l'intersection du chemin Dunrobin en direction sud jusqu'à South March, à l'intersection des chemins March et Klondike. À partir de South March en direction sud jusqu'à l'autoroute 417, le chemin March est une artère urbaine de 4 à 6 voies desservant des quartiers résidentiels, commerciaux et de haute technologie. Le chemin March se raccorde à l'autoroute 417 environ 8,5 km à l'ouest de l'intersection du chemin Dunrobin.

2.1.2.1 Chemin March – Chemin Dunrobin jusqu'à South March

Entre l'intersection du chemin Dunrobin et de South March, les utilisations du sol adjacentes sont rurales et comprennent des terres agricoles actives et abandonnées ainsi que des maisons unifamiliales dispersées et des maisons de ferme très espacées. Ce secteur comprend deux lotissements résidentiels. Un lotissement de faible envergure est situé du côté ouest, adjacent à l'église catholique romaine St-Isidore et l'école catholique St-Isidore. En face de St-Isidore, il y a un lotissement de plus grande envergure avec accès au chemin March à partir du chemin Maxwell. À l'intersection des chemins March et Maxwell, il y a deux mails commerciaux linéaires appelés Hillsview Plazas; d'autres usages commerciaux le long de cette bande comprennent une station-service, un salon de coiffure, une entreprise d'aménagements paysagers et la fraiseraie Dekok.

On trouve des terres agricoles actives et inactives des deux côtés du chemin March. La production des terres agricoles actives comprend les fraises, le pâturage et le foin.

South March est un carrefour historique dans les limites de l'ancien comté de March. Les bâtiments restants comprennent une ancienne école qui est en voie d'être déplacée pour permettre l'élargissement du chemin March à 4 voies. South March comprend également des résidences et des bureaux de médecins et, à l'est, sur le chemin Klondike, l'église de la Fraternité Baptiste.

2.1.2.2 Chemin March – Entre South March et l'autoroute 417

À partir de South March en direction sud jusqu'au chemin Terry Fox, les utilisations du sol adjacentes sont résidentielles avec les services connexes, en incluant les lotissements de Morgan's Grant et de Briarbrook. Des mails commerciaux sont situés sur la promenade Terry Fox, à l'est du chemin March. Le parc d'affaires de Kanata North est situé des deux côtés du chemin March en direction sud jusqu'à l'avenue Carling et comprend des entreprises de haute technologie comme Alcaltel, SPAR et Mitel, entre autres. Au sud de l'avenue Carling, des entreprises commerciales et des bureaux sont situés des deux côtés du chemin March en direction sud jusqu'au chemin Teron, et du chemin Teron en direction sud, les entreprises sont situées du côté est, jusqu'au chemin Herzberg.

Le côté ouest du chemin March, à partir du sud de l'avenue Carling, est adjacent au quartier résidentiel de Beaverbrook. Le côté est du chemin March, au sud du chemin Herzberg jusqu'à l'autoroute 417, est composé de terres agricoles dans les limites de la Ceinture de verdure de la Commission de la capitale nationale. Ces terres servent actuellement à des cultures agricoles.

Les utilisations du sol actuelles dans les environs de l'échangeur de l'autoroute 417 comprennent la Police provinciale de l'Ontario (PPO) dans le quadrant nord-ouest, des terrains vacants et le chemin Corkstown dans le quadrant nord-est, et le parc de stationnement incitatif Eagleson dans les quadrants sud-est et sud-ouest. Le chemin March devient le chemin Eagleson au sud de l'autoroute 417.

2.2 Affectations du Plan officiel

Les affectations du Plan officiel sont basées sur le Plan officiel de la Ville d'Ottawa, un volet d'Ottawa 2020, adopté par le conseil en mai 2003 et amendé en novembre 2006. Le corridor Riddell/March/autoroute 417 comprend à la fois des terrains ruraux et urbains. Les secteurs ruraux comprennent les terrains situés dans les limites du corridor longeant la promenade Riddell et le chemin March jusqu'aux environs du chemin Old Carp. Les secteurs urbains comprennent les terrains à partir du chemin Old Carp jusqu'à l'autoroute 417.

2.2.1 Le secteur rural

Commençant à la rivière des Outaouais, ce corridor est affecté « grand espace vert ». Cette affectation comprend les grands parcs et les couloirs d'espaces verts le long de la rivière des Outaouais, les couloirs des promenades et les couloirs réservés au système de transport rapide et aux principales routes. Dans les limites de ce corridor, cette affectation reflète des usages récréatifs.

Les champs de tir Connaught et de petites zones du côté nord de la promenade Riddell sont affectés « secteurs écologiques naturels ». Cette affectation identifie les secteurs vulnérables qui sont protégés et préservés pour restauration et amélioration de leurs fonctions et caractéristiques naturelles. Ces secteurs peuvent être constitués de terrains de propriété publique ou privée.

L'affectation « terre humide d'importance » du côté nord de la promenade Riddell représente les complexes des zones humides de Mud Pond et de Shirley's Brook qui sont des milieux humides d'importance provinciale.

Les autres secteurs sont des « zones rurales générales » qui comprennent une variété d'utilisations du sol comme des fermes agricoles, des habitations rurales, des terres à bois et des forêts, des petites industries, des terrains de golf et des aménagements résidentiels et commerciaux de petite envergure.

2.2.2 Le secteur urbain

Commençant à la bordure nord du secteur urbain, du chemin Campeau du côté ouest du chemin March jusqu'à l'avenue Carling, l'affectation est « zone urbaine générale ». L'affectation « zone urbaine générale » comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire comme les secteurs d'emplois et de commerces de détail, les parcs et les espaces naturels, les utilisations industrielles, culturelles, récréatives, institutionnelles et de divertissement.

Dans les limites de la Ceinture de verdure, il y a des terrains affectés « zone de ressources agricoles ». Les terrains de ressources agricoles sont des terres agricoles à fort rendement et limitent les utilisations du sol permises et la création de lotissements. Ces terrains ont un potentiel agricole des sols de classe 1 à 3 et possèdent une superficie suffisante pour soutenir des activités agricoles viables.

Le corridor est situé dans les limites d'un « secteur d'emploi » et de la bordure ouest d'une affectation « secteur d'entreprises » qui s'étend de l'intersection du chemin Goulbourn et de la promenade Terry Fox jusqu'au chemin Herzberg. Ces secteurs comprennent des bureaux d'affaires et des utilisations in-

dustrielles. Les secteurs d'entreprises ont des densités d'emplois de plus haute que les secteurs d'emplois traditionnels.

L'affectation « centre polyvalent » est située du côté ouest de l'échangeur de l'autoroute 417 et comprend des secteurs voués à des aménagements compacts et polyvalents.

2.3 Plan directeur des espaces verts

Le Plan directeur des espaces verts présente une vision pour les espaces verts du secteur urbain de la ville, y compris les terrains naturels, les espaces verts et les terrains de loisirs, de propriété publique et privée, ainsi que les couloirs de transports et de services publics et propose des politiques pour réaliser cette vision avant l'année 2020.[2]

2.3.1 Secteurs naturels urbains

Les aires naturelles primaires comprennent les terres et les cours d'eau qui entretiennent les caractéristiques et les fonctions naturelles dans un contexte urbain. Ces aires sont considérées comme des vestiges de terres boisées et de terres humides de qualité et comprennent des aires naturelles de la Ceinture de verdure comme la tourbière de Mer Bleue. Les aires naturelles primaires qui se trouvent dans ce corridor comprennent : la promenade Riddell, des deux côtés de l'emprise entre le chemin March Valley (4th Line) et le chemin 6th Line, et du côté sud de la promenade Riddell entre le chemin March Valley et la voie ferrée du CN. Shirley's Brook et le ruisseau Watt sont également identifiés comme composantes primaires de cours d'eau.[3]

En plus d'identifier les aires naturelles primaires, ce plan identifie les aires « de soutien » et « de contribution » situées dans les limites du Plan directeur des espaces verts. Les aires de soutien sont des zones tampons ou des liens entre des secteurs primaires ou qui possèdent des caractéristiques naturelles qui supportent la biodiversité générale du paysage. Les aires de contribution comprennent toutes les autres terres et aménagements qui améliorent les paysages et caractéristiques naturelles, comme les espaces boisés, les pentes abruptes et les affluents de moindre envergure. Adjacente à ce corridor, une aire « de soutien » est située le long de la rivière des Outaouais. Des aires « de contribution » sont situées le long de la promenade Riddell entre le chemin March Valley et le chemin Dunrobin, à la fois des côtés nord et sud.

2.3.2 Secteurs de loisirs urbains

Les espaces verts et les terrains de loisirs font partie du Plan directeur des espaces verts. Les secteurs primaires comprennent ces terrains qui sont voués et conçus pour usage public, les loisirs et l'agrément. Dans les limites de ce corridor, les terrains primaires sont situés le long de la rivière des

[2] Plan directeur des espaces verts – Stratégies visant les espaces verts urbains, 23 août 2006.
[3] Carte 1, Plan directeur des espaces verts, août 2006

Outaouais, au parc Riverain, et comprennent le club de voile de Kanata, le club de canotage d'Ottawa et le camp du YW-YMCA. Le réseau de sentiers du ruisseau Watt et la berme du chemin March ont également été affectés secteurs primaires de grand espace vert. Les terres « de soutien » se trouvent dispersées le long du chemin March et sont identifiées comme contribuant à l'expérience générale des espaces verts dans la communauté.[4]

Le Plan directeur des espaces verts identifie les « sentiers polyvalents » existants et futurs. Un sentier projeté est indiqué le long du chemin 6th Line jusqu'à la promenade Riddell et vers le sud sur le chemin March Valley. Cette carte identifie également le parc Riverain comme une destination d'espace vert.[5]

2.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure sert à la Commission de la capitale nationale (CCN) de document d'orientation identifiant les buts et objectifs concernant la nature, le caractère et les utilisations du sol de la Ceinture de verdure. La limite de la Ceinture de verdure suit le côté est de l'emprise du chemin March, à partir de l'autoroute 417 jusqu'au chemin Herzberg, et suit le chemin March Valley jusqu'à la promenade Riddell. Les affectations et possibilités ainsi que les lignes directrices en matière d'utilisations du sol du Plan directeur de la Ceinture de verdure de 1996 sont décrites comme suit.[6]

Le secteur Connaught comprend la promenade Riddell entre la rivière des Outaouais et le chemin March Valley. Les terrains longeant l'emprise comprennent un noyau d'espace naturel (les complexes de terres humides de Mud Pond et de Shirley's Brook) et une zone tampon naturelle adjacente. Le terrain au nord de la promenade Riddell a été identifié pour ajout au Plan directeur de la Ceinture de verdure.

Les secteurs situés au sud et à l'est des chemins March et Herzberg sont affectés « paysages cultivés ». Le paysage cultivé contribuera à protéger les terres qui conviennent à la production de produits agricoles et forestiers.

Le réseau de sentiers de la Ceinture de verdure se raccorde au réseau de sentiers récréatifs de Kanata aux environs du chemin Corkstown, à l'endroit où un passage piétonnier traverse sous le chemin March. Ce sentier est le sentier du ruisseau Watt qui relie l'avenue Carling et le Sentier transcanadien au sentier de la rivière des Outaouais et, au nord, au sentier riverain de la baie Shirley.

[4] Carte 2, Plan directeur des espaces verts, août 2006
[5] Carte 4, Plan directeur des espaces verts, août 2006
[6] Plan directeur de la Ceinture de verdure, Commission de la capitale nationale, 1996

2.5 Potentiel agricole des sols

Les sols de Dalhousie le long du chemin March ont des potentiels agricoles de classe 2 et 3. Ce sont des sols texturés d'origine marine comportant de minces couches de sédiments silteux.[7]

2.6 Évaluation visuelle

Le corridor Riddell-March se raccorde au chemin 6th Line, à l'extrémité nord. Cette route est une promenade panoramique le long de la rivière des Outaouais, traversant la campagne rurale, avec des vues intermittentes sur la rivière des Outaouais. Les destinations le long de cette route comprennent le parc de la pointe et le parc Riverain.

Des vues de la rive québécoise peuvent être aperçues en conduisant en direction est sur la promenade Riddell. On ne découvre les vues sur la rivière qu'une fois parvenu au rivage. À partir de la rive, de vastes panoramas se présentent vers l'amont et l'aval de la rivière, sur la rive québécoise et sur les collines au loin.

2.7 Services publics

Un bâtiment de service de Bell est situé à l'intersection du chemin Dunrobin et de la cour Campbell Reid. Les autres services publics comprennent des lignes importantes de transport d'électricité le long du chemin March, le long du côté est, au sud du chemin Herzberg, et un corridor important de pylônes de transmission électrique croisant le chemin March au nord du chemin Herzberg.

2.8 Possibilités

La route de la promenade Riddell offre l'emplacement le moins perturbateur pour un nouveau lien routier dans les limites générales du corridor. Ce faisant, les impacts sur les utilisations du sol autres que celles liées aux transports identifiées dans la présente analyse sont minimisés.

[7] Les sols de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, Volume 1, Direction de la recherche d'Agriculture Canada, rapport n° 58, 1987.

3.0 LIAISON 3 - BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES -MOODIE/417

Le corridor Boulevard des Allumettières - Moodie jusqu'à l'autoroute 417 est situé dans le quartier Crystal Bay dans la partie ouest de l'aire d'étude.

3.1 L'utilisation du sol actuelle

La description des utilisations du sol actuelles de la présente section débute à l'extrémité nord (la rivière des Outaouais) et se poursuit vers le sud vers l'autoroute 417.

3.1.1 La communauté de Crystal Bay

Le long de la rivière des Outaouais existe une communauté établie composée de maisons unifamiliales et de maisons de campagne. Les résidences s'étendent le long du rivage jusqu'à la baie Shirley et en aval jusqu'à la pointe Rocky. D'anciens chalets d'été dispersés parmi de nouvelles maisons accentuent le caractère particulier d'une architecture riveraine en transition. La tendance à rénover et à réaménager les anciens chalets se poursuivra probablement étant donné la popularité des aménagements le long des cours d'eau à l'intérieur de la Ceinture de verdure. Les routes de cette communauté sont des routes rurales à 2 voies.

3.1.2 L'avenue Carling

L'arrière des résidences de la communauté de Crystal Bay donne sur l'avenue Carling. Plus à l'est, du côté nord de l'avenue Carling, des résidences sises sur de vastes domaines riverains ont leur accès à partir de l'avenue Carling. L'avenue Carling est une route urbaine à 4 voies avec voies de virage en direction sud sur la promenade Moodie, et de la promenade Moodie en direction est et en direction ouest sur l'avenue Carling.

3.1.3 La promenade Moodie

La promenade Moodie, commençant à l'avenue Carling et continuant en direction sud jusqu'à l'autoroute 417, est une route rurale de 5 à 4 voies avec pistes cyclables et un sentier récréatif le long du côté ouest de l'emprise jusqu'au chemin Corkstown. Le plus vaste site aménagé le long de la promenade Moodie est le Campus Carling du complexe de la Corporation Nortel Networks, situé dans le quadrant sud-est de l'intersection de l'avenue Carling et de la promenade Moodie. À l'intersection du chemin Corkstown et de la promenade Moodie, dans le quadrant nord-est, se trouve un établissement pharmaceutique.

Cinq résidences sont situées le long du côté est de la promenade Moodie et une sur le côté ouest. Également du côté est, se trouve le Centre Crystal Bay pour l'éducation de l'enfance en difficulté.

La Ceinture de verdure de la CCN se prolonge du côté ouest du quartier résidentiel de Crystal Beach en direction ouest le long de l'avenue Carling, en direction sud le long du côté est de la promenade

Moodie, vers l'ouest en passant par le complexe de Nortel et de nouveau vers le nord en direction de l'avenue Carling.

3.2 Affectations du Plan officiel

Les affectations du Plan officiel sont basées sur le Plan officiel de la Ville d'Ottawa, un volet d'Ottawa 2020, adopté par le conseil en mai 2003 et amendé en novembre 2006. Le corridor Moodie - autoroute 417 fait partie des terrains urbains, dans les limites de la Ville d'Ottawa.

À partir de l'extrémité nord, l'affectation au nord de l'avenue Carling est « zone urbaine générale ». L'affectation « zone urbaine générale » comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire comme les secteurs d'emplois et de commerces de détail, les parcs et les espaces naturels, les utilisations industrielles, culturelles, récréatives, institutionnelles et de divertissement.

Le quadrant sud-ouest de l'intersection de l'avenue Carling et de la promenade Moodie est affecté « secteur d'entreprises » et comprend le Campus Carling de Nortel Networks. Au sud du secteur d'entreprises, il y a d'autres emplacements commerciaux qui sont dans les limites de la Ceinture de verdure et qui sont identifiés comme secteurs d'emploi. Ces secteurs comprennent des utilisations du sol industrielles et de bureaux d'affaires. Les secteurs d'entreprises ont de plus hautes densités d'emplois que les secteurs d'emploi traditionnels.

Le quadrant sud-est de l'intersection de l'avenue Carling et de la promenade Moodie est affecté « zone rurale générale »; il comprend aussi le côté ouest de la promenade Moodie dans le quadrant nord-ouest de l'échangeur de l'autoroute 417 et de la promenade Moodie. La zone rurale générale peut comprendre une variété d'utilisations du sol comme des fermes agricoles, de l'habitation rurale, des terres à bois et des forêts, des petites industries, des terrains de golf et des aménagements résidentiels et commerciaux de petite envergure.

Au sud de la voie rapide, les terrains sont affectés « zones de ressources agricoles ». Les terrains de ressources agricoles sont des terres agricoles à fort rendement et limitent les utilisations du sol permises et la création de lotissements. Ces terrains ont un potentiel agricole des sols de classe 1 à 3 et possèdent une superficie suffisante pour soutenir des activités agricoles viables.

3.1 Plan directeur des espaces verts

3.1.1 Secteurs naturels urbains

Le Plan directeur des espaces verts identifie le rivage de la rivière des Outaouais, les terres humides Still Water et le ruisseau Still Water comme des liens d'espaces naturels primaires. Les terres humides Still Water sont situées à l'ouest de la promenade Moodie et s'étendent en direction est jusqu'à l'emprise de la route.

3.1.2 Secteurs de loisirs urbains

Les espaces verts et terrains de loisirs comprennent les sentiers récréatifs le long de la promenade Moodie, le parc équestre national de Nepean et les pistes cyclables sur l'avenue Carling, qui sont affectés à titre d'espaces verts primaires. Les terrains de la Ceinture de verdure sont identifiés comme aires d'espace verts « de soutien ». Les espaces « de contribution » sont situés dans les limites du complexe de bâtiments Nortel Networks.

3.2 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure

Les affectations du Plan directeur de la Ceinture de verdure dans la présente section comprennent le paysage rural et les installations. Le paysage rural se trouve des deux côtés de la promenade Moodie et comprend le pâturage associé au parc équestre national de Nepean et les prairies de fauche. L'affectation « installations » identifie les terrains qui font partie du Campus Carling du complexe de Nortel Networks.

La promenade Moodie et le virage vers l'ouest sur l'avenue Carling ont été identifiés comme parties du circuit pittoresque de ballades en automobile.

Un sentier récréatif de la Ceinture de verdure est situé à l'extrémité sud du corridor avec une piste revêtue d'asphalte, en direction est-ouest, et traverse la promenade Moodie à l'intersection du chemin Corkstown.

3.3 Potentiel agricole des sols

Les sols adjacents à la promenade Moodie sont des sols de classe 3, considérés comme des ressources d'importance provinciale pour la production agricole.

3.4 Évaluation visuelle

Le bâtiment principal du Campus Carling du Nortel Networks est un point de repère visuel des environs, y compris des vues à partir du côté nord de la rivière. Les vues de la rivière ne sont pas manifestes à cet endroit à partir de la promenade Moodie. Les vues du paysage rural environnant, en particulier du parc équestre national de Nepean, sont situées le long de l'extrémité sud du corridor.

3.5 Services publics

Aucun couloir important de services publics n'a été identifié jusqu'à maintenant.

3.6 Possibilités

L'artère existante de la promenade Moodie offre la meilleure possibilité dans les limites générales du corridor, de relier la rivière des Outaouais à l'autoroute 417, tout en réduisant les effets directs sur les utilisations du sol résidentielles actuelles. Les alignements devraient être aménagés afin de réduire le nombre de propriétés résidentielles directement touchées. Les effets directs et indirects peuvent varier en fonction des options d'un pont, d'un tunnel ou d'un traversier.

4.0 LIAISON 4 - BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES – HOLLY ACRES - 416/417

Le corridor Boulevard des Allumettières – Holly Acres jusqu'aux autoroutes 416 et 417 est situé dans les environs de Bayshore et du parc Andrew Haydon dans la partie ouest de l'aire d'étude.

4.1 L'utilisation du sol actuelle

La description des utilisations du sol actuelles de la présente section débute à l'extrémité nord (la rivière des Outaouais) et se poursuit vers le sud vers les autoroutes 417 et 416.

4.1.1 Le parc Andrew Haydon

Le parc Andrew Haydon est situé en bordure de la rivière des Outaouais, au nord de l'avenue Carling entre le ruisseau Still Water et l'avenue Oakley. Le parc comprend une aire de pique-nique, des toilettes, un parc de jeux d'eau, des places de stationnement, un abri d'orchestre et une aire d'observation de la rivière des Outaouais. Le parc est situé le long de la piste cyclable de la promenade de la rivière des Outaouais.

4.1.2 Le parc Dick Bell

Le parc Dick Bell est situé à l'ouest du parc Andrew Haydon sur l'avenue Carling. C'est là que sont situés le club de voile de Nepean et les installations de navigation de plaisance.

4.1.3 L'avenue Carling et le chemin Holly Acres

L'avenue Carling est une rue urbaine à 4 voies avec voie de virage en direction sud sur le chemin Holly Acres et à partir du chemin Holly Acres en directions est et ouest sur l'avenue Carling. Le côté nord de cette intersection est une entrée au parc Andrew Haydon. L'intersection du chemin Corkstown et de l'avenue Carling est située à l'ouest du chemin Holly Acres. Le chemin Holly Acres est une rue urbaine à 4 voies sans accès aux autoroutes 417 ou 416 à cet endroit. Une installation de transport en commun rapide est en construction le long du côté nord de l'autoroute 417.

Les zones résidentielles comprennent les communautés Stonehedge et Lakeview qui tournent le dos à l'avenue Carling ainsi que des maisons unifamiliales et des maisons en rangées des deux côtés du chemin Holly Acres.

Des sentiers récréatifs sont situés le long du ruisseau Graham et se raccordent sous l'avenue Carling aux sentiers récréatifs de la promenade de la rivière des Outaouais.

4.2 Affectations du Plan officiel

Les affectations du Plan officiel sont basées sur le Plan officiel de la Ville d'Ottawa, un volet d'Ottawa 2020, adopté par le conseil en mai 2003 et amendé en novembre 2006. Le corridor Moodie - autoroute 417 fait partie des terrains urbains, dans les limites de la Ville d'Ottawa.

À partir de l'extrémité nord, l'affectation au nord de l'avenue Carling est « grand espace vert ». Cette affectation comprend les grands parcs et les couloirs d'espaces verts le long de la rivière des Outaouais, les couloirs des promenades et les couloirs réservés au système de transport rapide et aux principales routes. Dans les limites de ce corridor, cette affectation reflète des usages récréatifs.

Au sud de l'avenue Carling, l'affectation est « zone urbaine générale » L'affectation « zone urbaine générale » comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire comme les secteurs d'emplois et de commerces de détail, les parcs et les espaces naturels, les utilisations industrielles, culturelles, récréatives, institutionnelles et de divertissement.

Adjacent à l'échangeur entre les autoroutes 417 et 416, dans le quadrant nord-ouest, il y a une « zone rurale générale » qui est située dans les limites de la Ceinture de verdure de la CCN. Les zones rurales générales comprennent une variété d'utilisations du sol comme des fermes agricoles, de l'habitation rurale, des terres à bois et des forêts, des petites industries, des terrains de golf et des aménagements résidentiels et commerciaux de petite envergure. Une station de pompage de la Ville d'Ottawa est située à cet endroit.

4.3 Plan directeur des espaces verts

Le Plan directeur des espaces verts présente une vision pour les espaces verts du secteur urbain de la ville, y compris les terrains naturels, les espaces verts et terrains de loisirs, de propriété publique et privée, et les couloirs de transports et de services publics et propose des politiques pour réaliser cette vision avant l'année 2020.[8]

4.3.1 Secteurs naturels urbains

Les aires naturelles « primaires » identifiées ici comprennent le rivage de la rivière des Outaouais et le ravin du ruisseau Graham. Le parc Andrew Haydon a été classé comme aire « de contribution » à l'amélioration du paysage et des caractéristiques naturelles.

4.3.2 Secteurs de loisirs urbains

La baie Britannia est presque entièrement affectée espace vert « primaire » à partir du parc Dick Bell jusqu'à la plage Britannia. Les pistes cyclables le long du chemin Holly Acres et de l'avenue Carling et les sentiers récréatifs de la rivière des Outaouais sont aussi classés comme ressources d'espace vert « primaires ».

[8] Plan directeur des espaces verts – Stratégies visant les espaces verts urbains, 23 août 2006.

4.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure de la CCN indique une aire de paysage rural du côté nord de l'échangeur.

4.5 Potentiel agricole des sols

Le potentiel agricole des sols pour la zone non développée est de classe 3.

4.6 Évaluation visuelle

Les vues importantes comprennent les espaces verts de la forêt urbaine du parc Andrew Haydon, lorsqu'on se déplace d'est en ouest sur l'avenue Carling et vers le nord sur le chemin Holly Acres. À partir de l'intérieur du parc Andrew Haydon, les vues de la rivière des Outaouais sont panoramiques.

4.7 Services publics

Des stations de pompage municipales sont situées dans le parc Andrew Haydon et du côté ouest du chemin Holly Acres, au nord de l'autoroute 417. Une station de transformateur électrique est située du côté est du chemin Holly Acres, au nord de l'autoroute 417.

4.8 Possibilités

L'artère existante du chemin Holly Acres offre la meilleure possibilité, dans les limites générales du corridor, de relier la rivière des Outaouais aux autoroutes 416 et 417, tout en réduisant les effets directs sur les utilisations du sol actuelles. À partir de l'avenue Carling, en direction nord, il y a la possibilité d'incidence sur le parc Andrew Haydon et sur les activités nautiques et les effets directs et indirects peuvent varier en fonction des options d'un pont, d'un tunnel ou d'un traversier. Les effets en aval le long du chemin Richmond jusqu'au chemin Baseline dépendront de la possibilité de raccordement direct à l'autoroute 416 (à l'échangeur entre les autoroutes 416 et 417) pour un raccordement en direction sud vers l'autoroute 416 ou de l'utilisation des chemins Baseline et Richmond existants en direction sud sur bretelle de raccordement à l'autoroute 416.

5.0 LIAISON 5 – ÎLE KETTLE – 50 À 174/417

Le corridor de l'Île Kettle entre l'autoroute 50, la promenade de l'Aviation et les autoroutes 174 et 417, est situé dans les environs du Musée canadien de l'aviation et de l'ancienne base de la Force aérienne de Rockcliffe, dans la partie est de l'aire d'étude.

5.1 L'utilisation du sol actuelle

La description des utilisations du sol actuelles de la présente section débute à l'extrémité nord (la rivière des Outaouais) et se poursuit vers le sud vers les autoroutes 174 et 417.

5.1.1 La promenade Rockcliffe

La promenade Rockcliffe de la CCN, ses sentiers récréatifs, ses belvédères et ses parcs de stationnement sont adjacents à la rivière des Outaouais. Au sud de la promenade se trouvent les écuries Rockcliffe du Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada. À l'est, il y a le Musée canadien de l'aviation et l'ancienne base de la Force aérienne de Rockcliffe dont on planifie le réaménagement. Ce secteur comprend les pistes en service associées à l'aéroport de Rockcliffe. Il faudrait déplacer les pistes de l'aéroport si le scénario d'un pont était considéré à cet endroit; voir l'Annexe.

5.1.2 La promenade de l'Aviation

La promenade de l'Aviation croise la promenade Rockcliffe à la hauteur du Musée canadien de l'aviation et continue en direction sud. Le secteur situé à l'ouest de la promenade de l'Aviation est résidentiel et comprend le parc London Terrace et le parc Hemlock situé sur le chemin Hemlock. À l'ouest sur le chemin Hemlock se trouve le cimetière Beechwood. À l'ouest de la promenade de l'Aviation se trouve l'ancienne base des Forces armées dont on planifie actuellement le réaménagement.

Plus au sud, le long de la promenade de l'Aviation, le côté ouest de la route est une zone résidentielle de haute densité avec développement commercial le long du chemin de Montréal. Du côté est de la promenade, l'hôpital Montfort fait actuellement l'objet d'importants agrandissements. Au sud du chemin de Montréal, il y a les bureaux de la Société canadienne d'hypothèques et de logements ainsi que des zones résidentielles de haute et de moyenne densité. Des zones résidentielles allant de haute à basse densité sont situées des deux côtés de la promenade. L'école Notre-Dame-du-Mont-Carmel est adjacente à la promenade de l'Aviation, sur l'avenue Cummings. Le parc Ken Steele se trouve du côté ouest du chemin Ogilvie et le parc Whiterock est situé à l'est sur le chemin Matheson.

Au sud du chemin Ogilvie se trouve une zone industrielle adjacente à l'autoroute 417. Le côté est est résidentiel avec des bureaux adjacents à la promenade de l'Aviation.

5.2 Affectations du Plan officiel

Les promenades Rockcliffe et de l'Aviation sont affectées comme grand espace vert. Cette affectation comprend les grands parcs et les corridors d'espaces verts le long de la rivière des Outaouais, les corridors des promenades et les couloirs réservés au transport en commun rapide et aux principales routes. Dans les limites de ce corridor, cette affectation reflète les usages récréatifs qu'on trouvent ici comme les sentiers récréatifs qui longent les promenades Rockcliffe et de l'Aviation.

Adjacent aux promenades, il y a l'affectation de zone urbaine générale. L'affectation zone urbaine générale comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire comme les secteurs d'emplois et de magasinage, les secteurs industriels et culturels, les parcs et les espaces naturels, les lieux de divertissement et les usages collectifs. Incluse dans ce secteur, la base de l'Aviation canadienne a été affectée comme zone urbaine future pour correspondre aux plans de réaménagement de ce site.

Le long du corridor de l'autoroute 417, les affectations comprennent un secteur mixte du côté ouest, qui comprend des zones d'aménagements compacts et polyvalents, et un secteur d'emploi du côté est, qui permet des bureaux commerciaux et des fonctions industrielles.

5.3 Plan directeur des espaces verts

Le Plan directeur des espaces verts présente une vision pour les espaces verts du secteur urbain de la ville, y compris les terrains naturels, les espaces verts et terrains de loisirs, de propriété publique et privée, et les couloirs de transports et de services publics.

5.3.1 Secteurs naturels urbains

Les aires naturelles primaires dans ce corridor sont la rive sud de la rivière des Outaouais et les terrains situés au nord du chemin Ogilvie, des deux côtés de la promenade de l'Aviation. Les aires naturelles primaires comprennent les terrains et les cours d'eau qui entretiennent les caractéristiques et les fonctions naturelles dans le contexte urbain.

Les terrains situés au nord et au sud (du côté ouest de la promenade de l'Aviation) de l'hôpital Montfort et des deux côtés de la promenade de l'Aviation, au nord de l'autoroute 417, sont identifiés comme terrains naturels de soutien. Les aires de soutien sont des zones tampons ou des liens entre des secteurs primaires ou qui possèdent des caractéristiques naturelles qui supportent la biodiversité générale du paysage.

Les aires de contribution comprennent toutes les autres terres et aménagements qui améliorent les paysages et caractéristiques naturelles.

5.3.2 Secteurs de loisirs urbains

Les espaces verts et terrains de loisirs primaires comprennent les sentiers récréatifs le long des promenades Rockcliffe et de l'Aviation et les aires des grands parcs comme le parc London Terrace et le parc Ken Steele. Les terrains de soutien comprennent les couloirs des promenades et les terrains entourant le Musée canadien de l'aviation et les aires aux environs de l'hôpital Montfort.

5.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure

Ce secteur est à l'extérieur des limites de la Ceinture de verdure.

5.5 Potentiel agricole des sols

Le potentiel agricole des sols de ce corridor n'est pas cartographié.

5.6 Évaluation visuelle

Les vues importantes comprennent les vues panoramiques de la rivière des Outaouais à partir des sentiers de la promenade Rockcliffe. Les aires naturelles le long de la promenade de l'Aviation font écran aux aménagements des environs.

5.7 Services publics

Aucun corridor important de services publics n'a été identifié jusqu'à maintenant.

5.8 Possibilités

La promenade de l'Aviation actuelle offre la meilleure possibilité, dans les limites générales du corridor, pour assurer la liaison entre la rivière des Outaouais et l'autoroute 417, tout en réduisant les effets directs sur les utilisations du sol actuelles. Le croisement avec la promenade Rockcliffe peut avoir une incidence sur les trajectoires de vol des pistes en service. Les effets directs et indirects sur les utilisations du sol actuelles peuvent varier en fonction des options d'un pont, d'un tunnel ou d'un traversier.

6.0 LIAISON 6 – ÎLE LOWER DUCK – 50 À 174/417

Le corridor de l'Île Lower Duck, de l'autoroute 50 aux autoroutes 174 et 417, est situé dans les environs du Centre environnemental Robert O. Pickard, adjacent à la communauté de Beacon Hill dans la partie est de l'aire d'étude.

6.1 L'utilisation du sol actuelle

La description des utilisations du sol actuelles de la présente section débute à l'extrémité nord (la rivière des Outaouais) et se poursuit vers le sud-ouest le long de la route Ottawa 174 jusqu'à l'échangeur des autoroutes 417 et 174, communément appelé « la jonction ».

6.1.1 L'Île Lower Duck

L'Île Lower Duck n'est pas située dans les limites générales du corridor de la liaison.

6.1.2 La promenade Rockcliffe

La promenade Rockcliffe est située le long du rivage de la rivière des Outaouais et bifurque en direction sud vers la 174 après avoir traversée le ruisseau Green. Les utilisations du sol les plus importantes sont le Centre environnemental Robert O. Pickard, les ravins naturels du ruisseau Green et les activités agricoles dans les limites de la Ceinture de verdure. Les ravins du ruisseau Green sur cet emplacement ont été classés comme zone d'intérêt naturel et scientifique par le ministère des Ressources naturelles.

6.1.3 Route Ottawa 174 – promenade Rockcliffe jusqu'à l'autoroute 417

Ce corridor comprend les secteurs adjacents au corridor de la 174, qui sont brièvement décrits dans la présente section.

Les terrains situés du côté nord du croisement de la promenade Rockcliffe et de la 174 sont industriels jusqu'à l'échangeur du chemin de Montréal. Le côté sud de la 174 est à l'intérieur des limites de la Ceinture de verdure et représente la zone du ravin naturel du ruisseau Green et les champs en régénération.

Du chemin de Montréal à l'aréna Earl Armstrong, à l'est de l'échangeur du chemin Blair, l'utilisation du sol actuelle est principalement d'ordre résidentiel, avec des parcs et des installations institutionnelles. Les parcs adjacents au côté nord de la 174 comprennent le parc Jasmine Park et le parc Trillium et les établissements majeurs comprennent l'école secondaire de Gloucester et la bibliothèque de Gloucester Nord.

À l'échangeur du chemin Blair, il y a une zone à usage mixte (commercial et affaires) qui se prolonge en direction ouest sur le côté nord de la 174. Des zones résidentielles sont situées du côté sud de la 174 jusqu'à « la jonction » avec l'autoroute 417 et aussi du côté nord de « la jonction ».

6.2 Affectations du Plan officiel

Les affectations du Plan officiel sont basées sur le Plan officiel de la Ville d'Ottawa, un volet d'Ottawa 2020, adopté par le conseil en mai 2003 et amendé en novembre 2006. Le corridor de l'Île Lower Duck fait partie des terrains urbains, dans les limites de la Ville d'Ottawa.

À la rivière des Outaouais, ce corridor est affecté « zone écologique naturelle » et s'étend en direction sud, pour inclure le ravin du ruisseau Green et les secteurs non aménagés adjacents. Cette affectation identifie les secteurs vulnérables qui sont protégés et préservés pour restauration et amélioration de leurs fonctions et caractéristiques naturelles.

Les terrains situés au nord de la 174 et à l'est du ruisseau Green sont affectés « zone de ressources agricoles ». Les terrains de ressources agricoles sont des terres agricoles à fort rendement et limitent les utilisations du sol permises et la création de lotissements. Ces terrains ont un potentiel agricole des sols de classe 1 à 3 et possèdent une superficie suffisante pour soutenir des activités agricoles viables.

Au sud de la 174, dans les environs de l'échangeur de la promenade Rockcliffe et du chemin Blair, l'affectation de l'utilisation du sol est « zone rurale générale » et comprend une variété d'utilisations du sol comme des fermes agricoles, de l'habitation rurale, des terres à bois et des forêts, des petites industries, des terrains de golf et des aménagements résidentiels et commerciaux de petite envergure. Le terrain de golf Pineview est situé dans l'affectation « zone rurale générale » sur le chemin Blair.

La « zone urbaine générale » est située du côté nord de la 174 entre le chemin de Montréal et le chemin Blair et des côtés nord et sud de la 174, à l'est de « la jonction ». L'affectation « zone urbaine générale » comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire comme les secteurs d'emplois et de commerces de détail, les parcs et les espaces naturels, les utilisations industrielles, culturelles, récréatives, institutionnelles et de divertissement.

À l'ouest du chemin Blair, il y a une affectation « centre polyvalent » qui comprend des secteurs voués à des aménagements compacts et polyvalents.

Du côté nord de « la jonction », la promenade de l'Aviation est affectée « grand espace vert ». Cette affectation comprend les grands parcs et les couloirs d'espaces verts le long de la rivière des Outaouais, les couloirs des promenades et les couloirs réservés au système de transport rapide et aux principales routes.

Du côté sud-ouest de « la jonction », se trouve un « secteur d'emploi » qui autorise des bureaux d'affaires et des utilisations industrielles.

6.3 Plan directeur des espaces verts

Les aires naturelles primaires comprennent l'Île Lower Duck, le rivage de la rivière des Outaouais et le ravin du ruisseau Green. Ces aires sont considérées comme des vestiges de terres boisées et de terres humides de qualité et comprennent des aires naturelles de la Ceinture de verdure.

6.3.1 Secteurs naturels urbains

Des aires naturelles de soutien sont adjacentes aux espaces naturels du ruisseau Green et comprennent des champs en régénération. Les aires de soutien sont des zones tampons ou des liens entre des secteurs primaires ou qui possèdent des caractéristiques naturelles qui supportent la biodiversité générale du paysage.

6.3.2 Secteurs de loisirs urbains

Les espaces verts et terrains de loisirs primaires comprennent les sentiers récréatifs de la CCN le long de la promenade Rockcliffe et du ruisseau Green. Le terrain de golf Pineview et les grands parcs situés du côté nord de la 174 sont aussi considérés comme des composantes d'espaces verts primaires.

Les espaces verts de soutien comprennent les terrains situés au sud de la 174 et le long du ravin du ruisseau Green. De plus, les parcs de moindre envergure situés au nord de la 174 sont considérés comme des aires d'espaces verts de soutien. Des aires de contribution sont situées le long du couloir de la 174 entre le ruisseau Green et « la jonction ».

6.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure

La limite de la Ceinture de verdure suit le rivage de la rivière des Outaouais, jusqu'au côté est du Centre environnemental Robert O. Pickard, puis tourne vers le sud jusqu'à la 174. La Ceinture de verdure comprend également l'Île Lower Duck dans la rivière des Outaouais. À partir de la 174, la limite longe le côté sud de la 174 jusqu'à l'échangeur du chemin Blair et ensuite vers le sud, du côté est du chemin Blair.

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure identifie l'Île Lower Duck et le ravin du ruisseau Green comme principaux secteurs naturels avec zones tampons naturelles adjacentes. La zone tampon naturelle sur le côté sud de la 174 se prolonge en direction ouest jusqu'au terrain de golf Pineview où l'affectation est paysage rural.

6.5 Potentiel agricole des sols

Les sols situés à l'extérieur des zones aménagées sont de classe 3 et 4 en ce qui concerne leurs potentiels agricoles dans les environs de la promenade Rockcliffe et à l'extérieur du ravin du ruisseau Green. Les pentes du ravin du ruisseau Green s'érodent de façon très importante et sont de classe 7, sans aucun potentiel agricole.

6.6 Évaluation visuelle

La promenade Rockcliffe offre des vues panoramiques de la rivière des Outaouais. Le Plan directeur de la Ceinture de verdure a identifié une vue panoramique de la ville en direction ouest, sur la 174, dans les limites de ce corridor.

6.7 Services publics

Deux grands collecteurs croisent le corridor de la 174 entre le chemin de Montréal et le chemin Blair jusqu'au centre environnemental Robert O. Pickard, à partir des secteurs sud d'Ottawa[9].

Un important couloir d'électricité suit l'emprise de la 174 le long du côté sud, à l'ouest du chemin 10th Line.

6.8 Possibilités

La Ceinture de verdure offre la meilleure possibilité, dans les limites générales du corridor, pour assurer la liaison entre la rivière des Outaouais et la route Ottawa 174. Le Plan directeur de la Ceinture de verdure protège les terrains de la ceinture de verdure. Les effets directs et indirects sur les utilisations du sol actuelles peuvent varier en fonction des options d'un pont, d'un tunnel ou d'un traversier.

[9] Plan directeur des infrastructures, pour la Ville d'Ottawa, juin 2003, Figure 7.

7.0 LIAISON 7 – BAIE MCLAURIN – 50 À 174/417

Le corridor de la baie McLaurin – autoroute 50 jusqu'aux 174/417 est situé dans les environs de la communauté de Convent Glen, dans les limites de la Ceinture de verdure, dans la partie est de l'aire d'étude.

7.1 L'utilisation du sol actuelle

La description des utilisations du sol actuelles de la présente section débute à l'extrémité nord (la rivière des Outaouais) et se poursuit vers le sud-ouest le long de la route Ottawa 174 jusqu'à l'échangeur des autoroutes 417 et 174, communément appelé « la jonction ».

Ce corridor nécessiterait une nouvelle route dans les limites de la Ceinture de verdure, à l'est de la communauté de Convent Glen, pour raccorder la liaison au corridor de la 174.

7.1.1 Les terrains de la Ceinture de verdure

L'utilisation du sol actuelle le long de la rivière des Outaouais est une utilisation de loisirs, avec les sentiers récréatifs de la Ville d'Ottawa et de la CCN le long de la rivière et du ruisseau Green.

Entre la rivière des Outaouais et la 174, il y a des terres agricoles qui font actuellement l'objet de cultures agricoles. À l'est, se trouve cette vaste zone résidentielle de Convent Glen, dans le secteur ouest d'Orléans.

Au sud de la 174, il y a le boulevard St-Joseph (l'ancienne route 17) qui longe un escarpement et offre des vues panoramiques des collines de la Gatineau. Le quartier général de la GRC est situé dans ce secteur avec accès à partir du boulevard St-Joseph. Plus au sud, on trouve la communauté de Blackburn Hamlet.

7.1.2 La route Ottawa 174 – promenade Rockcliffe jusqu'à l'autoroute 417

Ce corridor comprend les secteurs adjacents au corridor de la 174, qui sont décrits brièvement dans la présente section.

Au croisement de la promenade Rockcliffe et de la 174, les terrains du côté nord sont affectés industriels jusqu'à l'échangeur du chemin de Montréal. Le côté sud de la 174 se trouve dans les limites de la Ceinture de verdure et représente l'aire naturelle du ravin du ruisseau Green et des champs en régénération.

À partir du chemin de Montréal jusqu'à l'aréna Earl Armstrong, à l'est de l'échangeur du chemin Blair, l'utilisation du sol actuelle est principalement résidentielle, avec des parcs et des installations institutionnelles. Les parcs adjacents au côté nord de la 174 comprennent le parc Jasmine et le parc Trillium et les établissements majeurs comprennent l'école secondaire de Gloucester et la bibliothèque de Gloucester Nord.

À l'échangeur du chemin Blair, il y a une zone à usage mixte (commercial et affaires) qui se prolonge en direction ouest sur le côté nord de la 174. Des zones résidentielles sont situées du côté sud de la 174 jusqu'à « la jonction » avec l'autoroute 417 et aussi du côté nord de « la jonction ».

7.2 Affectations du Plan officiel

Les affectations du Plan officiel sont basées sur le Plan officiel de la Ville d'Ottawa, un volet d'Ottawa 2020, adopté par le conseil en mai 2003 et amendé en novembre 2006. Le corridor de l'Île Lower Duck fait partie des terrains urbains, dans les limites de la Ville d'Ottawa.

Le long de la rivière des Outaouais, l'affectation est « zone écologique naturelle » dans les limites de la Ceinture de verdure et « grand espace vert » à l'est de la Ceinture de verdure. L'affectation « zone écologique naturelle » identifie les secteurs vulnérables qui sont protégés et préservés pour restauration et amélioration de leurs fonctions et caractéristiques naturelles. L'affectation « grand espace vert » comprend les grands parcs et les couloirs d'espaces verts le long de la rivière des Outaouais, les couloirs des promenades et les couloirs réservés au système de transport rapide et aux principales routes.

À la rivière des Outaouais, ce corridor est affecté « zone écologique naturelle » et s'étend en direction sud, pour inclure le ravin du ruisseau Green et les secteurs non aménagés adjacents. Cette affectation identifie les secteurs vulnérables qui sont protégés et préservés pour restauration et amélioration de leurs fonctions et caractéristiques naturelles.

Les terrains situés entre le ruisseau Green et le quartier Convent Glen sont affectés « zone de ressources agricoles ». Les terrains de ressources agricoles sont des terres agricoles à fort rendement et limitent les utilisations du sol permises et la création de lotissements. Ces terrains ont un potentiel agricole des sols de classe 1 à 3 et possèdent une superficie suffisante pour soutenir des activités agricoles viables.

L'est du quartier Convent Glen est affecté « zone urbaine générale » et comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire comme les secteurs d'emplois et de commerces de détail, les parcs et les espaces naturels, les utilisations industrielles, culturelles, récréatives, institutionnelles et de divertissement.

Au sud de la 174, dans les environs de l'échangeur de la promenade Rockcliffe et du chemin Blair, l'affectation est « zone rurale générale », et comprend une variété d'utilisations du sol comme des fermes agricoles, de l'habitation rurale, des terres à bois et des forêts, des petites industries, des terrains de golf et des aménagements résidentiels et commerciaux de petite envergure. Le terrain de golf Pineview est situé dans l'affectation « zone rurale générale » sur le chemin Blair.

La « zone urbaine générale » est située du côté nord de la 174, entre le chemin de Montréal et le chemin Blair, et des côtés nord et sud de la 174, à l'est de « la jonction ». À l'ouest du chemin Blair, il y a une affectation « centre polyvalent » qui comprend des secteurs voués à des aménagements compacts et polyvalents.

Du côté nord de « la jonction », la promenade de l'Aviation est affectée « grand espace vert ». Cette affectation comprend les grands parcs et les couloirs d'espaces verts le long de la rivière des Outaouais,

les couloirs des promenades et les couloirs réservés au système de transport rapide et aux principales routes.

Du côté sud-ouest de « la jonction », se trouve un « secteur d'emploi » qui autorise des bureaux d'affaires et des utilisations industrielles.

7.3 Plan directeur des espaces verts

Les aires naturelles primaires comprennent le rivage de la rivière des Outaouais et le ravin du ruisseau Green. Ces aires sont considérées comme des vestiges de terres boisées et de terres humides de qualité et comprennent des aires naturelles de la Ceinture de verdure.

7.3.1 Secteurs naturels urbains

Les aires naturelles de soutien sont adjacentes aux espaces naturels du ruisseau Green et comprennent les champs en régénération. Les aires de soutien sont des zones tampons ou des liens entre des secteurs primaires ou qui possèdent des caractéristiques naturelles qui supportent la biodiversité générale du paysage.

7.3.2 Secteurs de loisirs urbains

Les espaces verts et terrains de loisirs primaires comprennent les sentiers récréatifs de la CCN et de la Ville d'Ottawa le long de la promenade Rockcliffe et du ruisseau Green. Le terrain de golf Pineview et les grands parcs situés du côté nord de la 174 sont aussi considérés comme composantes d'espaces verts primaires.

Les composantes d'espaces verts de soutien comprennent les terrains situés au sud de la 174 et le long du ravin du ruisseau Green. De plus, les parcs de moindre envergure situés au nord de la 174 sont considérés comme des aires d'espaces verts de soutien. Des terrains de contribution sont situés le long du couloir de la 174, entre le ruisseau Green et « la jonction ».

7.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure

La limite de la Ceinture de verdure suit le rivage de la rivière des Outaouais, jusqu'au côté ouest du quartier Convent Glen, puis tourne vers le sud jusqu'à la 174. Du côté ouest de la Ceinture de verdure, la limite longe le côté sud de la 174 jusqu'à l'échangeur du chemin Blair et ensuite se dirige vers le sud, du côté est du chemin Blair.

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure identifie le rivage de la rivière des Outaouais et le ravin du ruisseau Green comme principaux secteurs naturels avec zones tampons naturelles adjacentes. Entre la zone tampon naturelle et la 174, il y a l'affectation paysage cultivé qui couvre des terres agricoles très fertiles. Au sud de la 174, le secteur du boulevard St-Joseph est identifié comme un paysage rural.

La zone tampon naturelle du côté sud de la 174 se prolonge en direction sud-ouest jusqu'au terrain de golf Pineview, où l'affectation est paysage rural.

7.5 Potentiel agricole des sols

Les sols situés à l'extérieur des zones aménagées sont de classe 3 et 4 en ce qui concerne leurs potentiels agricoles dans les environs de la promenade Rockcliffe et à l'extérieur du ravin du ruisseau Green. Les pentes du ravin du ruisseau Green s'érodent de façon très importante et sont de classe 7, sans aucun potentiel agricole.

7.6 Évaluation visuelle

Le rivage de la rivière offre des vues panoramiques de la rivière des Outaouais. Le Plan directeur de la Ceinture de verdure a identifié une vue panoramique de la ville en direction ouest, sur la 174, dans les limites de ce corridor et à partir de l'escarpement le long du boulevard St-Joseph.

7.7 Services publics

Deux grands collecteurs croisent le corridor de la 174 entre le chemin de Montréal et le chemin Blair jusqu'au centre environnemental Robert O. Pickard, à partir des secteurs sud d'Ottawa[10].

Un important corridor d'électricité suit l'emprise de la 174 le long du côté sud, à l'ouest du chemin 10th Line.

Une conduite importante de gaz traverse la rivière des Outaouais dans les environs de ce corridor.

7.8 Possibilités

La Ceinture de verdure offre la meilleure possibilité, dans les limites générales du corridor, pour assurer la liaison entre la rivière des Outaouais et le chemin Ottawa 174. Le Plan directeur de la Ceinture de verdure protège les terrains de la Ceinture de verdure. Les effets directs et indirects sur les utilisations du sol actuelles peuvent varier en fonction des options d'un pont, d'un tunnel ou d'un traversier.

[10] Plan directeur des infrastructures, pour la Ville d'Ottawa, juin 2003, Figure 7.

8.0 LIAISON 8 – 10TH LINE – 50 À 174/417

Le corridor 10th Line - autoroute 50 jusqu'au croisement 174/417 est situé dans les environs du centre-ville d'Orléans, Place d'Orléans, dans la partie est de l'aire d'étude.

8.1 L'utilisation du sol actuelle

La description des utilisations du sol actuelles de la présente section débute à l'extrémité nord (la rivière des Outaouais) et se poursuit vers le sud-ouest le long de la route Ottawa 174 jusqu'à l'échangeur des autoroutes 417 et 174, communément appelé « la jonction ».

8.1.1 Les Îles Petrie

Cette liaison comprend l'extrémité ouest de la principale Île Petrie. C'est une zone humide d'intérêt provincial et candidate au titre de zone d'intérêt naturel et scientifique.

8.1.2 Le chemin 10th Line

Le chemin 10th Line croise le chemin North Service à l'est et le boulevard Jeanne-D'Arc à l'ouest. Au nord, se trouvent des zones boisées et des zones humides, avec des sentiers récréatifs le long de la rive sud de la rivière des Outaouais. Cette liaison comprend également l'extrémité ouest de l'Île Petrie.

Les utilisations du sol adjacentes le long du chemin 10th Line comprennent le développement résidentiel à l'ouest et une propriété non développée à l'est. Cette propriété vacante est zonée commerciale et industrielle et fait actuellement l'objet d'une planification en vue de son aménagement. Plus à l'est, une zone résidentielle de densité moyenne prend actuellement de l'expansion en direction est sur le chemin North Service.

8.1.3 La route Ottawa 174 – 10th Line à l'autoroute 417

Ce corridor comprend les secteurs adjacents au corridor de la 174, qui sont décrits brièvement dans la présente section.

À l'échangeur du chemin 10th Line et de la 174, les services policiers d'Ottawa occupent le quadrant sud-est. Des maisons unifamiliales sont situées sporadiquement le long du boulevard St-Joseph.

Entre l'échangeur du chemin 10th Line et l'échangeur de la rue Champlain, les utilisations du sol adjacentes du côté sud de la 174 comprennent des appartements ou condominiums de haute densité et le centre-ville d'Orléans du boulevard St-Joseph. Le centre-ville comprend des services aux clients de la Ville d'Ottawa, un YMCA, un centre d'art et de petites entreprises, dont une garderie sur le boulevard Centrum. À l'ouest du centre-ville, se trouve le centre commercial Place d'Orléans. L'échangeur de la rue Champlain donne accès directement au centre commercial à partir de la 174. Du côté nord de la 174 se trouve un lotissement résidentiel de maisons unifamiliales.

Entre l'échangeur de la rue Champlain et l'échangeur du boulevard Jeanne-D'Arc sur la 174, les utilisations du sol adjacentes sont des zones résidentielles de maisons unifamiliales avec des aménagements

de parcs, comme le parc Stoneboat, le parc Bonaventure et le parc Pierre-Rocque du côté sud ainsi que le Participarc Terry Fox et le parc Billberry du côté nord.

À l'ouest de l'échangeur du boulevard Jeanne-D'Arc, se trouve l'aréna du complexe récréatif d'Orléans. Il y a une zone d'usage mixte du côté sud de la 174 et Convent Glen, une zone résidentielle de maisons unifamiliales, est située du côté nord. À partir d'ici, la Ceinture de verdure se prolonge en direction ouest jusqu'au ruisseau Green et à la promenade Rockcliffe.

Au croisement de la promenade Rockcliffe et de la 174, les terrains du côté nord sont affectés industriels jusqu'à l'échangeur du chemin de Montréal. Le côté sud de la 174 se trouve dans les limites de la Ceinture de verdure et représente l'aire naturelle du ravin du ruisseau Green et les champs en régénération.

À partir du chemin de Montréal jusqu'à l'aréna Earl Armstrong, à l'est de l'échangeur du chemin Blair, l'utilisation du sol actuelle est principalement résidentielle avec des parcs et des installations institutionnelles. Les parcs adjacents au côté nord de la 174 comprennent le parc Jasmine Park et le parc Trillium et les établissements majeurs comprennent l'école secondaire de Gloucester et la bibliothèque de Gloucester Nord.

À l'échangeur du chemin Blair, il y a une zone à usage mixte (commercial et affaires) qui se prolonge en direction ouest sur le côté nord de la 174. Des zones résidentielles sont situées du côté sud de la 174 jusqu'à « la jonction » avec l'autoroute 417 et aussi du côté nord de « la jonction ».

8.2 Affectations du Plan officiel

Les affectations du Plan officiel sont basées sur le Plan officiel de la Ville d'Ottawa, un volet d'Ottawa 2020, adopté par le conseil en mai 2003 et amendé en novembre 2006. Le corridor du chemin 10th Line fait partie des terrains urbains, dans les limites de la Ville d'Ottawa.

Les Îles Petrie sont affectées « terres humides d'importance ». Les terres humides d'importance sont des écosystèmes qui contribuent à la haute qualité de l'environnement en contribuant à contrôler les inondations, en offrant un habitat faunique, en améliorant la qualité de l'eau, et en contribuant à l'alimentation des eaux souterraines, selon les évaluations du ministère des Ressources naturelles.

Le rivage de la rivière est identifié comme une « zone écologique naturelle » qui comprend les secteurs vulnérables qui sont protégés et préservés pour restauration et amélioration de leurs fonctions et caractéristiques naturelles.

Au sud du rivage, il y a une affectation « zone urbaine générale » qui s'étend vers l'ouest, du côté nord de la 174 et sur une partie du côté sud. L'affectation « zone urbaine générale » comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire comme les secteurs d'emplois et de commerces de détail, les parcs et les espaces naturels, les utilisations industrielles, culturelles, récréatives, institutionnelles et de divertissement.

Le centre ville d'Orléans et le centre d'achat Place d'Orléans sont affectés « centre polyvalent», ce qui comprend des secteurs voués à des aménagements compacts et polyvalents.

Les terrains situés entre le ruisseau Green et le quartier Convent Glen sont affectés « zone de ressources agricoles ». Les terrains de ressources agricoles sont des terres agricoles à fort rendement et limitent les utilisations du sol permises et la création de lotissements. Ces terrains ont un potentiel agricole des sols de classe 1 à 3 et possèdent une superficie suffisante pour soutenir des activités agricoles viables.

Au sud de la 174 dans les environs de l'échangeur de la promenade Rockcliffe et du chemin Blair, l'affectation est « zone rurale générale » et comprend une variété d'utilisations du sol comme des fermes agricoles, de l'habitation rurale, des terres à bois et des forêts, des petites industries, des terrains de golf et des aménagements résidentiels et commerciaux de petite envergure.

Le terrain de golf Pineview est situé dans l'affectation « zone rurale générale » sur le chemin Blair.

La « zone urbaine générale » est située du côté nord de la 174 entre le chemin de Montréal et le chemin Blair et des côtés nord et sud de la 174, à l'est de « la jonction ». À l'ouest du chemin Blair, il y a une affectation « centre polyvalent » qui comprend des secteurs voués à des aménagements compacts et polyvalents.

Du côté nord de « la jonction », la promenade de l'Aviation est affectée « grand espace vert ». Cette affectation comprend les grands parcs et les couloirs d'espaces verts le long de la rivière des Outaouais, les couloirs des promenades et les couloirs réservés au système de transport rapide et aux principales routes.

Du côté sud-ouest de « la jonction », se trouve un « secteur d'emploi » qui autorise des bureaux d'affaires et des utilisations industrielles.

8.3 Plan directeur des espaces verts

Les zones naturelles primaires comprennent l'Île Petrie, le rivage de la rivière des Outaouais et le ruisseau Bilberry. Ces zones sont considérées comme des vestiges de qualité de terrains boisés et de terres humides. Plus à l'ouest, le ruisseau Green a été identifié comme zone naturelle primaire.

Les zones naturelles d'appui comprennent les espaces longeant la rivière des Outaouais adjacents aux zones naturelles. Les zones naturelles de contribution sont situées des deux côtés de la 174 entre le chemin 10th Line et le ruisseau Bilberry.

Les espaces verts et terrains de loisirs primaires comprennent l'Île Petrie, les sentiers récréatifs de la CCN et de la Ville d'Ottawa qui longent la rivière des Outaouais, le ruisseau Green, le ruisseau Bilberry et le boulevard St-Joseph. Le terrain de golf Pineview et les grands parcs du côté nord de la 174 sont aussi considérés comme des composantes de zones naturelles primaires.

Les composantes des espaces verts de support comprennent les terrains situés le long de la rivière des Outaouais, le long des deux côtés de la 174 et le long du ravin du ruisseau Green. De plus, plusieurs parcs le long de la 174 sont considérés comme des zones naturelles d'appui. Des terrains de contribution sont situés le long du couloir de la 174 et adjacents à la traverse du chemin 10th Line.

8.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure

La limite de la Ceinture de verdure suit le rivage de la rivière des Outaouais, jusqu'au côté ouest du quartier Convent Glen, puis tourne vers le sud jusqu'à la 174. Du côté ouest de la Ceinture de verdure, la limite longe le côté sud de la 174 jusqu'à l'échangeur du chemin Blair et ensuite se dirige vers le sud, du côté est du chemin Blair.

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure identifie le rivage de la rivière des Outaouais et le ravin du ruisseau Green comme principaux secteurs naturels avec zones tampons naturelles adjacentes. Entre la zone tampon naturelle et la 174, il y a l'affectation paysage cultivé qui couvre des terres agricoles très fertiles. Au sud de la 174, le secteur du boulevard St-Joseph est identifié comme un paysage rural.

La zone tampon naturelle du côté sud de la 174 se prolonge en direction sud-ouest jusqu'au parcours de golf Pineview où l'affectation est paysage rural.

8.5 Potentiel agricole des sols

Les sols situés à l'extérieur des zones aménagées sont de classe 3 et 4 en ce qui concerne leurs potentiels agricoles dans les environs de la promenade Rockcliffe et à l'extérieur du ravin du ruisseau Green. Les pentes du ravin du ruisseau Green s'érodent de façon très importante et sont de classe 7, sans aucun potentiel agricole.

8.6 Évaluation visuelle

Il n'y a aucune vue de la rivière des Outaouais à partir des tronçons inférieurs du chemin 10th Line. Cependant, plus au sud sur le chemin 10th Line, l'escarpement offre des vues panoramiques sur la rivière, sur les points de repère de Gatineau et sur les collines de la Gatineau (cette zone est à l'extérieur de l'aire d'étude).

À l'ouest, le Plan directeur de la Ceinture de verdure a identifié une vue panoramique de la ville en direction ouest, sur la 174, dans les limites de ce corridor et à partir de l'escarpement le long du boulevard St-Joseph.

8.7 Services publics

Deux grands collecteurs croisent le corridor de la 174 entre le chemin de Montréal et le chemin Blair jusqu'au centre environnemental Robert O. Pickard, à partir des secteurs sud d'Ottawa[11].

Un important corridor d'électricité suit l'emprise de la 174 le long du côté sud, à l'ouest du chemin 10th Line.

[11] Plan directeur des infrastructures, pour la Ville d'Ottawa, juin 2003, Figure 7.

8.8 Possibilités

Le chemin 10th Line existant offre l'emplacement le moins perturbateur pour un nouveau lien routier à partir de la rivière des Outaouais jusqu'à la route Ottawa 174 et pour un échangeur autoroutier, dans les limites générales du corridor. Cet emplacement réduira les impacts sur les utilisations du sol, autres que celles liées au transport, identifiées par la présente analyse. Les effets varieront en fonction des options d'un pont, d'un tunnel ou d'un traversier.

9.0 CORRIDOR 9 – ÎLE PETRIE – 50 À 174/417

La liaison de l'Île Petrie entre l'autoroute 50 et « la jonction » 174/417, ou de l'autoroute 50 à l'autoroute 417 sud sur le chemin Frank Kenny, est située dans les environs du parc d'affaires du ruisseau Taylor, dans la partie est de l'aire d'étude.

9.1 L'utilisation du sol actuelle

La description des utilisations du sol actuelles de la présente section débute à l'extrémité nord (la rivière des Outaouais) et se poursuit vers le sud le long du chemin Trim jusqu'à la route Ottawa 174, puis en direction ouest jusqu'à l'échangeur des autoroutes 417 et 174, communément appelé « la jonction », et en direction sud jusqu'au futur raccordement du chemin Trim et du chemin Frank Kenny.

9.1.1 L'Île Petrie

Cette liaison comprend l'extrémité ouest de la principale Île Petrie. C'est une zone humide d'intérêt provincial et candidate au titre de zone d'intérêt naturel et scientifique.

Commençant à l'Île Petrie, il y a un nouveau parc appelé le parc Stuemer de l'Île Petrie. Cette zone comprend également des sentiers qui traversent un secteur nommé la Réserve écologique du sentier William A. Holland à l'extrémité ouest de l'Île. Les autres installations comprennent un vaste parc de stationnement, des plages, des salles de toilette, de la signalisation, de l'éclairage et des filets de volley-ball de plage.

Au sud, il y a une marina avec quais, des espaces d'entreposage hivernal de bateaux et une boutique d'appâts et de gréements. Des cabanes à pêche sont également entreposées à cet endroit.

À l'est, sur le chemin North Service, il y a un site de futurs appartements de style condominiums, du côté est du chemin Trim. Du côté sud du chemin North Service, il y a une cour d'entretien et de service de la Ville d'Ottawa.

9.1.2 De la route Ottawa 174 à « la jonction » de l'autoroute 417

Les utilisations du sol actuelles entre la 174 et l'échangeur du chemin 10th Line comprennent le parc d'affaires du ruisseau Taylor, un parc résidentiel de roulottes, du côté nord de la 174, et des terrains vacants du côté sud (futurs secteurs résidentiels).

À l'échangeur du chemin 10th Line et de la 174, les services policiers d'Ottawa occupent le quadrant sud-est et des maisons unifamiliales sont situées sporadiquement le long du boulevard St-Joseph.

Entre l'échangeur du chemin 10th Line et l'échangeur de la rue Champlain, les utilisations du sol adjacentes du côté sud de la 174 comprennent des appartements ou condominiums de haute densité et le centre-ville d'Orléans du boulevard St-Joseph. Le centre-ville comprend des services aux clients de la Ville d'Ottawa, un YMCA, un centre d'art et des petites entreprises, dont une garderie sur le boulevard Centrum. À l'ouest du centre-ville, se trouve le centre commercial Place d'Orléans. L'échangeur de la

rue Champlain donne accès directement au centre commercial à partir de la 174. Du côté nord de la 174 se trouve un lotissement résidentiel de maisons unifamiliales.

Entre l'échangeur de la rue Champlain et l'échangeur du boulevard Jeanne-D'Arc, sur la 174, les utilisations du sol adjacentes sont des zones résidentielles de maisons unifamiliales avec des parcs, comme le parc Stoneboat, le parc Bonaventure et le parc Pierre-Rocque du côté sud ainsi que le Participarc Terry Fox et le parc Billberry du côté nord.

À l'ouest de l'échangeur du boulevard Jeanne-D'Arc, se trouve l'aréna du complexe récréatif d'Orléans. Il y a une zone d'usage mixte du côté sud de la 174 et Convent Glen, une zone résidentielle de maisons unifamiliales, est située du côté nord. À partir d'ici, la Ceinture de verdure se prolonge en direction ouest jusqu'au ruisseau Green et à la promenade Rockcliffe.

Au croisement de la promenade Rockcliffe et de la 174, les terrains du côté nord sont affectés industriels jusqu'à l'échangeur du chemin de Montréal. Le côté sud de la 174 se trouve dans les limites de la Ceinture de verdure et représente l'aire naturelle du ravin du ruisseau Green et des champs en régénération.

À partir du chemin de Montréal jusqu'à l'aréna Earl Armstrong, à l'est de l'échangeur du chemin Blair, l'utilisation du sol actuelle est principalement résidentielle avec des parcs et des installations institutionnelles. Les parcs adjacents au côté nord de la 174 comprennent le parc Jasmine et le parc Trillium et les établissements majeurs comprennent l'école secondaire de Gloucester et la bibliothèque de Gloucester Nord.

À l'échangeur du chemin Blair, il y a une zone à usage mixte (commercial et affaires) qui se prolonge en direction ouest sur le côté nord de la 174. Des zones résidentielles sont situées du côté sud de la 174 jusqu'à « la jonction » avec l'autoroute 417 et aussi du côté nord de « la jonction ».

9.1.3 Du chemin Trim au chemin Frank Kenny

Le chemin Trim, au sud de la 174, est une artère à 2 voies avec signalisation à l'intersection de la 174. Le rapport de l'étude environnementale du chemin Trim, complété en in 1996, a identifié un élargissement à 6 voies du chemin et une découpe importante pour harmoniser les fortes pentes de l'escarpement du boulevard St-Joseph. De plus, le chemin Trim sera à 4 voies jusqu'au chemin Innes et incorporera un réalignement des chemins Trim et Frank Kenny qui servira finalement de raccordement sud à l'autoroute 417. La protection de l'emprise de ce corridor a été planifiée avec flexibilité pour une future traverse de la rivière des Outaouais, incluant les 6 voies du chemin Trim et un échangeur à la route Ottawa 174.

Tout le secteur situé au sud du chemin Old Montréal et à l'est du chemin Trim (actuel) sera réaménagé pour devenir de nouveaux quartiers principalement occupés par des habitations unifamiliales, incluant des aires de parc et de services commerciaux et des institutions. Le ruisseau Cardinal n'est touché par aucun réalignement de route, même si la présente aire d'étude inclus le ruisseau.

9.2 Affectations du Plan officiel

Les affectations du Plan officiel sont basées sur le Plan officiel de la Ville d'Ottawa, un volet d'Ottawa 2020, adopté par le conseil en mai 2003 et amendé en novembre 2006. Le corridor du chemin 10th Line fait partie des terrains urbains, dans les limites de la Ville d'Ottawa.

Les Îles Petrie sont affectées « terres humides d'importance ». Les terres humides d'importance sont des écosystèmes qui contribuent à la haute qualité de l'environnement en contribuant à contrôler les inondations, en offrant un habitat faunique, en améliorant la qualité de l'eau, et en contribuant à l'alimentation des eaux souterraines, selon les évaluations du ministère des Ressources naturelles.

Le rivage de la rivière est identifié comme une « zone écologique naturelle » qui comprend les secteurs vulnérables qui sont protégés et préservés pour restauration et amélioration de leurs fonctions et caractéristiques naturelles.

L'Île Petrie est affectée « grand espace vert ». Cette affectation comprend les grands parcs et les couloirs d'espaces verts le long de la rivière des Outaouais, les couloirs des promenades et les couloirs réservés au système de transport rapide et aux principales routes. Dans les limites de ce corridor, cette affectation reflète des usages récréatifs.

Les terrains situés au sud du chemin North Service et le long du chemin Trim jusqu'au boulevard St-Joseph sont affectés « secteur d'emploi », ce qui autorise des bureaux d'affaires et des utilisations industrielles, et inclut le parc d'affaires du ruisseau Taylor et le parc industriel du ruisseau Cardinal.

À l'ouest du secteur d'emploi, il y a une bande de « grand espace vert » le long du ruisseau Taylor.

Plus à l'ouest, il y a une affectation « zone urbaine générale » qui s'étend vers l'ouest, du côté nord de la 174 et sur une partie du côté sud. L'affectation « zone urbaine générale » comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire comme les secteurs d'emplois et de commerces de détail, les parcs et les espaces naturels, les utilisations industrielles, culturelles, récréatives, institutionnelles et de divertissement.

Le centre ville d'Orléans et le centre d'achat Place d'Orléans sont affectés « centre polyvalent », ce qui comprend des secteurs voués à des aménagements compacts et polyvalents.

Les terrains situés entre le ruisseau Green et le quartier Convent Glen sont affectés « zone de ressources agricoles ». Les terrains de ressources agricoles sont des terres agricoles à fort rendement et limitent les utilisations du sol permises et la création de lotissements. Ces terrains ont un potentiel agricole des sols de classe 1 à 3 et possèdent une superficie suffisante pour soutenir des activités agricoles viables.

Au sud de la 174 dans le voisinage de l'échangeur de la promenade Rockcliffe et du chemin Blair, l'affectation est « zone rurale générale » et comprend une variété d'utilisations du sol comme des fermes agricoles, de l'habitation rurale, des terres à bois et des forêts, des petites industries, des terrains de golf et des aménagements résidentiels et commerciaux de petite envergure.

Le terrain de golf Pineview est situé dans l'affectation « zone rurale générale » sur le chemin Blair.

La « zone urbaine générale » est située du côté nord de la 174 entre le chemin de Montréal et le chemin Blair et des côtés nord et sud de la 174, à l'est de « la jonction ». À l'ouest du chemin Blair, il y a une affectation « centre polyvalent » qui comprend des secteurs voués à des aménagements compacts et polyvalents.

Du côté nord de « la jonction », la promenade de l'Aviation est affectée « grand espace vert ». Cette affectation comprend les grands parcs et les couloirs d'espaces verts le long de la rivière des Outaouais, les couloirs des promenades et les couloirs réservés au système de transport rapide et aux principales routes.

Du côté sud-ouest de « la jonction », se trouve un « secteur d'emploi » qui autorise des bureaux d'affaires et des utilisations industrielles.

Le chemin Trim au sud du boulevard St-Joseph est affecté « zone urbaine générale », en direction sud jusqu'au chemin Innes Road, avec une affectation « grand espace vert » le long d'un corridor hydroélectrique important et le long du ruisseau Cardinal. Au sud du chemin Innes, l'affectation est « zone de ressources agricoles ».

9.3 Plan directeur des espaces verts

Les zones naturelles primaires comprennent l'Île Petrie, le rivage de la rivière des Outaouais, le ruisseau Cardinal et le ruisseau Bilberry. Ces zones sont considérées comme des vestiges de qualité de terrains boisés et de terres humides. Plus à l'ouest, le ruisseau Green a été identifié comme zone naturelle primaire.

Les zones naturelles d'appui comprennent les espaces longeant la rivière des Outaouais adjacents aux zones naturelles et au ruisseau Taylor et l'escarpement le long du boulevard St-Joseph. Les zones naturelles de contribution sont situées des deux côtés de la 174, entre le chemin 10th Line et le ruisseau Bilberry.

Les espaces verts et terrains de loisirs primaires comprennent l'Île Petrie, les sentiers récréatifs de la CCN et de la Ville d'Ottawa qui longent la rivière des Outaouais, le ruisseau Green, le ruisseau Bilberry, le boulevard St-Joseph et le ruisseau Cardinal. Le terrain de golf Pineview et les grands parcs du côté nord de la 174 sont aussi considérés comme des composantes de zones naturelles primaires.

Les composantes des espaces verts de support comprennent les terrains situés le long de la rivière des Outaouais, le long des deux côtés de la 174, le ravin du ruisseau Green et le couloir d'alimentation électrique traversant le chemin Trim. De plus, plusieurs parcs le long de la 174 sont considérés comme des zones naturelles d'appui. Des terrains de contribution sont situés le long du couloir de la 174 et adjacents à la traverse du chemin Trim.

9.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure

La limite de la Ceinture de verdure suit le rivage de la rivière des Outaouais, jusqu'au côté ouest du quartier Convent Glen, puis tourne vers le sud jusqu'à la 174. Du côté ouest de la Ceinture de verdure,

la limite longe le côté sud de la 174 jusqu'à l'échangeur du chemin Blair et ensuite se dirige vers le sud, du côté est du chemin Blair.

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure identifie le rivage de la rivière des Outaouais et le ravin du ruisseau Green comme principaux secteurs naturels avec zones tampons naturelles adjacentes. Entre la zone tampon naturelle et la 174, il y a l'affectation paysage cultivé qui couvre des terres agricoles très fertiles. Au sud de la 174, le secteur du boulevard St-Joseph est identifié comme un paysage rural.

La zone tampon naturelle du côté sud de la 174 se prolonge en direction sud-ouest jusqu'au terrain de golf Pineview où l'affectation est paysage rural.

9.5 Potentiel agricole des sols

Les sols au sud du chemin Innes (à l'extérieur de la zone urbaine) sont identifiés comme de classe 3 en ce qui concerne leurs potentiels agricoles.

Les sols situés à l'extérieur des zones aménagées sont de classe 3 et 4 en ce qui concerne leurs potentiels agricoles dans les environs de la promenade Rockcliffe et à l'extérieur du ravin du ruisseau Green. Les pentes du ravin du ruisseau Green s'érodent de façon très importante et sont de classe 7, sans aucun potentiel agricole.

9.6 Évaluation visuelle

On trouve des vues panoramiques de la rivière des Outaouais le long du rivage du parc Stuemer de l'Île Petrie. De plus, en se déplaçant en direction nord sur le chemin Trim, une vue panoramique des collines de la Gatineau apparaît. Le Plan directeur de la Ceinture de verdure a identifié une vue panoramique de la ville en direction ouest, sur la 174, dans les limites de ce corridor et à partir de l'escarpement le long du boulevard St-Joseph.

9.7 Services publics

Deux grands collecteurs croisent le couloir de la 174 entre le chemin de Montréal et le chemin Blair jusqu'au centre environnemental Robert O. Pickard, à partir des secteurs sud d'Ottawa. Aussi, il y a deux autres grands collecteurs, le premier sur chemin North Service et l'autre sur le chemin 10th Line.

Un corridor important d'électricité suit l'emprise de la route Ottawa 174 le long du côté sud, à l'ouest du chemin 10th Line. Les autres corridors de services publics identifiés comprennent le corridor de pylônes électriques sur le chemin Trim.

9.8 Possibilités

L'artère actuelle du chemin Trim et la protection projetée d'un échangeur à l'intersection actuelle de la route Ottawa 174 et du chemin Trim offrent les meilleures possibilités, dans les limites générales du

corridor, de relier la rivière des Outaouais à la route Ottawa 174, tout en réduisant les effets sur les utilisations du sol actuelles. Ces effets varieront en fonction des options d'un pont, d'un tunnel ou d'un traversier.

10.0 LIAISON 10 – MASSON-ANGERS - CUMBERLAND – 50 À 174/417

Le corridor de Masson-Angers à Cumberland, de l'autoroute 50 à « la jonction » des autoroutes 174 et 417, est situé dans le village de Cumberland à l'emplacement du traversier actuel, dans la partie est de l'aire d'étude.

10.1 L'utilisation du sol actuelle

La description des utilisations du sol actuelles de la présente section débute à l'extrémité nord (la rivière des Outaouais) et se poursuit vers l'ouest sur la route Ottawa 174 jusqu'à l'échangeur des autoroutes 417 et 174, communément appelé « la jonction ».

10.1.1 Cumberland

Le traversier Masson-Cumberland est situé sur la rivière des Outaouais à l'extrémité nord de l'allée Ferry. Au sud des quais, se trouve une zone résidentielle de maisons unifamiliales. Le club de curling de Cumberland est situé sur la rue Third, à l'est de l'allée Ferry. L'allée Ferry croise la 174 à une intersection équipée de signalisations avec la rue Church au sud. La rue Church conduit au centre de Cumberland sur le chemin Old Montréal, dont le paysage urbain a été amélioré grâce à des pavés, des lampadaires à caractère historique, des plantations d'arbres et de la signalisation. À l'intersection de l'allée Ferry et de la 174, il y a une station-service située dans le quadrant sud-ouest. Les autres zones sont affectées résidentielles avec les institutions connexes comme les églises, les écoles, les installations municipales et de petites entreprises.

10.1.2 La route Ottawa 174 – de Cumberland au chemin Trim

Le long de la 174 jusqu'au chemin Trim, les utilisations du sol actuelles sont principalement rurales et comprennent des fermes agricoles, des habitations dispersées et des domaines riverains le long de la rivière. Un vaste terrain de golf appelé Camelot, avec un chalet de style château, est situé du côté sud de la 174.

Le long du rivage de la rivière des Outaouais et à l'endroit où la 174 croise le ravin du ruisseau Cardinal, on trouve des aires naturelles tout au long de ce tronçon de route. Le ruisseau Cardinal est considéré comme un candidat au titre de zone d'intérêt naturel et scientifique.

10.1.3 Route Ottawa 174 – chemin Trim jusqu'à « la jonction » de l'autoroute 417

Les utilisations du sol actuelles entre la 174 et l'échangeur du chemin 10th Line comprennent le parc d'affaires du ruisseau Taylor, un parc résidentiel de roulottes du côté nord de la 174 et des terrains vacants du côté sud (futurs secteurs résidentiels).

À l'échangeur du chemin 10th Line et de la 174, les services policiers d'Ottawa occupent le quadrant sud-est et des maisons unifamiliales sont situées sporadiquement le long du boulevard St-Joseph.

Entre l'échangeur du chemin 10th Line et l'échangeur de la rue Champlain, les utilisations du sol adjacentes du côté sud de la 174 comprennent les appartements ou condominiums de haute densité résidentielle et le centre-ville d'Orléans du boulevard St-Joseph. Le centre-ville comprend des services aux clients de la Ville d'Ottawa, un YMCA, un centre d'art et des petites entreprises, dont une garderie sur le boulevard Centrum. À l'ouest du centre-ville, se trouve le centre commercial Place d'Orléans. L'échangeur de la rue Champlain donne accès directement au centre commercial à partir de la 174. Du côté nord de la 174 se trouve un lotissement résidentiel de maisons unifamiliales.

Entre l'échangeur de la rue Champlain et l'échangeur du boulevard Jeanne-D'Arc, sur la 174, les utilisations du sol adjacentes sont des zones résidentielles de maisons unifamiliales avec des parcs, comme le parc Stoneboat, le parc Bonaventure et le parc Pierre-Rocque du côté sud ainsi que le Participarc Terry Fox et le parc Billberry du côté nord.

À l'ouest de l'échangeur du boulevard Jeanne-D'Arc, se trouve l'aréna du complexe récréatif d'Orléans. Il y a une zone d'usage mixte du côté sud de la 174 et Convent Glen, une zone résidentielle de maisons unifamiliales, est située du côté nord. À partir d'ici, la Ceinture de verdure se prolonge en direction ouest jusqu'au ruisseau Green et à la promenade Rockcliffe.

Au croisement de la promenade Rockcliffe et de la 174, les terrains du côté nord sont affectés industriels jusqu'à l'échangeur du chemin de Montréal. Le côté sud de la 174 se trouve dans les limites de la Ceinture de verdure et représente l'aire naturelle du ravin du ruisseau Green et des champs en régénération.

À partir du chemin de Montréal jusqu'à l'aréna Earl Armstrong, à l'est de l'échangeur du chemin Blair, l'utilisation du sol actuelle est principalement résidentielle avec des parcs et des installations institutionnelles. Les parcs adjacents au côté nord de la 174 comprennent le parc Jasmine et le parc Trillium et les établissements majeurs comprennent l'école secondaire de Gloucester et la bibliothèque de Gloucester Nord.

À l'échangeur du chemin Blair, il y a une zone à usage mixte (commercial et affaires) qui se prolonge en direction ouest sur le côté nord de la 174. Des zones résidentielles sont situées du côté sud de la 174 jusqu'à « la jonction » avec l'autoroute 417 et aussi du côté nord de « la jonction ».

10.2 Affectations du Plan officiel

Les affectations du Plan officiel sont basées sur le Plan officiel de la Ville d'Ottawa, un volet d'Ottawa 2020, adopté par le conseil en mai 2003 et amendé en novembre 2006. Le corridor de liaison Masson-Angers fait partie du Village de Cumberland, tel que décrit dans l'ancien règlement de zonage du canton de Cumberland et s'inscrit dans les limites du secteur rural du Plan officiel de la Ville d'Ottawa.

10.2.1 Village de Cumberland

Le village de Cumberland est considéré comme un centre de village historique doté d'un caractère patrimonial et architectural distinctif qui devrait être préservé. Au milieu des années 1980, la municipalité a élaboré un plan de paysage urbain pour le tronçon principal du chemin Old Montréal, dans le centre

du village. De plus, en 1994, le conseil a approuvé le document stratégique « Lignes directrices d'aménagement pour le village historique de Cumberland ». Le village de Cumberland est également le site du Musée-village du patrimoine de Cumberland et de plusieurs bâtiments de propriété privée qui sont désignés en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario. Pour l'aménagement ou le réaménagement des terrains dans le village, le long du rivage de la rivière des Outaouais, les politiques en matière de couloirs fluviaux de la Section 4.6.3 du Plan officiel de la Ville d'Ottawa s'appliqueront.

À partir de l'extrémité est du corridor, l'affectation de l'utilisation du sol adjacente à la rivière des Outaouais est « résidentiel de village »; c'est la principale affectation dans les limites du village de Cumberland. Cette affectation autorise les habitations unifamiliales, les habitations multiples de basse densité, les espaces verts publics et les terres protégées. On permet également des écoles, des églises et des cimetières, des garderies et des foyers de soins et des maisons pour les aînés.

L'affectation « commercial de village » est délimitée par la 174, la rue Cameron et la rue Queen (chemin Old Montréal). Les usages permis, dont les centres commerciaux, l'hébergement touristique et les installations de services automobiles, peuvent offrir une vaste gamme de biens et de services à la communauté.

L'affectation « utilisations mixtes de village » est située le long du côté est des rues Cameron et Queen. L'affectation d'utilisations mixtes de village autorise un mélange de petites entreprises commerciales, d'appartements et de maisons unifamiliales qui sont considérés comme compatibles et qui ont coexisté côte à côte au cours de toute l'histoire du village.

Une affectation « zone écologique naturelle » est située le long d'un petit ruisseau sans nom dans la partie ouest du village et le long du rivage de la rivière des Outaouais et de la 174 en direction ouest jusqu'à la limite du village, au chemin Quigley Hill. Cette affectation identifie les secteurs vulnérables qui sont protégés et préservés pour restauration et amélioration de leurs fonctions et caractéristiques naturelles. Ces secteurs peuvent être constitués de terrains de propriété publique ou privée.

10.2.2 Le secteur rural

À l'ouest de la limite du village jusqu'au ruisseau Cardinal, l'affectation est « zone rurale générale ». La zone rurale générale peut comprendre une variété d'utilisations du sol comme des fermes agricoles, de l'habitation rurale, des terres à bois et des forêts, des petites industries, des terrains de golf et des aménagements résidentiels et commerciaux de petite envergure.

10.2.3 Le secteur urbain

Les terrains situés au sud du chemin North Service et le long du chemin Trim jusqu'au boulevard St-Joseph sont affectés « secteur d'emploi », ce qui autorise des bureaux d'affaires et des utilisations industrielles, et inclut le parc d'affaires du ruisseau Taylor et le parc industriel du ruisseau Cardinal.

À l'ouest du secteur d'emploi, il y a une bande de « grand espace vert » le long du ruisseau Taylor.

Plus à l'ouest, il y a une affectation « zone urbaine générale » qui s'étend vers l'ouest, du côté nord de la 174 et sur une partie du côté sud. L'affectation « zone urbaine générale » comprend tous les types et densités d'aménagements résidentiels et comprend les usages de soutien communautaire comme les

secteurs d'emplois et de commerces de détail, les parcs et les espaces naturels, les utilisations industrielles, culturelles, récréatives, institutionnelles et de divertissement.

Le centre ville d'Orléans et le centre d'achat Place d'Orléans sont affectés « centres polyvalents », ce qui comprend des secteurs voués à des aménagements compacts et polyvalents.

Les terrains situés entre le ruisseau Green et le quartier Convent Glen sont affectés « zone de ressources agricoles ». Les terrains de ressources agricoles sont des terres agricoles à fort rendement et limitent les utilisations du sol permises et la création de lotissements. Ces terrains ont un potentiel agricole des sols de classe 1 à 3 et possèdent une superficie suffisante pour soutenir des activités agricoles viables.

Au sud de la 174, dans les environs de l'échangeur de la promenade Rockcliffe et du chemin Blair, l'affectation est « zone rurale générale » et comprend une variété d'utilisations du sol comme des fermes agricoles, de l'habitation rurale, des terres à bois et des forêts, des petites industries, des terrains de golf et des aménagements résidentiels et commerciaux de petite envergure. Le terrain de golf Pineview est situé dans l'affectation « zone rurale générale » sur le chemin Blair.

La « zone urbaine générale » est située du côté nord de la 174 entre le chemin de Montréal et le chemin Blair et des côtés nord et sud de la 174, à l'est de « la jonction ». À l'ouest du chemin Blair, il y a une affectation « centre polyvalent » qui comprend des secteurs voués à des aménagements compacts et polyvalents.

Du côté nord de « la jonction », la promenade de l'Aviation est affectée « grand espace vert ». Cette affectation comprend les grands parcs et les couloirs d'espaces verts le long de la rivière des Outaouais, les couloirs des promenades et les couloirs réservés au système de transport rapide et aux principales routes.

Du côté sud-ouest de « la jonction », se trouve un « secteur d'emploi » qui autorise des bureaux d'affaires et des utilisations industrielles.

10.3 Plan directeur des espaces verts

Les zones naturelles primaires comprennent le rivage de la rivière des Outaouais (à l'intérieur des limites urbaines) et le ravin du ruisseau Green. Ces zones sont considérées comme des vestiges de qualité de terrains boisés et de terres humides et comprennent les zones naturelles de la Ceinture de verdure.

10.3.1 Secteurs naturels urbains

Les aires naturelles de soutien sont adjacentes à la rivière des Outaouais, au ravin du ruisseau Green et aux champs en régénération. Les aires de soutien sont des zones tampons ou des liens entre des secteurs primaires ou qui possèdent des caractéristiques naturelles qui supportent la biodiversité générale du paysage.

10.3.2 Secteurs de loisirs urbains

Les espaces verts et terrains de loisirs primaires comprennent les sentiers récréatifs de la CCN et de la Ville d'Ottawa qui longent la rivière des Outaouais et le ruisseau Green. Le terrain de golf Pineview et

les grands parcs du côté nord de la 174 sont aussi considérés comme des composantes de zones naturelles primaires.

Les composantes des espaces verts de support comprennent les terrains situés au sud de la 174 et le long du ravin du ruisseau Green. De plus, les parcs de moindre envergure situés au nord de la 174 sont considérés comme secteurs d'espaces verts de soutien. Des terrains de contribution sont situés le long du couloir de la 174 à partir du ruisseau Green jusqu'à « la jonction ».

10.4 Le Plan directeur de la Ceinture de verdure

La limite de la Ceinture de verdure suit le rivage de la rivière des Outaouais, jusqu'au côté ouest du quartier Convent Glen, puis tourne vers le sud jusqu'à la 174. Du côté ouest de la Ceinture de verdure, la limite longe le côté sud de la 174 jusqu'à l'échangeur du chemin Blair et ensuite se dirige vers le sud, du côté est du chemin Blair.

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure identifie le rivage de la rivière des Outaouais et le ravin du ruisseau Green comme principaux secteurs naturels avec zones tampons naturelles adjacentes. Entre la zone tampon naturelle et la 174, il y a l'affectation paysage cultivé qui couvre des terres agricoles très fertiles. Au sud de la 174, le secteur du boulevard St-Joseph est identifié comme un paysage rural.

La zone tampon naturelle du côté sud de la 174 se prolonge en direction sud-ouest jusqu'au terrain de golf Pineview où l'affectation est paysage rural.

10.5 Potentiel agricole des sols

Entre Cumberland et le ruisseau Cardinal, le couloir de la 174 est adjacent à un escarpement situé le long du rivage de la rivière. Cette zone ne dispose d'aucune possibilité en matière d'agriculture étant donné l'escarpement. Adjacents à l'escarpement, les sols ont un potentiel agricole de classe 3.

Les sols à l'intérieur de la Ceinture de verdure sont de classe 3 et 4 en matière de potentiel agricole. Les pentes du ravin du ruisseau Green s'érodent de façon très importante et sont de classe 7, sans aucun potentiel agricole.

10.6 Évaluation visuelle

En plus des vues identifiées par le Plan directeur de la Ceinture de verdure, qui a identifié une vue panoramique de la ville en direction ouest, sur la 174, dans les limites de ce corridor et à partir de l'escarpement le long du boulevard St-Joseph, on trouve des vues de grande qualité de la rivière des Outaouais tout le long du couloir de la 174, entre le chemin Trim et Cumberland.

10.7 Services publics

Deux couloirs importants de pylônes électriques en direction du Québec sont situés à l'ouest de Cumberland et une section d'un couloir est-ouest d'électricité est situé du côté sud de la 174. Deux grands collecteurs croisent le couloir de la 174 entre le chemin de Montréal et le chemin Blair jusqu'au centre environnemental Robert O. Pickard, à partir des secteurs sud d'Ottawa. Aussi, il y a deux autres grands collecteurs, le premier sur le chemin North Service et l'autre sur le chemin 10th Line.

10.8 Possibilités

L'actuelle allée Ferry et la route Ottawa 174 offrent les meilleures possibilités, dans les limites générales du corridor, de relier la rivière des Outaouais au réseau des artères routières, pour fournir un raccordement dans la partie est de la Ville d'Ottawa (destination de la circulation des véhicules et des camions). Les effets sur les utilisations du sol actuelles varieront en fonction d'un pont, d'un tunnel ou d'un traversier (condition actuelle).

11.0 BIBLIOGRAPHIE

- *Plan officiel 20/20 de la Ville d'Ottawa*, adopté par le conseil en mai 2003 et amandé en novembre 2006.

- *Plan directeur des espaces verts* – Stratégies visant les espaces verts urbains d'Ottawa, 23 août 2006.

- *Plan directeur de la Ceinture de verdure*, Commission de la capitale nationale, 1996.

- *Les sols de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, Volume 1*, Direction de la recherche d'Agriculture Canada, Rapport n° 58, 1987.

Liste des panoramas

Panorama 1 Liaisons 1 et 2 en direction nord 1
Panorama 2 Liaisons 1 et 2 en direction est 2
Panorama 3 Liaisons 1 et 2 en direction soud-est 3
Panorama 4 Liaisons 3 et 4 en direction nord-est 3
Panorama 5 Liaisons 3 et 4 en direction nord 4
Panorama 6 Liaison 5 en direction nord-ouest 4
Panorama 7 Liaison 5 en direction est 5
Panorama 8 Liaison 5 en direction nord 5
Panorama 9 Liaisons 6 et 7 en direction nord 6
Panorama 10 Liaisons 6 et 7 en direction nord 7
Panorama 11 Liaisons 6 et 7 en direction ouest 8
Panorama 12 Liaison 8 en direction nord 8
Panorama 13 Liaison 8 en direction nord 9
Panorama 14 Liaison 9 en direction nord-ouest 9
Panorama 15 Liaison 9 en direction nord-ouest 10
Panorama 16 Liaison 9 en direction nord à partir du chemin Trim 10
Panorama 17 Liaison 10 en direction nord 11
Panorama 18 Liaison 10 en direction nord-est 11

Panorama 1
Liaisons 1 et 2 en direction nord

Panorama 2
Liaisons 1 et 2 en direction est

Panorama 3
Liaisons 1 et 2 en direction sud-est

Panorama 4
Liaisons 3 et 4 en direction nord-est

Panorama 5
Liaisons 3 et 4 en direction nord

Panorama 6
Liaison 5 en direction nord-ouest

Panorama 7
Liaison 5 en direction est

Panorama 8
Liaison 5 en direction nord

Panorama 9
Liaisons 6 et 7 en direction nord

Panorama 10
Liaisons 6 et 7 en direction nord

Panorama 11
Liaisons 6 et 7 en direction ouest

Panorama 12
Liaison 8 en direction nord

Panorama 13
Liaison 8 en direction nord

Panorama 14
Liaison 9 en direction nord-ouest

Panorama 15
Liaison 9 en direction nord-ouest

Panorama 16
Liaison 9 en direction nord à partir du chemin Trim

Panorama 17
Liaison 10 en direction nord

Panorama 18
Liaison 10 en direction nord-est

Annexe A
Utilisation du sol actuelle

CORRIDOR 1
148/Pink - Riddell/March/417

CORRIDOR 2
Boulevard des Allumettières - Riddell/March/417

PONTIAC

OTTAWA (Kanata)

GATINEAU (Aylmer)

Rivière des Outaouais

Mud Pond

Shirleys Bay

Chemin Pink

Boulevard des Allumettières

Chemin Eardley

Riddell Drive

Dunrobin Road

March Valley Road

March Road

Fox Drive

Terry

Carling Avenue

417

5032000 mN
5030000 mN
5028000 mN
5026000 mN
5024000 mN
5022000 mN

340000 mE
350000 mE
352000 mE
354000 mE
356000 mE

Résidentiel
- Villégiature
- Unifamilial isolé
- Unifamilial jumelé
- Résidence en rangée, maisons de ville regroupées
- Appartements
- Maison mobile

Commercial
- Centre commercial régional
- Centre commercial communautaire et de quartier
- Autres commerces

Institutionnel
- École primaire
- École secondaire
- Hôpital, clinique, etc.
- Autres institutions

Industriel
- Industrie manufacturière
- Mail industriel

Autres usages
- Transport
- Terrains pour la pratique des sports / loisirs actifs
- Espace vert destiné aux activités de plein-air / loisirs passifs
- Utilité publique
- Communication
- Édifice à bureaux
- Usages mixtes
- Ferme expérimentale et terres agricoles
- Forêt
- Milieux humides
- Terrains vacants
- Immeubles vacants

Sources : MRC de Gatineau, 2000 (mise à jour Roche, 2007), Ville d'Ottawa, 2005 et Municipalité de Pontiac, 2007.

- Corridor 1 à l'étude (600 m)
- Corridor 2 à l'étude (600 m)

INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES

SECTEUR AYLMER - KANATA
148/Pink - Riddell/March/417

Boulevard des Allumettières - Riddell/March/417

Carte 3.1
UTILISATION DU SOL

0 1000 m

Échelle 1 : 40 000
MTM, zone 9 (NAD83)

Juin 2008

ROCHE NCE

Base cartographique : NCE, 2006
Fichier : C3-1_Utilisation_corridors1-2_080625.WOR

Résidentiel

- Villégiature
- Unifamilial isolé
- Unifamilial jumelé
- Résidence en rangée, maisons de ville regroupées
- Appartements
- Maison mobile

Commercial

- Centre commercial régional
- Centre commercial communautaire et de quartier
- Autres commerces

Institutionnel

- École primaire
- École secondaire
- Hôpital, clinique, etc.
- Autres institutions

Industriel

- Industrie manufacturière
- Mail industriel

Autres usages

- Transport
- Terrains pour la pratique des sports / loisirs actifs
- Espace vert destiné aux activités de plein-air / loisirs passifs
- Utilité publique
- Communication
- Édifice à bureaux
- Usages mixtes
- Ferme expérimentale et terres agricoles
- Forêt
- Milieux humides
- Terrains vacants
- Immeubles vacants

Sources : MRC de Gatineau, 2000 (mise à jour Roche, 2007) et Ville d'Ottawa, 2005.

- Corridor 3 à l'étude (600 m)
- Corridor 4 à l'étude (600 m)

GATINEAU

Boulevard des Allumettières

Chemin McConnell

Chemin d'Aylmer

GATINEAU (Aylmer)

Boulevard de Lucerne

5028000 mN

Lac Deschênes

5026000 mN

Carling Avenue

Moodie Drive

Holly Acres Road

OTTAWA

417

416

CORRIDOR 3
Boulevard des Allumettières - Moodie/417

CORRIDOR 4
Boulevard des Allumettières - Holly Acres/416/417

356000 mE

358000 mE

INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES

LAC DESCHÊNES
Boulevard des Allumettières - Moodie/417

Boulevard des Allumettières - Holly Acres/416/417

Carte 3.2
UTILISATION DU SOL

0 500 m

Échelle 1 : 25 000

MTM, zone 9 (NAD83)

Juin 2008

ROCHE NCE

Base cartographique : NCE, 2006
Fichier : C3-2_Utilisation_corridors3-4_080625.WOR

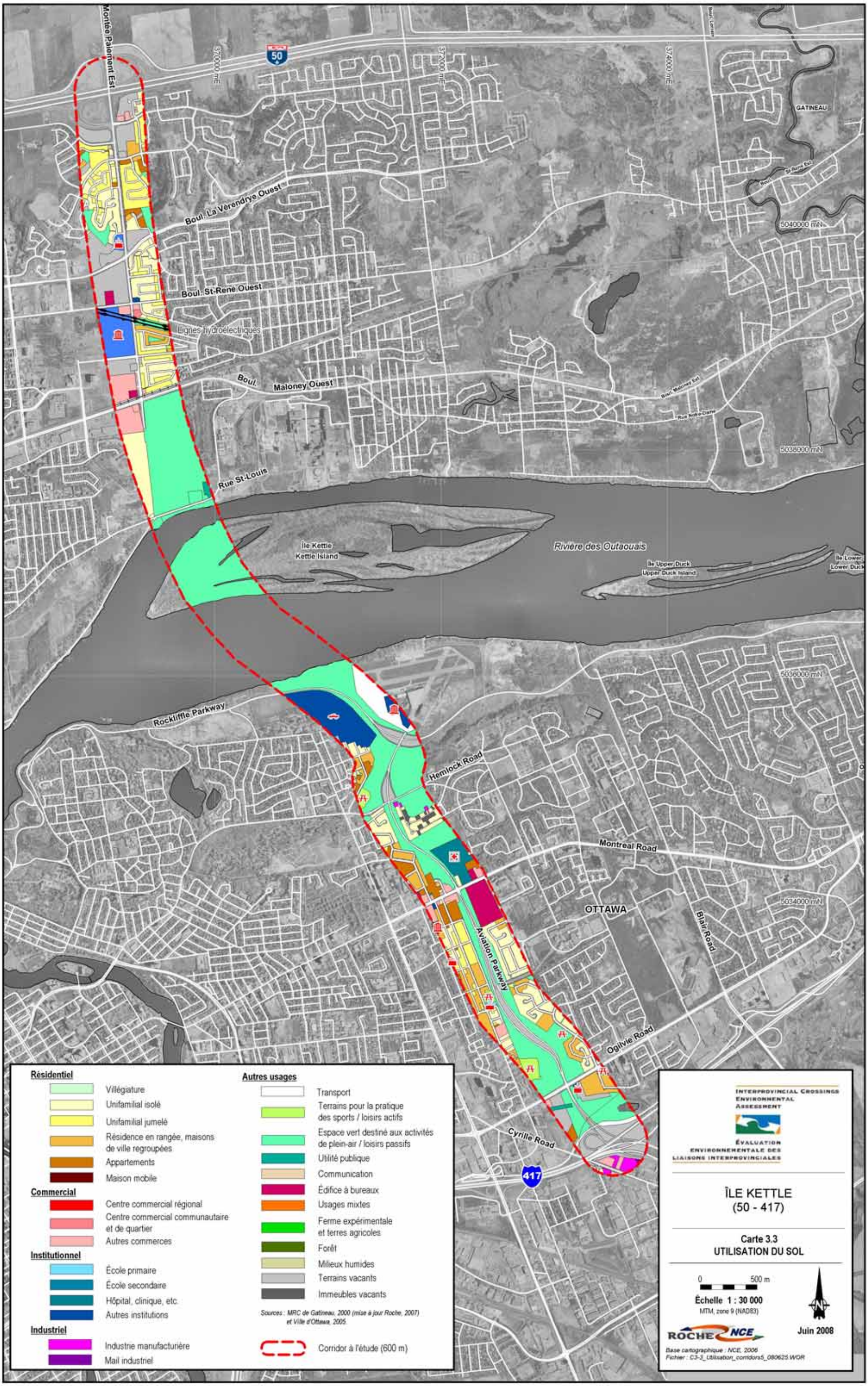
Montée Paiement Est
370000 mE
372000 mE
374000 mE
50
Boul. La Verendrye Ouest
Boul. St-Rene Ouest
Lignes hydroélectriques
Boul. Maloney Ouest
Rue St-Louis
GATINEAU
5040000 mN
5038000 mN
5036000 mN
5034000 mN
Île Kettle
Kettle Island
Rivière des Outaouais
Île Upper Duck
Upper Duck Island
Rockliffe Parkway
Hemlock Road
Montreal Road
OTTAWA
Aviation Parkway
Blair Road
Ogilvie Road
Cyrille Road
417
Résidentiel
Villégiature
Unifamilial isolé
Unifamilial jumelé
Résidence en rangée, maisons de ville regroupées
Appartements
Maison mobile
Commercial
Centre commercial régional
Centre commercial communautaire et de quartier
Autres commerces
Institutionnel
École primaire
École secondaire
Hôpital, clinique, etc.
Autres institutions
Industriel
Industrie manufacturière
Mail industriel
Autres usages
Transport
Terrains pour la pratique des sports / loisirs actifs
Espace vert destiné aux activités de plein-air / loisirs passifs
Utilité publique
Communication
Édifice à bureaux
Usages mixtes
Ferme expérimentale et terres agricoles
Forêt
Milieux humides
Terrains vacants
Immeubles vacants
Sources : MRC de Gatineau, 2000 (mise à jour Roche, 2007) et Ville d'Ottawa, 2005.
Corridor à l'étude (600 m)
INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES
ÎLE KETTLE
(50 - 417)
Carte 3.3
UTILISATION DU SOL
0
500 m
Échelle 1 : 30 000
MTM, zone 9 (NAD83)
Juin 2008
ROCHE NCE
Base cartographique : NCE, 2005
Fichier : C3-3_Utilisation_corridors5_080625.WOR

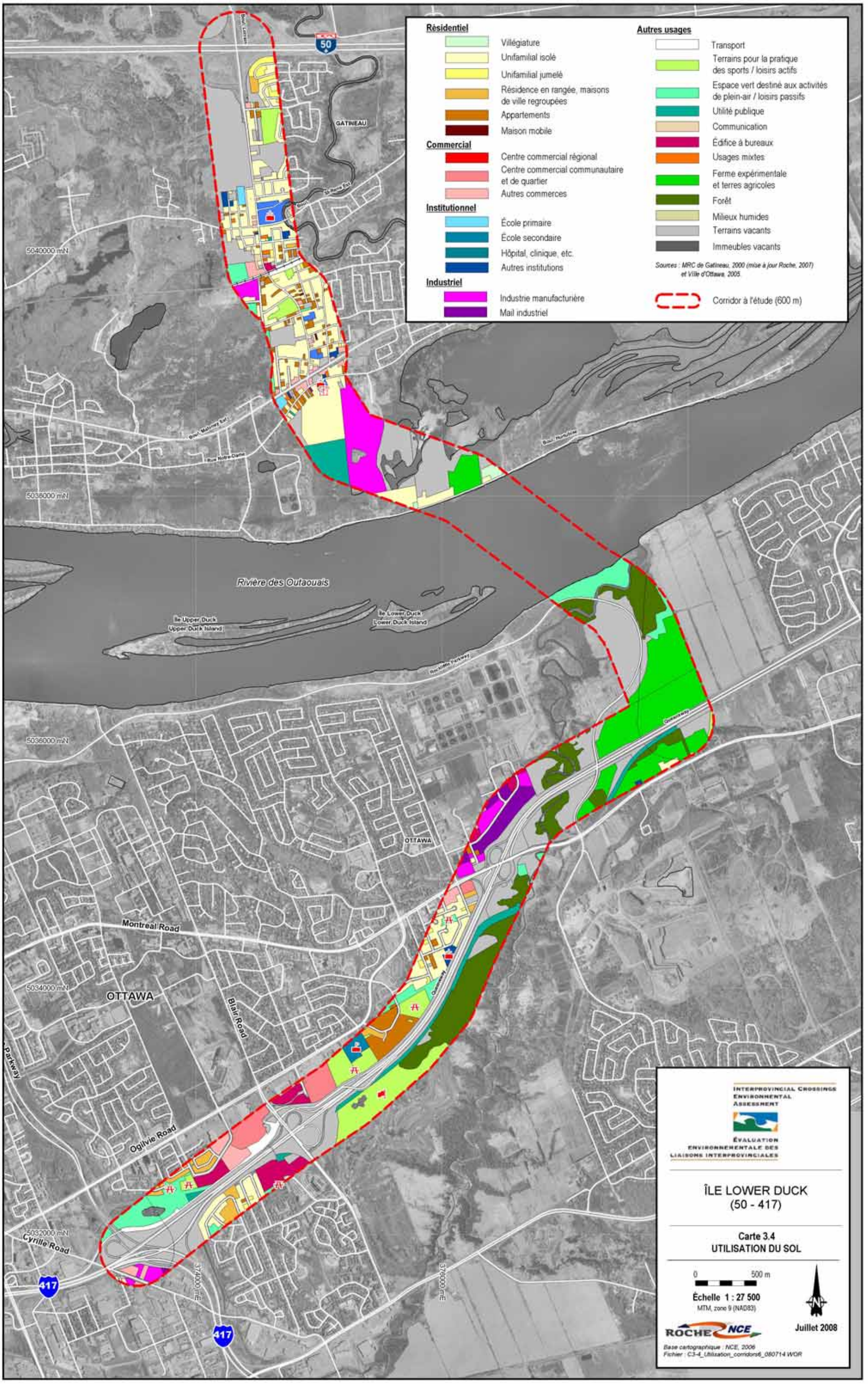

Résidentiel
Villégiature
Unifamilial isolé
Unifamilial jumelé
Résidence en rangée, maisons de ville regroupées
Appartements
Maison mobile
Commercial
Centre commercial régional
Centre commercial communautaire et de quartier
Autres commerces
Institutionnel
École primaire
École secondaire
Hôpital, clinique, etc.
Autres institutions
Industriel
Industrie manufacturière
Mail industriel
Autres usages
Transport
Terrains pour la pratique des sports / loisirs actifs
Espace vert destiné aux activités de plein-air / loisirs passifs
Utilité publique
Communication
Édifice à bureaux
Usages mixtes
Ferme expérimentale et terres agricoles
Forêt
Milieux humides
Terrains vacants
Immeubles vacants
Sources : MRC de Gatineau, 2000 (mise à jour Roche, 2007) et Ville d'Ottawa, 2005.
Corridor à l'étude (600 m)
50
GATINEAU
5040000 mN
5038000 mN
5036000 mN
5034000 mN
5032000 mN
Rivière des Outaouais
Île Upper Duck
Upper Duck Island
Île Lower Duck
Lower Duck Island
OTTAWA
Montreal Road
Blair Road
Ogilvie Road
Cyrille Road
417
374000 mE
376000 mE
INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES
ÎLE LOWER DUCK
(50 - 417)
Carte 3.4
UTILISATION DU SOL
0
500 m
Échelle 1 : 27 500
MTM, zone 9 (NAD83)
N
Juillet 2008
ROCHE NCE
Base cartographique : NCE, 2006
Fichier : C3-4_Utilisation_corridors6_080714 WOR

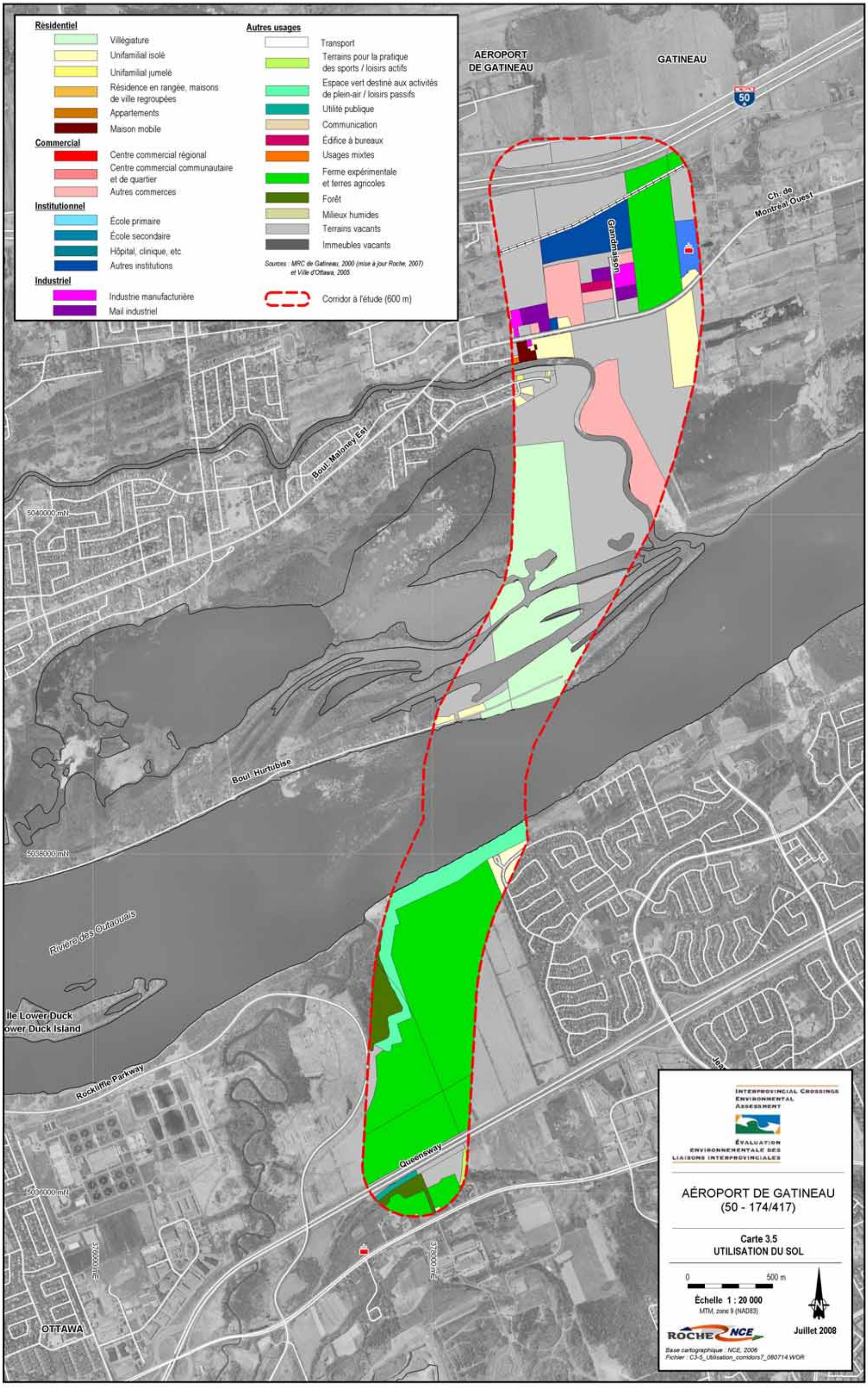
Résidentiel
Villégiature
Unifamilial isolé
Unifamilial jumelé
Résidence en rangée, maisons de ville regroupées
Appartements
Maison mobile
Commercial
Centre commercial régional
Centre commercial communautaire et de quartier
Autres commerces
Institutionnel
École primaire
École secondaire
Hôpital, clinique, etc
Autres institutions
Industriel
Industrie manufacturière
Mail industriel
Autres usages
Transport
Terrains pour la pratique des sports / loisirs actifs
Espace vert destiné aux activités de plein-air / loisirs passifs
Utilité publique
Communication
Édifice à bureaux
Usages mixtes
Ferme expérimentale et terres agricoles
Forêt
Milieux humides
Terrains vacants
Immeubles vacants
Sources : MRC de Gatineau, 2000 (mise à jour Roche, 2007) et Ville d'Ottawa, 2005
Corridor à l'étude (600 m)
AÉROPORT DE GATINEAU
GATINEAU
50
Ch. de Montréal Ouest
Grandmaison
Boul. Maloney Est
5040000 mN
Boul. Hurtubise
5038000 mN
Rivière des Outaouais
Île Lower Duck
Lower Duck Island
Rockliffe Parkway
Queensway
5036000 mN
376000 mE
376000 mE
OTTAWA
INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES
AÉROPORT DE GATINEAU
(50 - 174/417)
Carte 3.5
UTILISATION DU SOL
0
500 m
Échelle 1 : 20 000
MTM, zone 9 (NAD83)
N
ROCHE NCE
Juillet 2008
Base cartographique : NCE, 2006
Fichier : C3-5_Utilisation_corridors7_080714.WOR

Résidentiel

- Villégiature
- Unifamilial isolé
- Unifamilial jumelé
- Résidence en rangée, maisons de ville regroupées
- Appartements
- Maison mobile

Commercial

- Centre commercial régional
- Centre commercial communautaire et de quartier
- Autres commerces

Institutionnel

- École primaire
- École secondaire
- Hôpital, clinique, etc.
- Autres institutions

Industriel

- Industrie manufacturière
- Mail industriel

Autres usages

- Transport
- Terrains pour la pratique des sports / loisirs actifs
- Espace vert destiné aux activités de plein-air / loisirs passifs
- Utilité publique
- Communication
- Édifice à bureaux
- Usages mixtes
- Ferme expérimentale et terres agricoles
- Forêt
- Milieux humides
- Terrains vacants
- Immeubles vacants

Sources : MRC de Gatineau, 2000 et Ville d'Ottawa, 2005.

- Corridor à l'étude (600 m)

5044000 mN
5042000 mN
5040000 mN
5038000 mN
5036000 mN
350000 mE
352000 mE

GATINEAU
50
Montée Mineault
Ch. de Montréal Ouest
Grandmaison
Rivière des Outaouais
Petrie Island
Queensway
Montreal Rd
10th Line Road
Orléans Blvd
Jeanne-D'Arc Blvd

INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES

MONTÉE MINEAULT - 10th LINE (50 - 417)

Carte 3.6
UTILISATION DU SOL

0 500 m

Échelle 1 : 25 000
MTM, zone 9 (NAD83)

Juin 2008

ROCHE NCE

Base cartographique : NCE, 2006
Fichier : C3-6_Utilisation_corridors8_080625.WOR

Résidentiel

- Villégiature
- Unifamilial isolé
- Unifamilial jumelé
- Résidence en rangée, maisons de ville regroupées
- Appartements
- Maison mobile

Commercial

- Centre commercial régional
- Centre commercial communautaire et de quartier
- Autres commerces

Institutionnel

- École primaire
- École secondaire
- Hôpital, clinique, etc.
- Autres institutions

Industriel

- Industrie manufacturière
- Mail industriel

Autres usages

- Transport
- Terrains pour la pratique des sports / loisirs actifs
- Espace vert destiné aux activités de plein-air / loisirs passifs
- Utilité publique
- Communication
- Édifice à bureaux
- Usages mixtes
- Ferme expérimentale et terres agricoles
- Forêt
- Milieux humides
- Terrains vacants
- Immeubles vacants

Sources : MRC de Gatineau, 2000 (mise à jour Roche, 2007) et Ville d'Ottawa, 2005.

Corridor à l'étude (600 m)

GATINEAU

50

Rue des Laurentides

5044000 mN

Ligne hydroélectrique

Rivière des Outaouais

5042000 mN

OTTAWA

5040000 mN

Queensway

Trim Road

Montreal Rd

Watters Rd

Innes Road

336000 mE

396000 mE

INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES

ÎLE PETRIE
(50 - 417)

Carte 3.7
UTILISATION DU SOL

0 500 m

Échelle 1 : 30 000

MTM, zone 9 (NAD83)

Juin 2008

ROCHE NCE

Base cartographique : NCE, 2006
Fichier : C3-7_Utilisation_corridors9_080625.WOR

Résidentiel

- Villégiature
- Unifamilial isolé
- Unifamilial jumelé
- Résidence en rangée, maisons de ville regroupées
- Appartements
- Maison mobile

Commercial

- Centre commercial régional
- Centre commercial communautaire et de quartier
- Autres commerces

Institutionnel

- École primaire
- École secondaire
- Hôpital, clinique, etc.
- Autres institutions

Industriel

- Industrie manufacturière
- Mail industriel

Autres usages

- Transport
- Terrains pour la pratique des sports / loisirs actifs
- Espace vert destiné aux activités de plein-air / loisirs passifs
- Utilité publique
- Communication
- Édifice à bureaux
- Usages mixtes
- Ferme expérimentale et terres agricoles
- Forêt
- Milieux humides
- Terrains vacants
- Immeubles vacants

Sources : MRC de Gatineau, 2000 (mise à jour Roche, 2007) et Ville d'Ottawa, 2005.

Corridor à l'étude (600 m)

GATINEAU

OTTAWA

Rivière des Outaouais

Trim Road

Innes Road

Walters Rd

5044000 mN

5042000 mN

5038000 mN

386000 mE

INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES

MASSON-ANGERS - CUMBERLAND (50 - 417)

Carte 3.8
UTILISATION DU SOL

0 500 m

Échelle 1 : 27 500

MTM, zone 9 (NAD83)

ROCHE NCE

Juin 2008

Base cartographique : NCE, 2006
Fichier : C3-8_Utilisation_corridor10_080625.WOR

Annexe B
Plan official de la Ville d'Ottawa

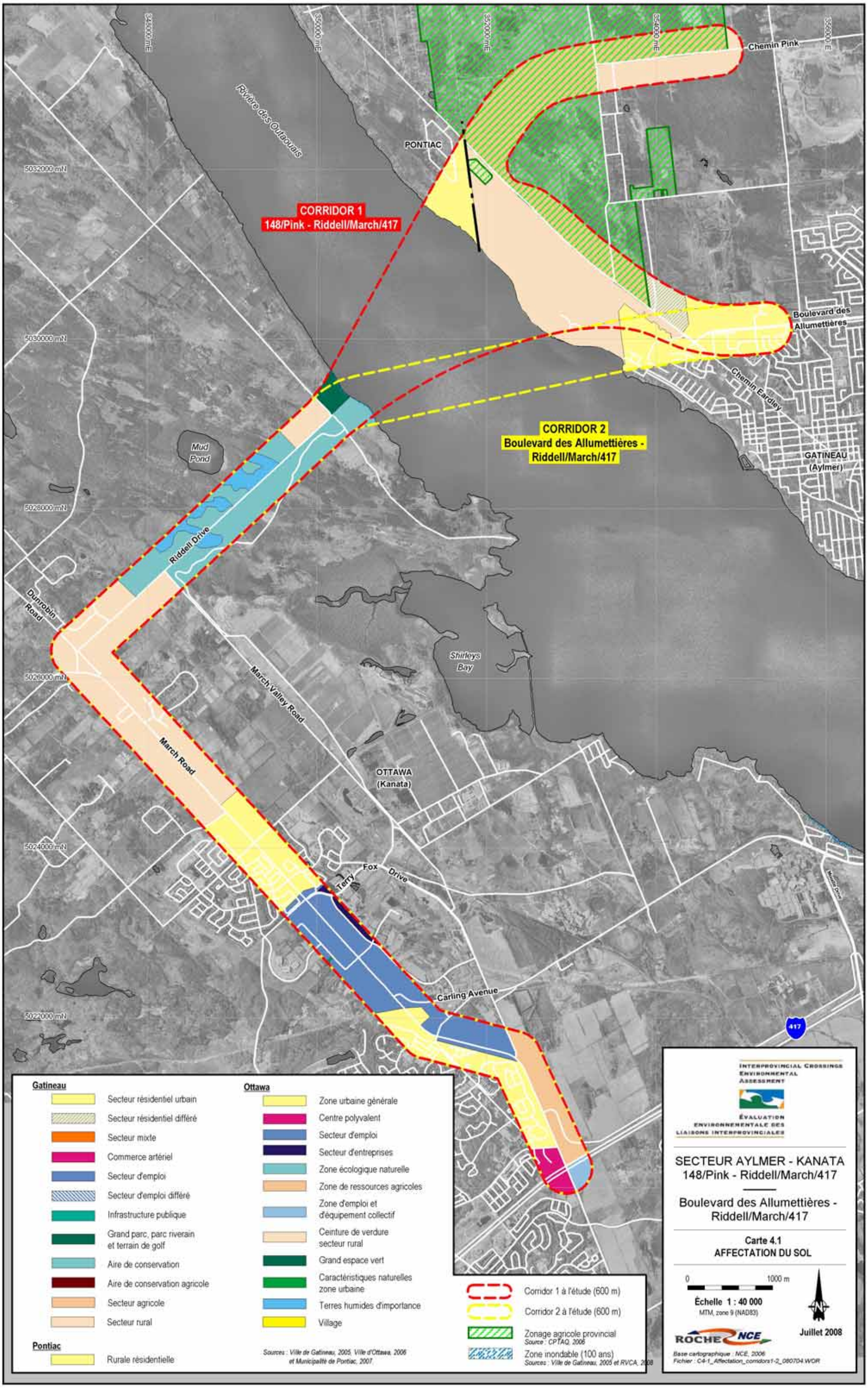
CORRIDOR 1
148/Pink - Riddell/March/417
CORRIDOR 2
Boulevard des Allumettières -
Riddell/March/417
PONTIAC
OTTAWA
(Kanata)
GATINEAU
(Aylmer)
Chemin Pink
Boulevard des
Allumettières
Chemin Eardley
Rivière des Outaouais
Mud
Pond
Riddell Drive
Dunrobin
Road
March Valley Road
March Road
Shirleys
Bay
Terry Fox Drive
Carling Avenue
417
5032000 mN
5030000 mN
5028000 mN
5026000 mN
5024000 mN
5022000 mN
340000 mE
350000 mE
352000 mE
354000 mE
356000 mE
Gatineau
Secteur résidentiel urbain
Secteur résidentiel différé
Secteur mixte
Commerce artériel
Secteur d'emploi
Secteur d'emploi différé
Infrastructure publique
Grand parc, parc riverain
et terrain de golf
Aire de conservation
Aire de conservation agricole
Secteur agricole
Secteur rural
Pontiac
Rurale résidentielle
Ottawa
Zone urbaine générale
Centre polyvalent
Secteur d'emploi
Secteur d'entreprises
Zone écologique naturelle
Zone de ressources agricoles
Zone d'emploi et
d'équipement collectif
Ceinture de verdure
secteur rural
Grand espace vert
Caractéristiques naturelles
zone urbaine
Terres humides d'importance
Village
Sources : Ville de Gatineau, 2005, Ville d'Ottawa, 2006
et Municipalité de Pontiac, 2007
Corridor 1 à l'étude (600 m)
Corridor 2 à l'étude (600 m)
Zonage agricole provincial
Source : CPTAQ, 2006
Zone inondable (100 ans)
Sources : Ville de Gatineau, 2005 et RVCA, 2008
INTERPROVINCIAL CROSSINGS
ENVIRONMENTAL
ASSESSMENT
ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DES
LIAISONS INTERPROVINCIALES
SECTEUR AYLMER - KANATA
148/Pink - Riddell/March/417
Boulevard des Allumettières -
Riddell/March/417
Carte 4.1
AFFECTATION DU SOL
0
1000 m
Échelle 1 : 40 000
MTM, zone 9 (NAD83)
N
Juillet 2008
ROCHE NCE
Base cartographique : NCE, 2006
Fichier : C4-1_Affectation_corridors1-2_080704.WOR

Gatineau

- Secteur résidentiel urbain
- Secteur résidentiel différé
- Secteur mixte
- Commerce artériel
- Secteur d'emploi
- Secteur d'emploi différé
- Infrastructure publique
- Grand parc, parc riverain et terrain de golf
- Aire de conservation
- Aire de conservation agricole
- Secteur agricole
- Secteur rural

Ottawa

- Zone urbaine générale
- Centre polyvalent
- Secteur d'emploi
- Secteur d'entreprises
- Zone écologique naturelle
- Zone de ressources agricoles
- Zone d'emploi et d'équipement collectif
- Ceinture de verdure secteur rural
- Grand espace vert
- Caractéristiques naturelles zone urbaine
- Terres humides d'importance
- Village

Sources : Ville de Gatineau, 2005 et Ville d'Ottawa, 2006.

- Corridor 1 à l'étude (600 m)
- Corridor 2 à l'étude (600 m)
- Zone inondable (100 ans)

Sources : Ville de Gatineau, 2005, et RVCA, 2008.

GATINEAU

Boulevard des Allumettières

Chemin McConnell

Chemin d'Aylmer

GATINEAU (Aylmer)

5028000 mN

Boulevard de Lucerne

Lac Deschênes

5026000 mN

Carling Avenue

Moodie Drive

Holly Acres Road

OTTAWA

CORRIDOR 3
Boulevard des Allumettières - Moodie/417

CORRIDOR 4
Boulevard des Allumettières - Holly Acres/416/417

356000 mE

358000 mE

INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES

LAC DESCHÊNES
Boulevard des Allumettières - Moodie/417

Boulevard des Allumettières - Holly Acres/416/417

Carte 4.2
AFFECTATION DU SOL

0 500 m

Échelle 1 : 25 000

MTM, zone 9 (NAD83)

Juillet 2008

ROCHE NCE

Base cartographique : NCE, 2006
Fichier : C4-2_Affectation_corridors3-4_080704.WOR

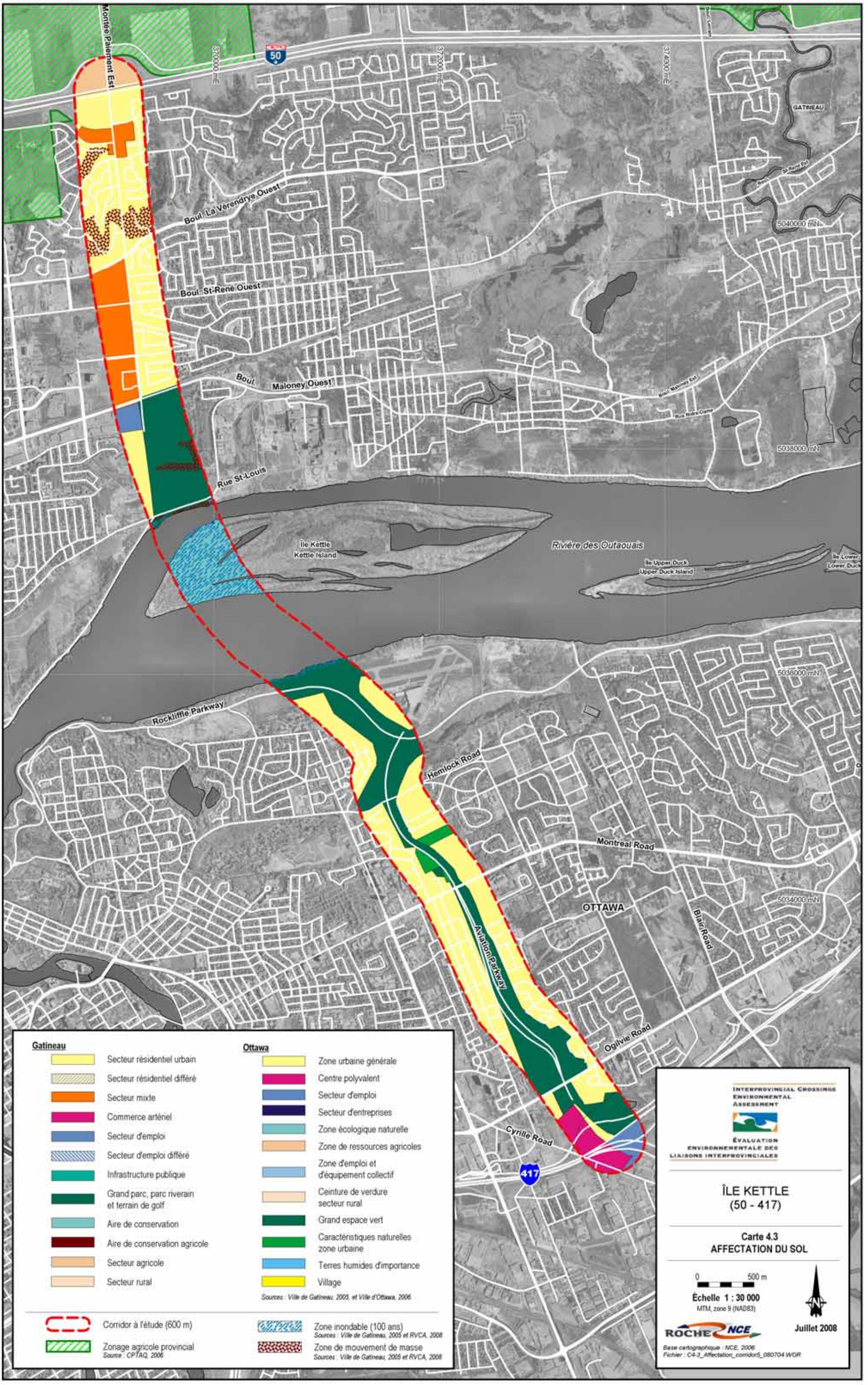
Montée Paiement Est
370000 mE
372000 mE
374000 mE
50
GATINEAU
Boul. La Vérendrye Ouest
Boul. St-René Ouest
Boul. Maloney Ouest
Boul. Maloney Est
Rue Notre-Dame
5040000 mN
5038000 mN
5036000 mN
5034000 mN
Rue St-Louis
Île Kettle
Kettle Island
Rivière des Outaouais
Île Upper Duck
Upper Duck Island
Île Lower
Lower Duck
Rockcliffe Parkway
Hemlock Road
Montreal Road
OTTAWA
Aviation Parkway
Blair Road
Ogilvie Road
Cyrille Road
417
Gatineau
Secteur résidentiel urbain
Secteur résidentiel différé
Secteur mixte
Commerce artériel
Secteur d'emploi
Secteur d'emploi différé
Infrastructure publique
Grand parc, parc riverain et terrain de golf
Aire de conservation
Aire de conservation agricole
Secteur agricole
Secteur rural
Ottawa
Zone urbaine générale
Centre polyvalent
Secteur d'emploi
Secteur d'entreprises
Zone écologique naturelle
Zone de ressources agricoles
Zone d'emploi et d'équipement collectif
Ceinture de verdure secteur rural
Grand espace vert
Caractéristiques naturelles zone urbaine
Terres humides d'importance
Village
Sources : Ville de Gatineau, 2005, et Ville d'Ottawa, 2006
Corridor à l'étude (600 m)
Zonage agricole provincial
Source : CPTAQ, 2006
Zone inondable (100 ans)
Sources : Ville de Gatineau, 2005 et RVCA, 2008
Zone de mouvement de masse
Sources : Ville de Gatineau, 2005 et RVCA, 2008
INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES
ÎLE KETTLE
(50 - 417)
Carte 4.3
AFFECTATION DU SOL
0
500 m
Échelle 1 : 30 000
MTM, zone 9 (NAD83)
N
ROCHE NCE
Juillet 2008
Base cartographique : NCE, 2006
Fichier : C4-3_Affectation_corridor5_080704.WOR

Gatineau

- Secteur résidentiel urbain
- Secteur résidentiel différé
- Secteur mixte
- Commerce artériel
- Secteur d'emploi
- Secteur d'emploi différé
- Infrastructure publique
- Grand parc, parc riverain et terrain de golf
- Aire de conservation
- Aire de conservation agricole
- Secteur agricole
- Secteur rural

Ottawa

- Zone urbaine générale
- Centre polyvalent
- Secteur d'emploi
- Secteur d'entreprises
- Zone écologique naturelle
- Zone de ressources agricoles
- Zone d'emploi et d'équipement collectif
- Ceinture de verdure secteur rural
- Grand espace vert
- Caractéristiques naturelles zone urbaine
- Terres humides d'importance
- Village

Sources : Ville de Gatineau, 2005, et Ville d'Ottawa, 2006

- Corridor à l'étude (600 m)
- Zonage agricole provincial
  Source : CPTAQ, 2006
- Zone inondable (100 ans)
  Sources : Ville de Gatineau, 2005 et RVCA, 2008
- Zone de mouvement de masse
  Source : Ville de Gatineau, 2005

GATINEAU
OTTAWA
Rivière des Outaouais
Ottawa River
Île Upper Duck
Upper Duck Island
Île Lower Duck
Lower Duck Island
Boul. Maloney Est
Rue Notre-Dame
Boul. Hurtubise
Montreal Road
Blair Road
Ogilvie Road
Cyrille Road
Queensway
Parkway
5040000 mN
5038000 mN
5036000 mN
5034000 mN
5032000 mN
374000 mE
376000 mE
417

INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES

ÎLE LOWER DUCK (50 - 417)

Carte 4.4
AFFECTATION DU SOL

0 500 m

Échelle 1 : 27 500
MTM, zone 9 (NAD83)

Juillet 2008

ROCHE NCE

Base cartographique : NCE, 2006
Fichier : C4-4_Affectation_corridor6_080704.WOR

Gatineau

- Secteur résidentiel urbain
- Secteur résidentiel différé
- Secteur mixte
- Commerce artériel
- Secteur d'emploi
- Secteur d'emploi différé
- Infrastructure publique
- Grand parc, parc riverain et terrain de golf
- Aire de conservation
- Aire de conservation agricole
- Secteur agricole
- Secteur rural

Ottawa

- Zone urbaine générale
- Centre polyvalent
- Secteur d'emploi
- Secteur d'entreprises
- Zone écologique naturelle
- Zone de ressources agricoles
- Zone d'emploi et d'équipement collectif
- Ceinture de verdure secteur rural
- Grand espace vert
- Caractéristiques naturelles zone urbaine
- Terres humides d'importance
- Village

Sources : Ville de Gatineau, 2005, et Ville d'Ottawa, 2006.

- Corridor à l'étude (600 m)
- Zonage agricole provincial
  Source : CPTAQ, 2006
- Zone inondable (100 ans)
  Sources : Ville de Gatineau, 2005 et RVCA, 2006

AÉROPORT DE GATINEAU

GATINEAU

50

Grandmaison

Ch. de Montréal Ouest

Boul. Maloney Est

5040000 mN

Boul. Hurtubise

5038000 mN

Rivière des Outaouais
Ottawa River

Île Lower Duck
Lower Duck Island

Rockliffe Parkway

Queensway

5036000 mN

376000 mE

378000 mE

OTTAWA

INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES

AÉROPORT DE GATINEAU (50 - 174/417)

Carte 4.5
AFFECTATION DU SOL

0 500 m

Échelle 1 : 20 000
MTM, zone 9 (NAD83)

N

ROCHE NCE

Juillet 2008

Base cartographique : NCE, 2006
Fichier : C4-5_Affectation_corridor7_080704.WOR

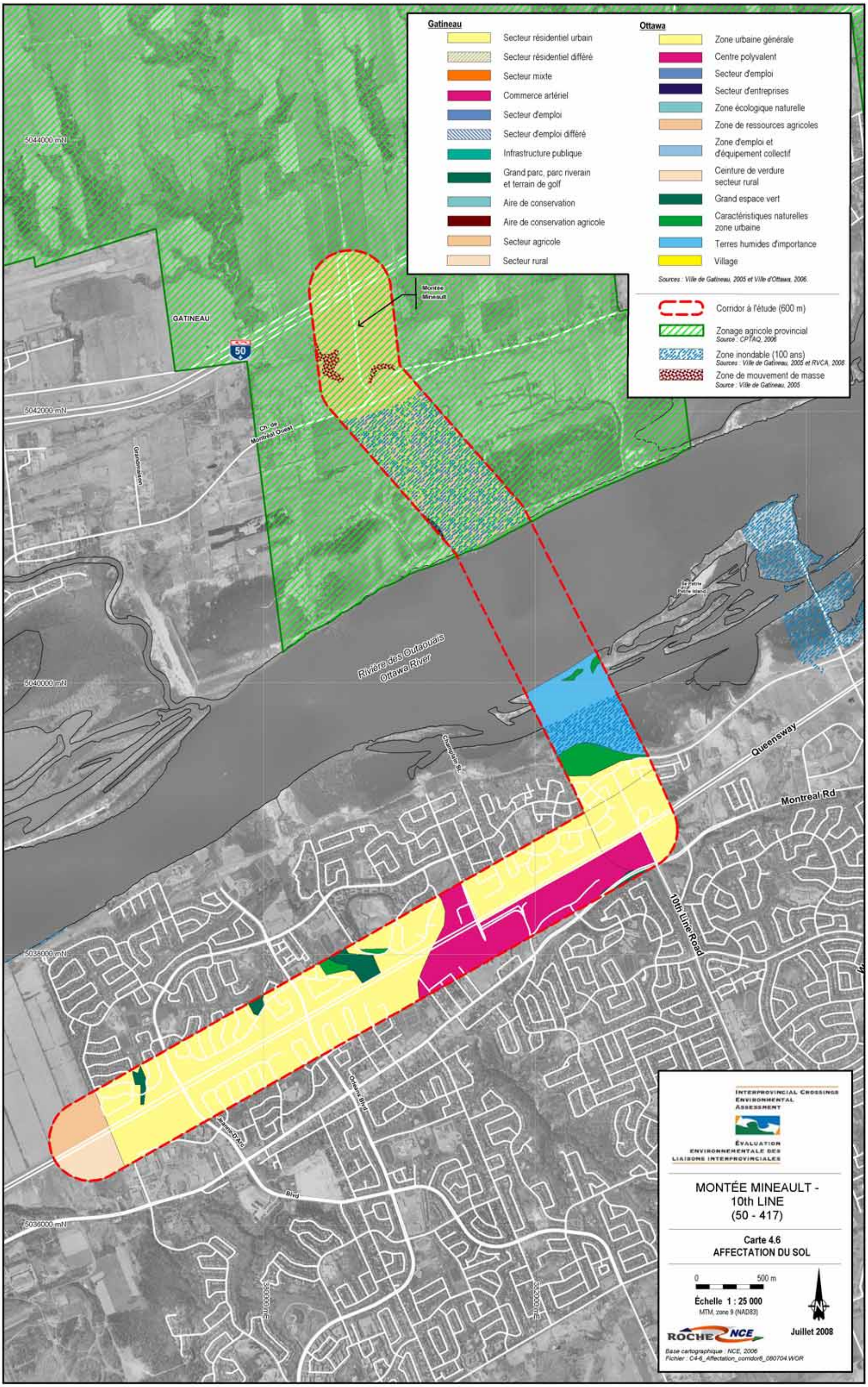
Gatineau
Secteur résidentiel urbain
Secteur résidentiel différé
Secteur mixte
Commerce artériel
Secteur d'emploi
Secteur d'emploi différé
Infrastructure publique
Grand parc, parc riverain et terrain de golf
Aire de conservation
Aire de conservation agricole
Secteur agricole
Secteur rural
Ottawa
Zone urbaine générale
Centre polyvalent
Secteur d'emploi
Secteur d'entreprises
Zone écologique naturelle
Zone de ressources agricoles
Zone d'emploi et d'équipement collectif
Ceinture de verdure secteur rural
Grand espace vert
Caractéristiques naturelles zone urbaine
Terres humides d'importance
Village
Sources : Ville de Gatineau, 2005 et Ville d'Ottawa, 2006.
Corridor à l'étude (600 m)
Zonage agricole provincial
Source : CPTAQ, 2006
Zone inondable (100 ans)
Sources : Ville de Gatineau, 2005 et RVCA, 2008
Zone de mouvement de masse
Source : Ville de Gatineau, 2005
5044000 mN
5042000 mN
5040000 mN
5038000 mN
5036000 mN
GATINEAU
50
Montée Mineault
Ch. de Montréal Ouest
Grandmaison
Rivière des Outaouais
Ottawa River
Petite Île
Petite Island
Champlain St.
Queensway
Montreal Rd
10th Line Road
Orleans Blvd
Jeanne-D'Arc
Blvd
360000 mE
380000 mE
INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES
MONTÉE MINEAULT - 10th LINE (50 - 417)
Carte 4.6
AFFECTATION DU SOL
0
500 m
Échelle 1 : 25 000
MTM, zone 9 (NAD83)
N
Juillet 2008
ROCHE NCE
Base cartographique : NCE, 2006
Fichier : C4-6_Affectation_corridor8_080704.WOR

Gatineau

- Secteur résidentiel urbain
- Secteur résidentiel différé
- Secteur mixte
- Commerce artériel
- Secteur d'emploi
- Secteur d'emploi différé
- Infrastructure publique
- Grand parc, parc riverain et terrain de golf
- Aire de conservation
- Aire de conservation agricole
- Secteur agricole
- Secteur rural

Ottawa

- Zone urbaine générale
- Centre polyvalent
- Secteur d'emploi
- Secteur d'entreprises
- Zone écologique naturelle
- Zone de ressources agricoles
- Zone d'emploi et d'équipement collectif
- Ceinture de verdure secteur rural
- Grand espace vert
- Caractéristiques naturelles zone urbaine
- Terres humides d'importance
- Village

Sources : Ville de Gatineau, 2005, et Ville d'Ottawa, 2006.

- Corridor à l'étude (600 m)
- Zonage agricole provincial
  Source : CPTAQ, 2006
- Zone inondable (100 ans)
  Sources : Ville de Gatineau, 2005 et RVCA, 2006
- Zone de mouvement de masse
  Source : Ville de Gatineau, 2005

50

Rue des Laurentides

5044000 mN

5042000 mN

5040000 mN

Rivière des Outaouais

OTTAWA

Queensway

Trim Road

Montreal Rd

Watters Rd

Innes Road

344000 mE

356000 mE

INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES

ÎLE PETRIE
(50 - 417)

Carte 4.7
AFFECTATION DU SOL

0 500 m

Échelle 1 : 30 000

MTM, zone 9 (NAD83)

Juillet 2008

ROCHE NCE

Base cartographique : NCE, 2006
Fichier : C4-7_Affectation_corridor9_080704.WOR

Gatineau

- Secteur résidentiel urbain
- Secteur résidentiel différé
- Secteur mixte
- Commerce artériel
- Secteur d'emploi
- Secteur d'emploi différé
- Infrastructure publique
- Grand parc, parc riverain et terrain de golf
- Aire de conservation
- Aire de conservation agricole
- Secteur agricole
- Secteur rural

Ottawa

- Zone urbaine générale
- Centre polyvalent
- Secteur d'emploi
- Secteur d'entreprises
- Zone écologique naturelle
- Zone de ressources agricoles
- Zone d'emploi et d'équipement collectif
- Ceinture de verdure secteur rural
- Grand espace vert
- Caractéristiques naturelles zone urbaine
- Terres humides d'importance
- Village

Sources : Ville de Gatineau, 2005, et Ville d'Ottawa, 2006

- Corridor à l'étude (600 m)
- Zonage agricole provincial
  Source : CPTAQ, 2006
- Zone inondable (100 ans)
  Sources : Ville de Gatineau, 2005 et RVCA, 2008
- Zone de mouvement de masse
  Source : Ville de Gatineau, 2005

GATINEAU

OTTAWA

50

Rivière des Outaouais
Ottawa River

Chemin du Quai

Trim Road

Innes Road

Watters Rd

5044000 mN

5042000 mN

5038000 mN

338000 mE

INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES

MASSON-ANGERS - CUMBERLAND (50 - 417)

Carte 4.8
AFFECTATION DU SOL

0 500 m

Échelle 1 : 27 500

MTM, zone 9 (NAD83)

N

ROCHE NCE

Juillet 2008

Base cartographique : NCE, 2006
Fichier : C4-8_Affectation_corridor10_080704.WOR

Annexe C
Plan directeur de la Ceinture de verdure

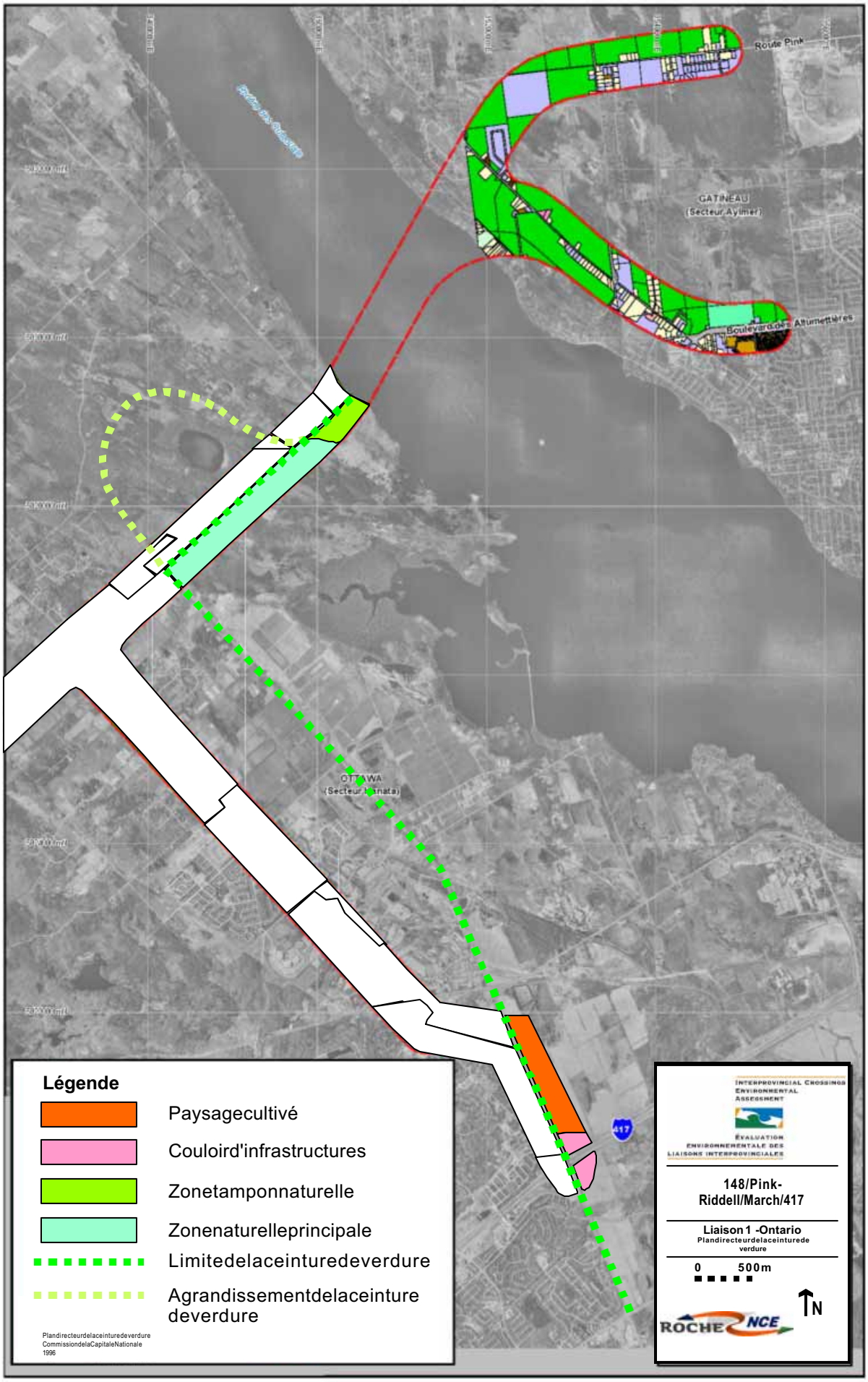
Route Pink
GATINEAU
(Secteur Aylmer)
Boulevard des Allumettières
OTTAWA
(Secteur Kanata)
417
Légende
Paysagecultivé
Couloird'infrastructures
Zonetamponnaturelle
Zonenaturelleprincipale
Limitedelaceinturedeverdure
Agrandissementdelaceinture deverdure
PlandirecteurdelaceinturedeverdureCommissiondelaCapitaleNationale1996
INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES
148/Pink-Riddell/March/417
Liaison 1 -Ontario
Plandirecteurdelaceinturede verdure
0 500m
N
ROCHE NCE

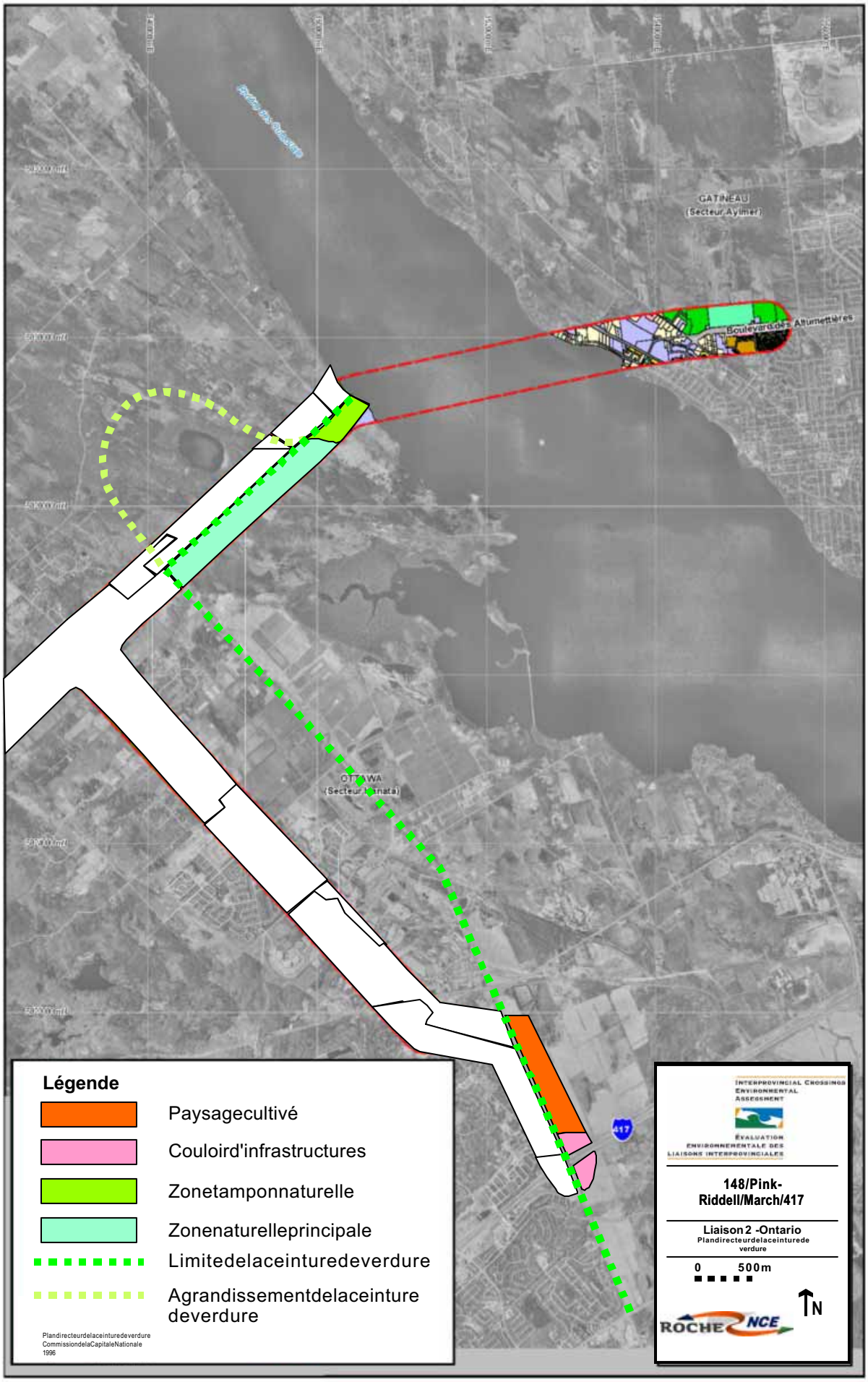
GATINEAU
(Secteur Aylmer)
Boulevard des Allumettières
OTTAWA
(Secteur Kanata)
417
Légende
Paysagecultivé
Couloird'infrastructures
Zonetamponnaturelle
Zonenaturelleprincipale
Limitedelaceinturedeverdure
Agrandissementdelaceinture deverdure
Plandirecteurdelaceinturedeverdure
CommissiondelaCapitaleNationale
1996
INTERPROVINCIAL CROSSINGS
ENVIRONMENTAL
ASSESSMENT
ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DES
LIAISONS INTERPROVINCIALES
148/Pink-
Riddell/March/417
Liaison 2 -Ontario
Plandirecteurdelaceinturede
verdure
0
500m
N
ROCHE
NCE

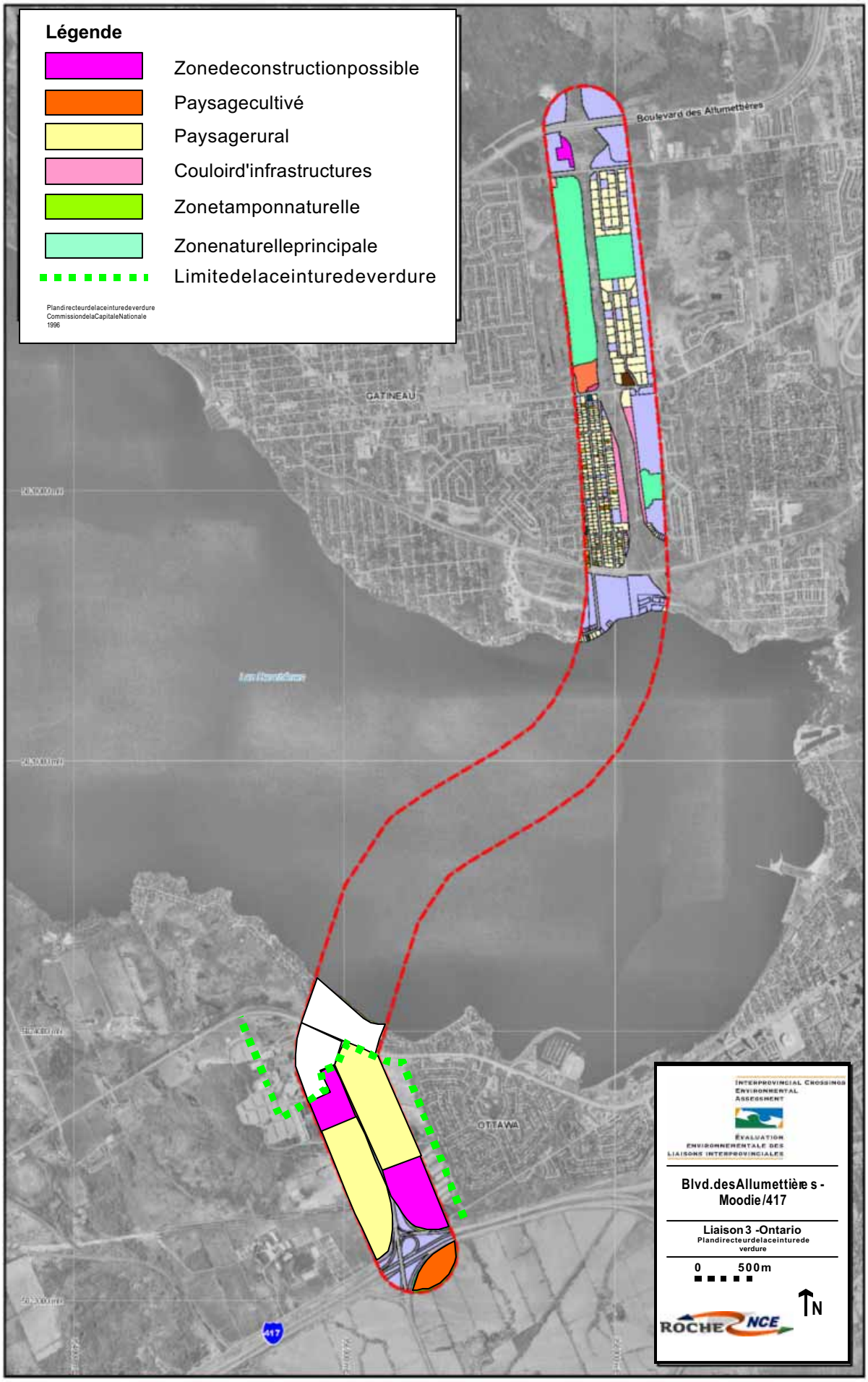
Légende
Zonedeconstructionpossible
Paysagecultivé
Paysagerural
Couloird'infrastructures
Zonetamponnaturelle
Zonenaturelleprincipale
Limitedelaceinturedeverdure
Plandirecteurdelaceinturedeverdure
CommissiondelaCapitaleNationale
1996
Boulevard des Allumettières
GATINEAU
OTTAWA
417
INTERPROVINCIAL CROSSINGS
ENVIRONMENTAL
ASSESSMENT
ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DES
LIAISONS INTERPROVINCIALES
Blvd.desAllumettière s -
Moodie/417
Liaison 3 -Ontario
Plandirecteurdelaceinturede
verdure
0
500m
N
ROCHE NCE

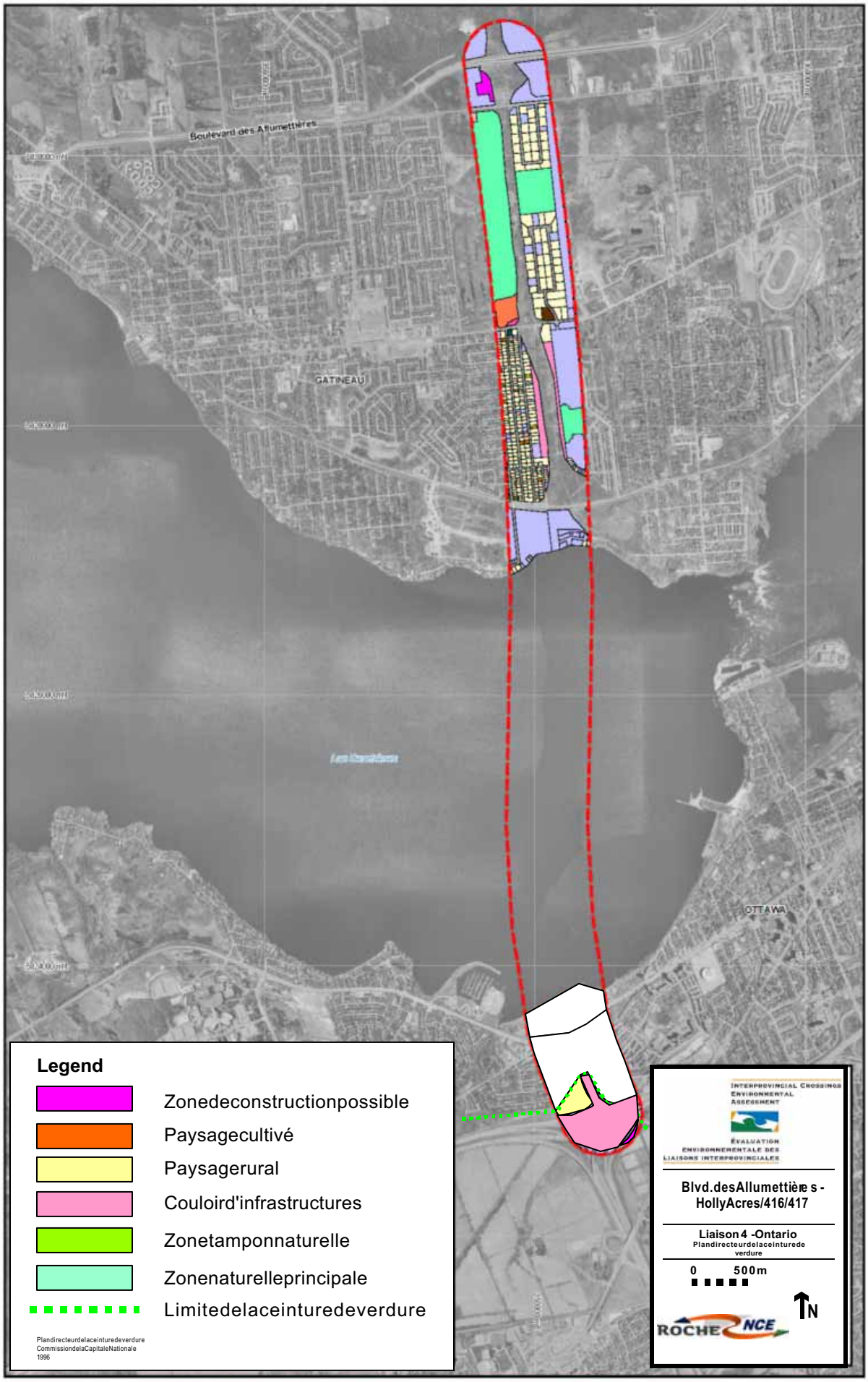
Boulevard des Allumettières
GATINEAU
OTTAWA
Legend
Zonedeconstructionpossible
Paysagecultivé
Paysagerural
Couloird'infrastructures
Zonetamponnaturelle
Zonenaturelleprincipale
Limitedelaceinturedeverdure
PlandirecteurdelaceinturedeverdureCommissiondelaCapitaleNationale1996
INTERPROVINCIAL CROSSINGS ENVIRONMENTAL ASSESSMENT
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES LIAISONS INTERPROVINCIALES
Blvd.desAllumettière s - HollyAcres/416/417
Liaison 4 -Ontario
Plandirecteurdelaceinturede verdure
0 500m
N
ROCHE NCE

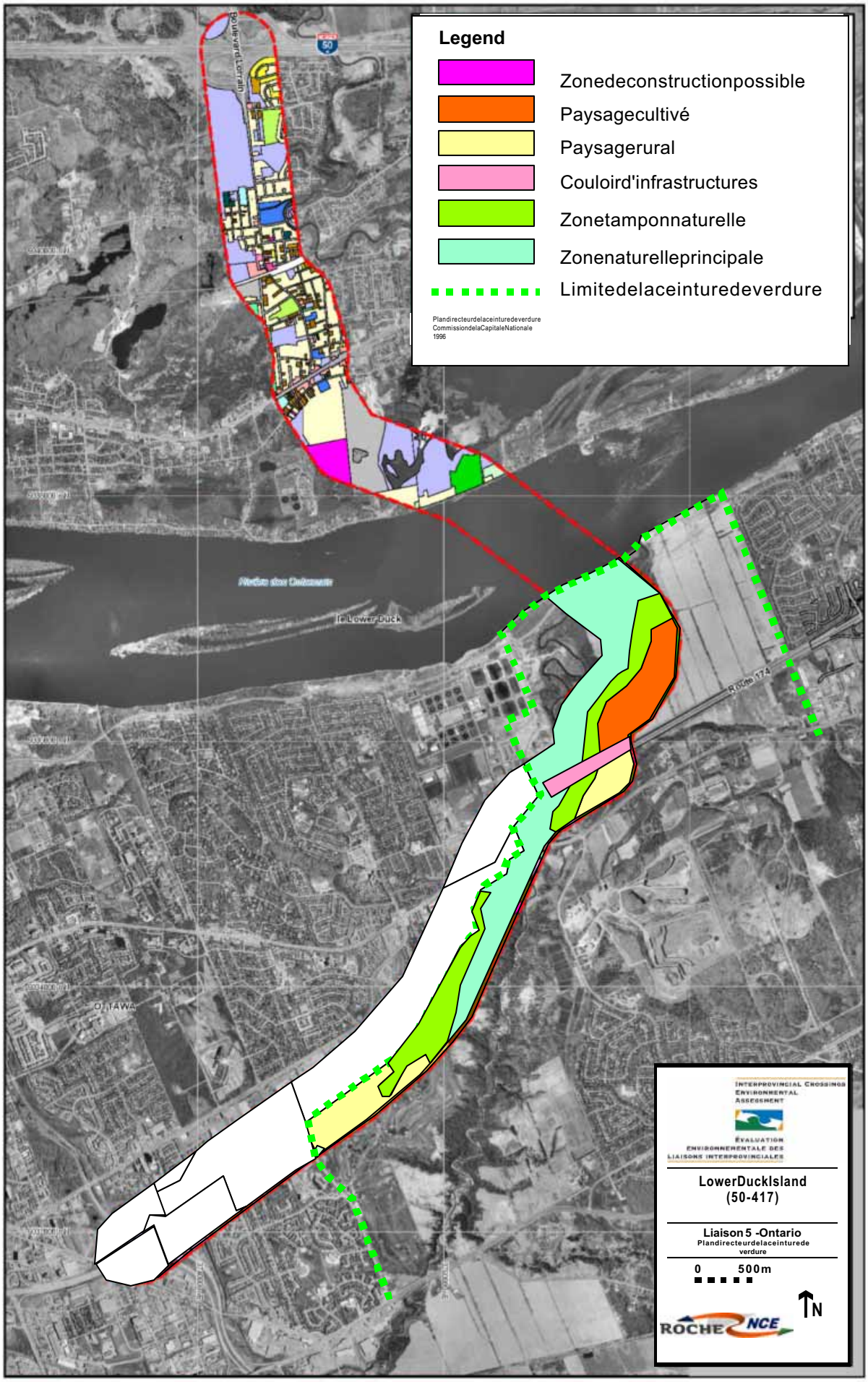
Legend
Zonedeconstructionpossible
Paysagecultivé
Paysagerural
Couloird'infrastructures
Zonetamponnaturelle
Zonenaturelleprincipale
Limitedelaceinturedeverdure
Plandirecteurdelaceinturedeverdure
CommissiondelaCapitaleNationale
1996
Boulevard Lorrain
50
Rivière des Outaouais
Île Lower Duck
Route 174
OTTAWA
INTERPROVINCIAL CROSSINGS
ENVIRONMENTAL
ASSESSMENT
ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DES
LIAISONS INTERPROVINCIALES
LowerDuckIsland
(50-417)
Liaison 5 -Ontario
Plandirecteurdelaceinturede
verdure
0
500m
N
ROCHE
NCE

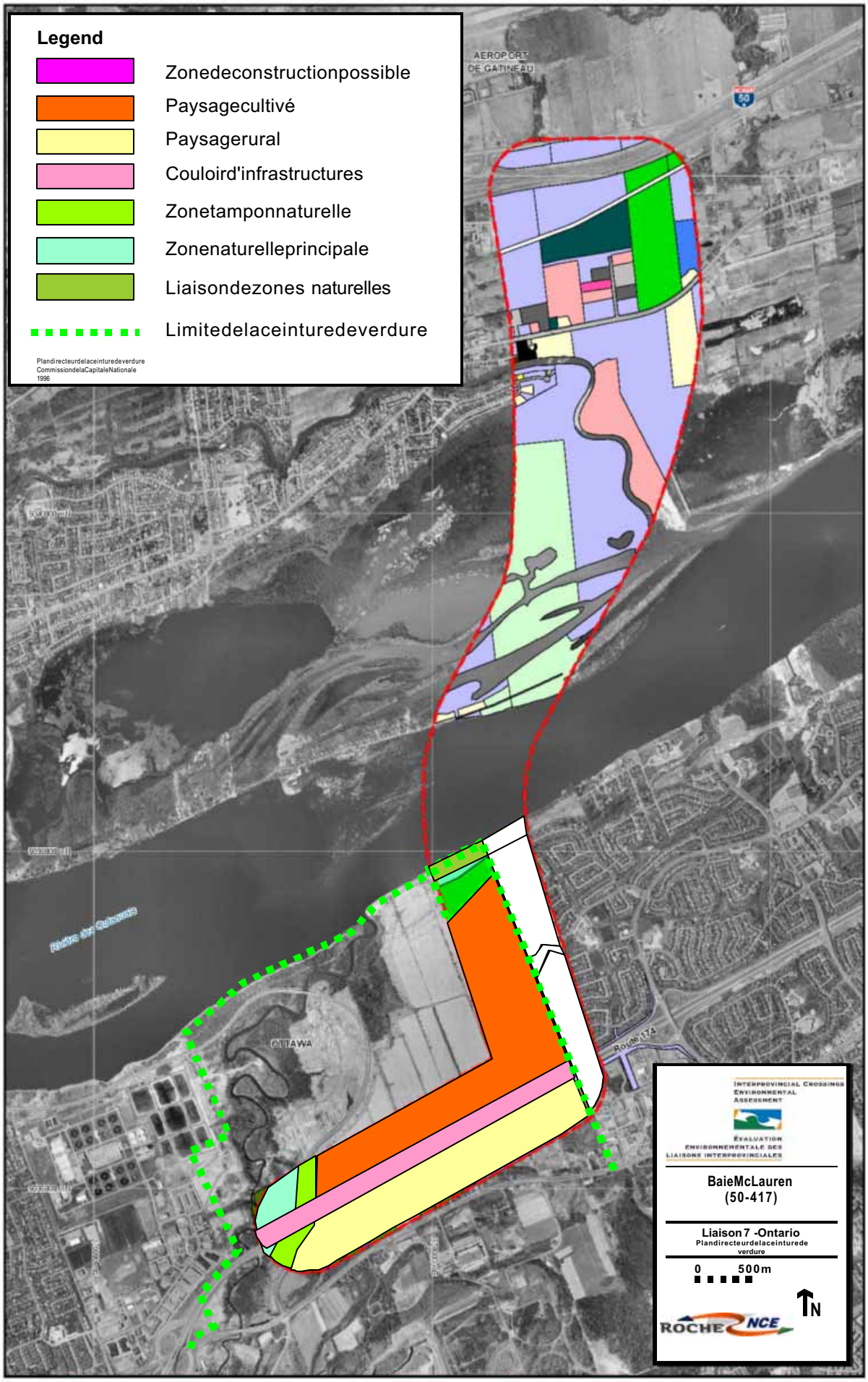
Legend
Zonedeconstructionpossible
Paysagecultivé
Paysagerural
Couloird'infrastructures
Zonetamponnaturelle
Zonenaturelleprincipale
Liaisondezones naturelles
Limitedelaceinturedeverdure
Plandirecteurdelaceinturedeverdure
CommissiondelaCapitaleNationale
1996
AEROPORT
DE GATINEAU
50
OTTAWA
Rte 174
INTERPROVINCIAL CROSSINGS
ENVIRONMENTAL
ASSESSMENT
ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DES
LIAISONS INTERPROVINCIALES
BaieMcLauren
(50-417)
Liaison 7 -Ontario
Plandirecteurdelaceinturede
verdure
0
500m
N
ROCHE
NCE

Annexe D
Panoramas

Liste des panoramas

Panorama 1 Liaisons 1 et 2 en direction nord 1
Panorama 2 Liaisons 1 et 2 en direction est 2
Panorama 3 Liaisons 1 et 2 en direction soud-est 3
Panorama 4 Liaisons 3 et 4 en direction nord-est 3
Panorama 5 Liaisons 3 et 4 en direction nord 4
Panorama 6 Liaison 5 en direction nord-ouest 4
Panorama 7 Liaison 5 en direction est 5
Panorama 8 Liaison 5 en direction nord 5
Panorama 9 Liaisons 6 et 7 en direction nord 6
Panorama 10 Liaisons 6 et 7 en direction nord 7
Panorama 11 Liaisons 6 et 7 en direction ouest 8
Panorama 12 Liaison 8 en direction nord 8
Panorama 13 Liaison 8 en direction nord 9
Panorama 14 Liaison 9 en direction nord-ouest 9
Panorama 15 Liaison 9 en direction nord-ouest 10
Panorama 16 Liaison 9 en direction nord à partir du chemin Trim 10
Panorama 17 Liaison 10 en direction nord 11
Panorama 18 Liaison 10 en direction nord-est 11

Panorama 1
Liaisons 1 et 2 en direction nord

Panorama 2
Liaisons 1 et 2 en direction est

Panorama 3
Liaisons 1 et 2 en direction sud-est

Panorama 4
Liaisons 3 et 4 en direction nord-est

Panorama 5
Liaisons 3 et 4 en direction nord

Panorama 6
Liaison 5 en direction nord-ouest

Panorama 7
Liaison 5 en direction est

Panorama 8
Liaison 5 en direction nord

Panorama 9
Liaisons 6 et 7 en direction nord

Panorama 10
Liaisons 6 et 7 en direction nord

Panorama 11
Liaisons 6 et 7 en direction ouest

Panorama 12
Liaison 8 en direction nord

Panorama 13
Liaison 8 en direction nord

Panorama 14
Liaison 9 en direction nord-ouest

Panorama 15
Liaison 9 en direction nord-ouest

Panorama 16
Liaison 9 en direction nord à partir du chemin Trim

Panorama 17
Liaison 10 en direction nord

Panorama 18
Liaison 10 en direction nord-est

Annexe E
Information contextuelle des organismes

Natural Values along the Ottawa River

Legend

- Ontario Road Network
- Railways
- Creeks and Small Rivers
- Spawning Areas
- Nursery Areas
- Crown Game Preserves
- Waterfowl Staging Areas
- Confirmed ANSI
- Candidate ANSI
- Provincially Significant Wetlands
- Other Significant Wetlands
- Water Area, Permanent
- Water Area, Seasonally Inundated
- Wetland Area, Permanent
- Wooded Areas

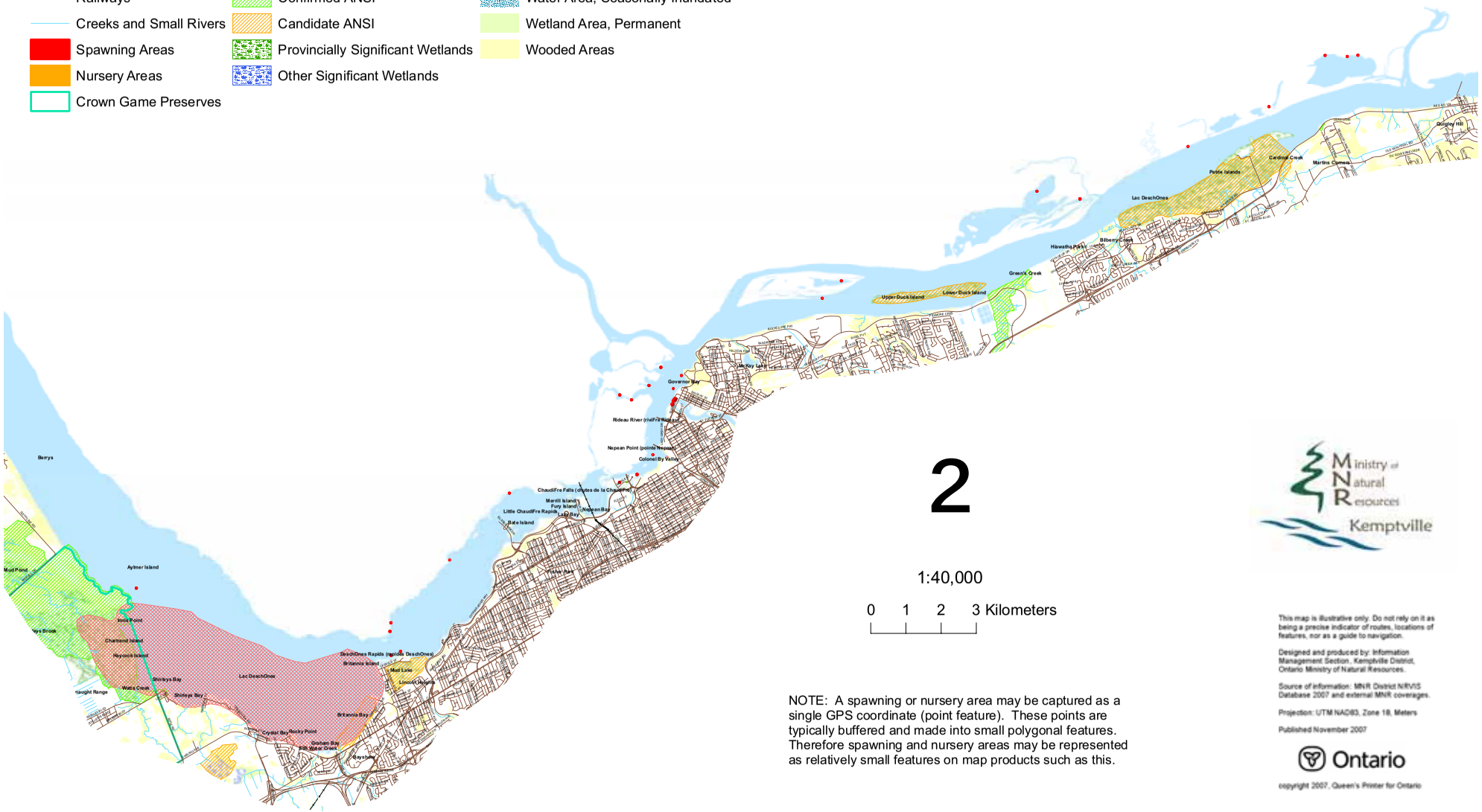

2

1:40,000

0 1 2 3 Kilometers

NOTE: A spawning or nursery area may be captured as a single GPS coordinate (point feature). These points are typically buffered and made into small polygonal features. Therefore spawning and nursery areas may be represented as relatively small features on map products such as this.

Ministry of Natural Resources
Kemptville

This map is illustrative only. Do not rely on it as being a precise indicator of routes, locations of features, nor as a guide to navigation.

Designed and produced by: Information Management Section, Kemptville District, Ontario Ministry of Natural Resources.

Source of information: MNR District NRVIS Database 2007 and external MNR coverages.

Projection: UTM NAD83, Zone 18, Meters

Published November 2007

Ontario

copyright 2007, Queen's Printer for Ontario

Canada Aviation Museum

Musée de l'aviation du Canada

National Capital Commission
Commission de la Capitale Nationale
Received / Reçu
JUL 11 2007
File / Dossier
Service Centre de services # 12

July 6, 2007

Chairman
National Capital Commission
202-40 Elgin Street
Ottawa, ON K1P 1C7

When we met last week at the launch of the City Hall exhibit on the choice of the national capital in 1857, I mentioned to you that we have some concerns about the inclusion of a site at Kettle Island among those being considered for construction of a new bridge between Ottawa and Gatineau. I expect that this will be one of the most important projects to be considered by the Commission over the next few years. Therefore, I would like to take this opportunity to outline our concerns and briefly trace the history of the issue.

A study of the need for a new bridge and of possible locations was undertaken as early as 1994. At this point we were not aware that the location at Kettle Island, just to the west of the property of the Canada Museum of Science and Technology Corporation which includes the Rockcliffe Airport, was under consideration. When a more focused dialogue on potential bridge locations took place among the various governments involved in 1999 and the Kettle Island site was publicly listed among those being considered, we wrote to the Commission on August 12 of that year. In the letter, we noted that the operation of the Rockcliffe Airport is crucial to the long term viability of the Canada Aviation Museum. Our concern was based on the likelihood that the creation of a bridge on the Kettle Island corridor would compromise the future of the Airport by creating an obstacle to flight at the west end of our runway. This would impact severely on our capability to operate special events and public programs involving flights by vintage aircraft as well as the delivery of aircraft being donated to the Museum's collection. The operation of our Airport by the Rockcliffe Flying Club as a site for training and general aviation operations could become impossible.

The NCC took note of our concerns and indicated that they would be taken into account in the subsequent environmental assessment and consultations. Discussions over the following months identified the need for any impact caused by construction of a bridge at the west end of our site to be mitigated by an extension of the runway to the east. At the same time, it was noted that this could be difficult because of the environmentally sensitive nature of the land to the east of our property.

07.0332

P.O. Box 3724, Station T
Ottawa, Ontario K1G 5A3
Canada

C.P. 3724, succursale T
Ottawa (Ontario) K1G 5A3
Canada

Canada

Our concern over this issue was reflected in a land exchange agreement that we entered into with the NCC in December, 2004. Essentially, we exchanged a small parcel of land on the south part of our site near the Rockcliffe Parkway for a section of NCC land housing part of the Rockcliffe Flying Club facilities in order to ensure that the entire RFC operation would be located on Museum Corporation land. In that agreement it was recognized that a bridge at the Kettle Island site could cause the loss of use of the western part of our runway. Should this be the case, the NCC would grant a ninety-nine year easement on land to the east of our site to allow the extension of the runway in that direction. Furthermore, the agreement provides that all costs associated with shifting the location of the runway to the east should be borne by the proponents of the Kettle Island Bridge. For ease of reference, I am attaching the relevant excerpts from the "Agreement for Exchange of Lands" dated December 15, 2004.

I hope that this introduction to the Museum's perspective on the possible construction of a bridge at Kettle Island is useful to you. In closing, I would like to assure you that we have an excellent relationship with the Commission staff on this and all other issues of mutual interest. Accordingly, we are quite confident that the Museum Corporation's concerns will be given full consideration throughout the ongoing process of selection of the best site for a new bridge between Ottawa and Gatineau.

Sincerely,

Director General

Extracts from "Agreement for the Exchange of Lands" between the Canada Science and Technology Museum Corporation and the National Capital Commission, December 15, 2004

16. The Commission hereby acknowledges and agrees that the CSTMC Lands designated as Part 8 on Plan 4R-15324 shall contain a covenant on title whereby in the event that a bridge between the Province of Quebec and the Province of Ontario is constructed at Kettle Island and that CSTMC loses the use of part of its asphalt runway at the westerly limit of its property as a result, the Commission agrees, subject to obtaining necessary internal and other governmental approvals, to grant an easement for a period of ninety-nine (99) years and for nominal consideration across such part or parts of the Commission Lands at the easterly limits of the asphalt runway, to CSTMC as may be reasonably required for CSTMC or the proponent of the Kettle Island Bridge to construct an extension of the asphalt runway. CSTMC hereby covenants that the proponents of the Kettle Island Bridge will be responsible, at their cost, to relocate the runway, access road and to satisfy the conditions set out in the sheet entitled "Runway Extension Ideas", which is attached hereto as Schedule "L".

SCHEDULE "L"

Runway Extension Ideas

The Kettle Island Bridge Proponents will be required to:

- Relocate existing equipment related to the end of the runway e.g.: landing lights;
- Relocate the roadway from the Rockcliffe Parkway to the Rockcliffe Flying Club and the Rockcliffe Yacht Club;
- Conform to all design, legal and functional requirements of Transport Canada and other Authorities Having Jurisdiction at the time of the implementation of the work with respect to operation, maintenance & construction of the runway extension;
- Undertake, at their cost, all studies, Environmental Assessments etc. deemed necessary by the CSTMC or any Authority Having Jurisdiction with respect to the extension of the runway.

2006-029
cc Gabrielle S NCC
Rum
Dan Burnstry
Kris

7610-3 (DCmdt)

Connaught Range and Primary Training Center
Headquarters

35 Shirley Boulevard
Nepean ON K2K 2W6

26 October 2007

Steve Taylor, PEng MEng
Project Manger
Roche – NCE Joint Venture
15 Fitzgerald Road
Ottawa ON K2H 9G1

INTERPROVINICIAL CROSSINGS STUDY
<u>BACKGROUND INFORMATION REQUEST</u>

Thank you for your correspondence of 18 October 2007 regarding the proposed bridge-crossing sites under consideration. After reviewing the enclosed materials related to the Site/Routes that you have identified on Map 2 and Map 3. I am surprised that our previous lengthy commentary was not factored into the proposed routing displayed.

Notwithstanding, based on an examination of the documentation provided, I will restate the issues related to these routings that are problematic. The proposed routing for Map 2 and Map 3, on the Ontario side, indicates a 300 meter corridor extending well inside the property of Connaught Range and Primary Training Center. Located within this several dozen hectares of this proposed route are a number or key elements of Training, Scientific Research and Environmental infrastructure. On the Training Infrastructure side, our only road into and out of the Training Area, is located in the area you have allotted for your corridor, elimination of this road, will pose a significant safety issue for the continued use of facilities at Connaught Range. The construction of an alternate road is problematic in that the only other possible route would lie across a heritage wetland, and involve significant engineering challenges to cross open areas of Shirleys Bay. Even if such a routing were feasible and acceptable from a military and environmental perspective, there would remain the significant cost issues associated with such construction, which would need to be addressed with the Department as part of any negotiation.

Connaught Range and Primary Training Center is the only training facility of its kind and serves the essential training needs of over 8,000 personnel in the National Capital Region. The proposed routings, would involve the closure of at a minimum three exiting facilities, including, an explosives training and demolition range, whose existing safety template covers the entire portion of your proposed routing. This facility is the only one of its kind in the entire National Capital Region, and serves not only military

 Canada

Printed on recycled paper - Imprimé sur du papier recyclé

requirements but is heavily used by the Royal Canadian Mounted Police, and Ottawa Police for training and the disposal of improvised explosive devices. As well, the routing would require the immediate closure of one of our small arms ranges. The proposed routings also would cut through the Connaught National Cadet Camp, making continued operations of this activity problematic, thus displacing nearly 1000 personnel, including several hundred children ages 12-17 years. Given nature of the activities undertaken, is doubtful that an immediate off-set could be found, and redevelopment of a suitable site would represent a significant capital cost to the Department.

From a safety perspective, since Connaught Range is one of the busiest small arms ranges in Canada, the proposed corridor would place the road directly adjacent to the Safety Template currently in place. This would be a situation that would clearly not be acceptable to any of the parties involved. Should the road be built an extensive new system of safety earthworks would need to be constructed. This again would pose significant capital expenditure for the Department, and be a significant environment issue, as it would have an appreciably impact of the Shirleys Bay Crown Game Preserve and the Heritage Wetland within the Connaught Range property.

The proposed routing also would require the closure or relocation of the OPEN SKIES Radar Baseline, used as part Canada's on-going obligations under the Open Skies Treaty and part of the Government of Canada's wide efforts towards International Arms-Control and Disarmament.

Notwithstanding the above, the reallocation or transfer of the lands under consideration, from it current use and ownership would result in the requirements for the decommissioning of the area, including Explosive Ordnance Disposal and site clearance which is a lengthy and expensive process.

In addition, to these military and operational considerations, Connaught Range and Primary Training Center houses some key scientific research infrastructure, including a long established radar research site, which is directly in the path of your proposed routing. As well the National Geodetic Baseline is established along the proposed routing this item would need to be relocated, and this is no small endeavor given its use in the mapping of Canada. Moreover, located directly South of Connaught Range, on the Industry Canada site, is and Antenna Park, which provides for the Command, Control and Communications for Canada's existing fleet of satellites. As this the primary Command, Control and Communications facility for these spacecraft, relocation of this facility, is not simply a matter of moving the antenna arrays, but involved geography, and careful studies on Radio Frequency Interference, both produced by the arrays and from outside sources that might interfere with their operation.

Beyond all the issues I have described related to Military, Operational and Scientific concerns there would be a considerable environmental impact related to the routing proposed. First, the entire site at Connaught Range is contiguous with the Shirelys Bay Crown Game Preserve established in 1929. This Game Preserve contains and large diversity of animal and plant species, including the endangered Bandings Turtles, whose

identified range and breeding habitat lies directly in the path of the proposed routing. Moreover, the creating of the proposed corridor would isolate the Shirleys Bay Crown Game Preserve for adjoining lands, this would have the effect of potentially rendering the Preserve biologically unsustainable as it would not longer allow for the free movement of animals on and off the property to surrounding wild lands. This proposed routing is surprising in that it has been the National Capital Commission that was the chief proponent of the maintenance of the wildlife corridors associated with Connaught Range and the Shirleys Bay Crown Game Preserve.

As well the property, at Connaught Range is the location for the major waterfowl breeding area for nearly 200 kilometers along the Ottawa River, the potential impact of the proposed routing would have serious consequences for this wetland area, either directly or result of dislocations associated with the proposed routing. In addition to these impacts, the proposed routing will result is the destruction of several thousand trees which we have planted at Connaught Range, negating two decades worth of reforestation work under taken as a joint activity by the Department and the local community. There is also a serious concern that the proposed routing will disrupt the established storm water management system put in place at Connaught Range in conjunction with the City of Ottawa to provide drainage for all the developed areas West of Connaught Range.

Examining these many issues together, I firmly believe that the significant and lasting problems with adopting either routing displayed on Map 2 and Map 3 as described and in your materials. I would strongly recommend that this argues against either of these routings as viable options, and that you consider excluding them from further review. I would welcome the opportunity to discuss this issue with you in more depth, and would be please to arrange a site visit for you to provide a more full understanding of the issues involved than can be gained from a Map Study.

Sincerely,

Major
For
Commandant

c.c.

National Capital Commission
90 Wellington Streete
Ottawa ON K1P 5A1

National Defence / Défense nationale

Canada

CONNAUGHT RANGES AND PRIMARY TRAINING CENTRE

EDITION 5 ÉDITION

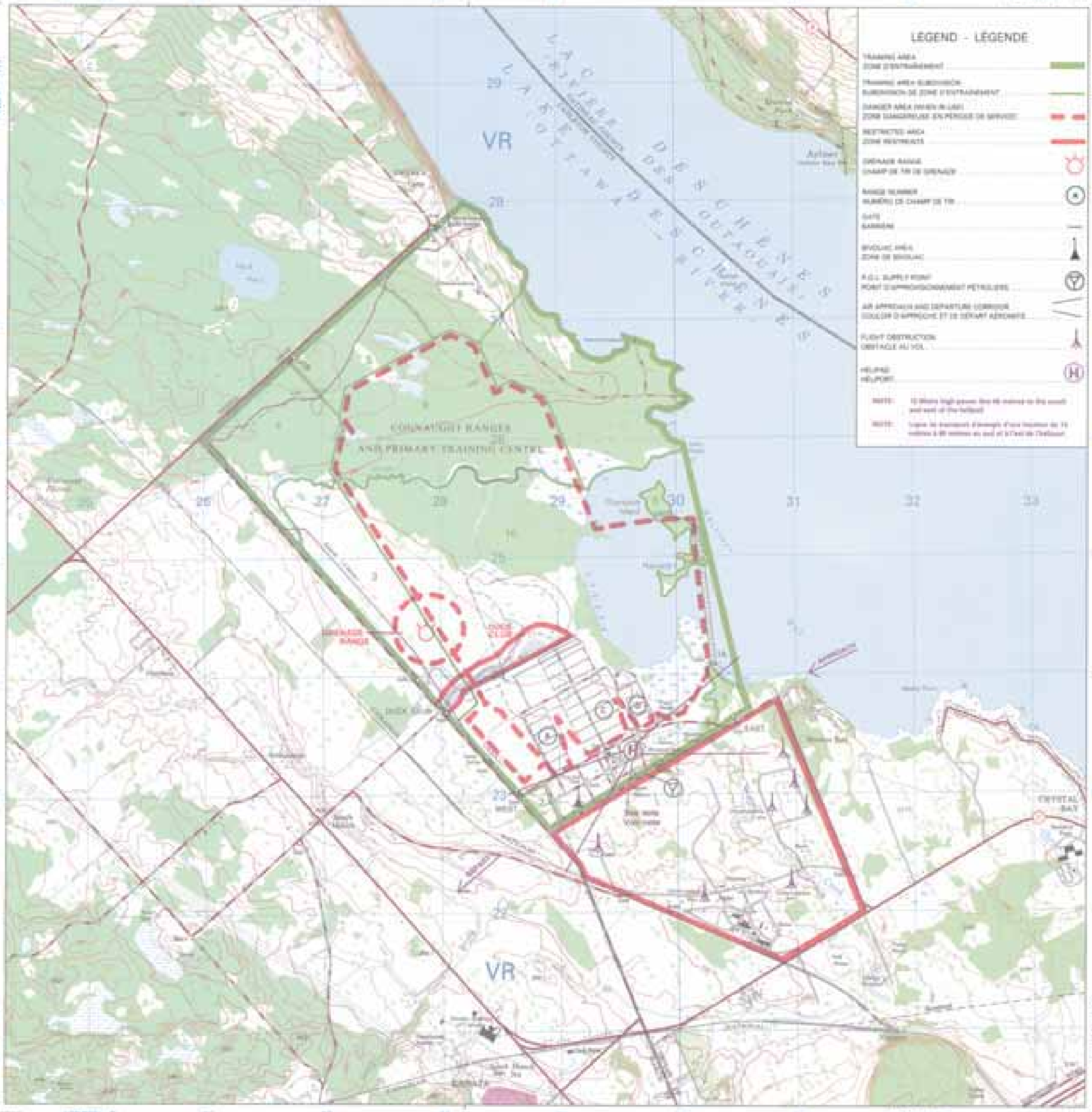

CONNAUGHT RANGES AND PRIMARY TRAINING CENTRE

ONTARIO

SCALE 1:25 000 ÉCHELLE

CONTOUR INTERVAL 10 FEET

ÉQUIDISTANCE DES COURBES 10 PIEDS